

CRIC n° 17 (2025-2026)
3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 23 septembre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques en Wallonie.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet.	
Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) – Auditions.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	2
Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 314 (2024-2025) N° 1).....	2
Désignation d'un rapporteur.....	2
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen.	
Exposé de Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.....	2
Intervenants : M. le Président – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Discussion générale.....	4
Intervenants : M. le Président – M. Hervé Fiévet – M. Laurent Devin – Mme Veronica Cremasco – M. Jori Dupont – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre – M. Stéphane Hazée.	
REPRISE DE LA SÉANCE	11
PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)	11
Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 314 (2024-2025) N° 1).....	11
Discussion générale (Suite).....	11
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Examen et vote des articles.....	13
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Cécile Neven, Ministre – M. Hervé Fiévet.	
Vote sur l'ensemble.....	14
Confiance au président et au rapporteur.....	14
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	15
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le blocage de la prolongation de la date d'éligibilité des projets « Territoires zéro sans-abrisme » » ;	
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement et la prolongation des projets « Territoires zéro sans-abrisme » »	
.....	15

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la nécessité de concilier sécurité des locataires et calendrier des subsides dans le cas du projet de logements sociaux à Nessonvaux (Trooz) »..... 17

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la définition des bassins de vie pour les politiques en matière de logement » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du marché de consultance pour la création de l'Agence de l'habitation »..... 18

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre – M. Nicolas Janssen.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'augmentation des loyers en Wallonie » ;

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'augmentation importante des loyers en Wallonie ».....20

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les listes d'attente pour les logements sociaux » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la file d'attente du logement public et l'allocation loyer ».....22

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Stéphane Hazée – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque d'exclusion du crédit social pour des milliers de ménages wallons en suite de la limitation des allocations de chômage »..... 24

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réaffectation d'anciens bâtiments en logements ».....25

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'urgence des mesures pour sauver le secteur du bâtiment wallon » ;

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la relance des commandes publiques ».....26

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Jori Dupont – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la division des logements ».....28

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les associations de promotion du logement (APL) ».....28

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement ciblé des projets BIMBY en Wallonie ».....29

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'instauration d'un droit de préférence pour les locataires en Wallonie ».....30

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences sur le logement wallon de la lenteur de l'obtention d'un permis de construire ».....31

Intervenants : M. le Président – M. Grégory Chintinne – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact des *data centers* sur le réseau électrique ».....32

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du Plan de rénovation du logement public ».....33

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE.....34

AUDITIONS.....34

Diagnostic de vulnérabilités pour augmenter la résilience wallonne à travers l'adaptation aux changements climatiques.....34

Désignation d'un rapporteur.....34

Intervenants : M. le Président – M. Hervé Fiévet

Audition de Mme Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l'étude, M. Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude, M. Harchies, Coordinateur de l'étude, et M. Cools, Président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC).....34

Intervenants : M. le Président – Mme Anaïs Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et fonctionnaire dirigeante de l'étude – M. Xavier Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude – M. Manu Harchies, Coordinateur de l'étude – M. Stéphane Cools, Président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC).

Échange de vues.....39

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Anne Lambelin – M. Jori Dupont – M. Stéphane Cools, Président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) – M. Manu Harchies, Coordinateur de l'étude – M. Xavier Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude – Mme Anaïs Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l'étude – Mme Cécile Neven, Ministre.

Confiance au président et au rapporteur.....58

REPRISE DE LA SÉANCE.....58

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE).....58

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réglementation sur les panneaux photovoltaïques en ligne directe ».....58

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la différence de coût du gaz entre les Régions ».....59

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en œuvre incertaine de la feuille de route 2025 du plan Air-Climat-Énergie (PACE) »..... 60

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne Laffut à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les besoins en électricité de la commune de Libin »..... 61

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Laffut – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la nécessité de mettre en place une stratégie en vue de limiter l'impact de l'ETS 2 sur les habitants des zones rurales »..... 63

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre les agressions envers le personnel à l'aéroport de Charleroi »..... 64

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la fausse alerte à la bombe à l'aéroport de Charleroi du 13 mai 2025 » 65

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 66

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 66

Interpellations et questions orales retirées..... 66

LISTE DES INTERVENANTS..... 67

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 68

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Olivier Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques en Wallonie

M. le Président. – La Cour des comptes a déposé au Parlement son rapport d'audit relatif à l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques en Wallonie qui vous a été communiqué via la plateforme le 5 septembre 2025.

La Cour a indiqué qu'elle était disponible pour une audition afin de présenter le rapport. Cependant, ce sujet relève à la fois de la compétence de notre Commission et de celle de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

Il pourrait donc être envisagé de réunir une réunion conjointe afin d'auditionner la Cour. Le cas échéant, une telle décision reviendrait à la Conférence des présidents.

En définitive, trois options sont envisageables :

- soit la Commission décide de procéder à l'audition de la Cour lors d'une prochaine réunion ;
- soit la Commission décide de prendre acte du rapport sans auditionner la Cour ;
- soit la Commission renvoie le rapport à l'arriéré pour laisser chacun réfléchir à l'opportunité d'auditionner la Cour ultérieurement, le cas échéant, dans le cadre d'une réunion conjointe.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire ont déjà discuté de ce point ce matin et ont marqué leur accord. Nous sommes d'accord également. La Cour des comptes est apparemment disponible le 21 octobre prochain.

M. le Président. – Nous avons bien fait de vous écouter, Madame Goffinet, car ce sont des renseignements intéressants.

Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire sont d'accord et une date est même déjà disponible.

La proposition de réunion conjointe le 21 octobre 2025 préconisée par la Commission de l'aménagement du territoire agréée-t-elle à l'ensemble des membres de notre Commission ?

(Assentiment)

La Conférence des présidents sera informée de notre souhait et lui reviendra de valider cette proposition.

En conclusion, la Commission décide de procéder conjointement mardi 21 octobre 2025 à l'audition d'un représentant habilité de la Cour des comptes avec la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) – Auditions

M. le Président. – Conformément à l'article 47ter, paragraphe 4, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, notre Commission doit auditionner la CWaPE chaque année afin qu'elle présente les événements marquants de l'année écoulée exposés dans ses rapports annuels.

Je vous propose de procéder à l'audition de M. Renier, Président de la CWaPE, lors de notre prochaine réunion du 7 octobre 2025 afin qu'il présente les rapports annuels.

L'audition aura lieu à partir de 14 heures dès lors que la Sous-commission de contrôle de la CWaPE, où il sera question du budget, se réunira le matin.

Cette proposition peut-elle convenir à chacun ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

En conclusion, la Commission décide de procéder mardi 7 octobre 2025 à l'audition de M. Renier, Président du comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE).

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 314 (2024-2025) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 314 (2024-2025) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je vais d'abord me permettre de vous rappeler le contexte qui m'amène aujourd'hui à vous présenter ce projet de décret.

L'arrêt de la Cour d'appel du 19 septembre 2024 est la suite de la procédure poursuivie par les riverains, qui ont refusé de transiger dans le cadre du procès initial, que l'on appelle « procès 1 », qui opposait la Région wallonne aux riverains de l'aéroport de Liège et qui avait fait l'objet d'un arrêt en date du 2 juin 2017. Le contentieux qui est lié à l'arrêt de la Cour d'appel du

19 septembre 2024 avait notamment pour objet des indemnités et des frais de procédure au bénéfice de riverains de l'aéroport de Liège et une contestation de l'effectivité de la mise en œuvre de l'arrêté sanction.

Dans le cadre des indemnités et des frais de procédure, les demandes des riverains portaient notamment sur des indemnités à titre compensatoire, du préjudice lié à l'insuffisance de la valeur de rachat de leur habitation qui était située en zone PEB, ainsi que sur des indemnités par suite du passage d'une habitation en zone PEB après la cinquième révision de 2022 et qui se trouvait, en 2005, juste en deçà du seuil d'admissibilité de la zone des primes. Cela portait également sur des frais de procédure.

Dans son arrêt, la cour s'est prononcée sur des indemnités complémentaires de 396 000 euros, en cumulant les indemnités, les intérêts et les frais de procédure. Comme je le précisais au Parlement, il y a quelques mois déjà, ce sont sept riverains qui ont obtenu des indemnités.

Dans le second volet de son arrêt du 19 septembre 2024, la Cour d'appel de Bruxelles précise que le système de contrôle et de sanction des dépassements des normes de bruit qui a été mis en place par la Région wallonne n'est pas suffisamment effectif. C'est précisément ce second volet qui nous intéresse aujourd'hui.

Pour rappel, l'article *1bis* de la loi de juillet 1973 dispose que : « Le Gouvernement est habilité à fixer des seuils de bruit maxima engendrés au sol exprimés en L_{max} à ne pas dépasser par les aéronefs qui utilisent les aéroports relevant de la Région wallonne entre 23 heures et 7 heures et 7 heures et 23 heures ». Je pourrais vous citer l'ensemble des limites de bruit, mais je propose de ne pas faire cette énumération, qui se trouve dans le texte de loi.

Pour votre parfaite information, cet indicateur L_{max} mesure la pression acoustique maximale lors d'un événement sonore, comme le passage d'un avion ou d'un train, et est ici utilisé. C'est la valeur la plus élevée du niveau sonore sur une période très courte. Elle permet d'identifier les pics sonores perturbateurs.

Il y a 16 sonomètres fixes à Liège et 17 sonomètres fixes à Charleroi certifiés pour, entre autres, mesurer les dépassements sonores dans le cadre de l'arrêté sanction, mais aussi pour enregistrer les données relatives à l'évolution des nuisances qui sont réellement subies par les riverains. Un arrêté ministériel a été adopté le 21 mars 2019 pour la localisation des sonomètres sur les aéroports wallons. Cet arrêté ministériel a constitué une étape nécessaire pour mettre en œuvre l'arrêté sanction et reprend les coordonnées de l'emplacement de chacun des 33 sonomètres fixes, ainsi que la zone du PDLT – le plan de développement à long terme – dans laquelle il se trouve.

Les valeurs de bruit qui sont évoquées sont fixées en fonction de ces fameux PDLT.

Ces PDLT, qui n'avaient pas vocation à être modifiés, ont dû être rectifiés en juin 2022, en raison d'un changement du logiciel de simulation, sans changer les hypothèses de départ utilisées par le législateur. Certains sonomètres fixes ont dès lors changé de zone du PDLT, dans laquelle les limites de niveau maximum sont plus élevées.

Le 19 septembre 2024, la Cour d'appel a enjoint la Région wallonne à rendre plus effectif son système de contrôle et de sanction des dépassements des normes de bruit, en corrigeant trois points qui figurent actuellement dans la législation wallonne :

- la localisation des sonomètres fixes, de sorte que certains sonomètres se trouvent actuellement à l'extrémité extérieure des zones, alors qu'il n'y a pas de sonomètre en début de zone ;
- l'exigence selon laquelle un dépassement n'est susceptible d'être sanctionné que s'il a été mesuré au droit de deux sonomètres, exigence qui a été jugée disproportionnée ;
- la prise en compte d'une marge d'erreur de 2 décibels, qui ne rendrait pas le système effectif.

Pour ce faire, la Cour d'appel a accordé à la Région wallonne un délai de six mois à partir de la signification de l'arrêt pour rendre effectif son système de contrôles et de sanctions. Elle a assorti cette condamnation d'une astreinte de 5 000 euros par jour au bénéfice de l'ensemble des riverains concernés, avec un plafond de 2 millions d'euros. La SOWAER et le SPW MI ont été chargés, dès la connaissance de cet avis, de procéder à une analyse technique et juridique et de me transmettre les propositions communes qui en découlent.

Aussi, et je l'ai déjà affirmé devant le Parlement, la Wallonie respecte l'état de droit sans toutefois négliger la défense de ses intérêts. C'est pourquoi, à l'époque, nous avons demandé une analyse juridique étayée quant à la question de se pourvoir en cassation contre ce volet de l'arrêt qui, de façon assez rare, contraint le législateur à modifier sa législation dans un délai, qui plus est, fort court et sous réserve d'astreinte. Dans ce dossier, le Gouvernement wallon a décidé de ne pas se pourvoir en cassation et d'exécuter l'arrêt.

L'arrêt de la cour a été signifié le 5 mai 2025. Il reste donc à la Wallonie jusqu'au 5 novembre pour modifier sa législation décrétole et réglementaire, et pour se conformer ainsi aux injonctions de la Cour d'appel.

Le contexte étant terminé, je vous propose d'aborder maintenant le contenu du projet de décret proprement dit.

Vous constaterez que ce projet est un pas important pour répondre à l'arrêt de la cour, puisqu'il répond clairement à une demande de la cour qui découle non pas de sa décision, mais de son dispositif. En effet, à la

lecture des motivations de la cour, il a été observé que ce n'est pas la marge d'incertitude de 2 décibels elle-même qui est remise en question, mais bien l'addition de cette marge d'incertitude, avec ce que l'on appelle le système des avertissements. Introduit par un décret le 2 février 2006, le législateur wallon souhaitait tenir compte d'une distinction entre, d'une part, les infractions volontaires – par exemple, la violation des restrictions permanentes ou temporaires d'usage de certains types d'aéronefs – et, d'autre part, des infractions dites involontaires, c'est-à-dire le dépassement des valeurs maximales de bruit engendré au sol à ne pas dépasser.

Ce système prévoyait que le fonctionnaire compétent dresse un PV et adresse au contrevenant un avertissement pour les infractions liées au dépassement des valeurs maximales de bruit engendré au sol à ne pas dépasser, dont le nombre n'excède pas 5 % du nombre total de mouvements journaliers moyens enregistrés sur l'aéroport au cours des 12 derniers mois qui précèdent l'infraction considérée – c'est un peu technique, désolée –, avec un maximum de 10 dépassements de 3 décibels par période de 24 heures. C'était d'ailleurs 6 décibels jusqu'au 1^{er} janvier 2014.

Toucher à la marge d'incertitude, comme le réclame la cour dans sa décision, est par ailleurs risqué. En effet, les notices techniques d'emploi des sonomètres, les normes internationales en matière de relevé acoustique, prévoient des marges d'incertitude de mesure. Ainsi, ne pas conserver la marge d'incertitude de 2 décibels entraînerait un risque que les sanctions futures fassent l'objet de recours de la part des compagnies aériennes, mettant à mal l'effectivité de l'arrêté sanction.

Pour garantir précisément l'effectivité et la sécurité juridique du système de contrôle et de sanctions, ce qui est demandé par la cour, le Gouvernement a opté pour la suppression du système des avertissements et de sa marge de 3 décibels, supprimant le cumul de ces deux marges qui lui était reproché. C'est une option qui a été validée par les conseils de la Région wallonne, par l'ACNAW et par le CESE, ainsi que par la section législation du Conseil d'État.

Cette dernière expose par ailleurs explicitement dans son avis : « Ce faisant, il est mis fin à l'atteinte injustifiée à l'effectivité du système condamné par la Cour d'appel, même si cet objectif est atteint par le biais d'une autre voie, tout aussi admissible que celle visée dans l'arrêt. La section législation nous a par ailleurs demandé d'officialiser l'habilitation du législateur au Gouvernement pour insérer cette marge d'incertitude de mesure dans la réglementation wallonne.

Je vous propose maintenant de passer au contenu des deux articles du projet de décret.

En son article 1^{er}, le projet de texte vise, d'une part, à supprimer le système d'exonération mis en œuvre au

travers des avertissements, qui étaient prévus à l'article 6, paragraphe 3, du décret du 23 juin 1994 relatif à la création de l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne, et, d'autre part, à créer une base légale pour permettre au Gouvernement d'inscrire dans la réglementation applicable l'existence d'une marge d'incertitude de mesure.

En son article 2, il est prévu une entrée en vigueur particulière au lendemain de la publication du décret au *Moniteur belge*, et ce, afin de ne pas perdre de temps, eu égard au délai auquel la Wallonie est tenue, en vue d'éviter le paiement d'astreinte.

Que va-t-il se passer après l'adoption de ce décret ? Dès l'adoption de ce décret et pour répondre à la demande de la Cour d'appel, il sera nécessaire de modifier l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2004 relatif aux sanctions administratives dans le cadre de la lutte contre le bruit généré par les aéronefs utilisant les aéroports relevant de la Région wallonne, ainsi que l'arrêté ministériel, cette fois du 21 mars 2019, de localisation des sonomètres sur les aéroports wallons.

Une adoption du projet d'arrêté modifiant cet arrêté du Gouvernement wallon est inscrite en troisième lecture en séance du Gouvernement wallon de ce jeudi pour que nous puissions demander l'avis du Conseil d'État sous le bénéfice de l'urgence et que cet arrêté soit entré en vigueur endéans le 5 novembre.

Pour votre parfaite information, ce projet d'arrêté officialise la marge d'incertitude de 2 décibels, et il prévoit qu'un dépassement est susceptible d'être sanctionné dès lors qu'il a été mesuré au droit d'un sonomètre contre deux. Jusqu'ici, la SOWAER et le SPW MI sont chargés de finaliser le déplacement de certains sonomètres fixes, selon une méthodologie qui a été validée par l'ACNAW, et l'installation d'un dix-septième sonomètre du côté nord-est de l'aéroport de Liège.

Je vous confirme ainsi que certains sonomètres fixes seront déplacés pour rencontrer la décision de la Cour d'appel de Bruxelles du 19 septembre 2024.

Je vous remercie pour votre soutien à ce projet de texte qui va contribuer à rendre plus effectif le système de sanctions liées aux dépassements des valeurs de bruit au sol.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Fiévet.

M. Hervé Fiévet (MR). – Il est vrai que le contexte de ce décret n'est pas le plus optimal en raison de la

condamnation de la Région wallonne par la Cour d'appel de Bruxelles qui nous laissait jusqu'au 5 novembre pour apporter la réponse adéquate. Cela a poussé Mme la Ministre à réagir vite et bien sur un enjeu sensible : rendre plus efficace le système de contrôles et de sanctions de dépassements des normes de bruit effectué par les avions. Pour preuve, le passage en trois lectures en gouvernement a pu être réalisé en moins de deux mois.

Force est de constater que la réaction par rapport au contenu de l'arrêt de la Cour d'appel a également été au rendez-vous, comme le confirment les avis du Conseil d'État et du CESE. Ce décret met fin à la possibilité de rester impuni, avec un dépassement de 5 décibels en raison de la marge de 3 décibels instaurée dans le cadre de l'application du régime des avertissements exonérant les appareils d'un certain nombre de sanctions. Cette marge sera supprimée pour ne laisser que la présence de la marge d'incertitude de 2 décibels, en y donnant un fondement juridique depuis le décret.

La clarté est nécessaire pour éviter un risque important de recours.

Cette marge d'incertitude de 2 décibels reste nécessaire en raison des limites de tolérance des sonomètres, des variations climatiques et par les effets de réflexion sur des obstacles proches du microphone du sonomètre.

Sur une thématique aussi sensible pour les milliers de riverains concernés, mais aussi pour les compagnies aériennes concernées, chaque sanction doit être dûment prouvée tout en limitant les biais se trouvant dans cette marge.

L'arrêté en cours de révision permettra également de sanctionner les avions fautifs à partir d'un seul sonomètre contre deux actuellement. Cet élément répond également à l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles.

Ces modifications sont une excellente nouvelle pour les riverains de l'aéroport de Charleroi, effectivement concernés par des avions bruyants peu avant 23 heures, suite aux retours tardifs avec la fermeture de l'aéroport. Un système davantage sanctionnateur poussera les pilotes des avions concernés à adopter une approche plus douce durant la descente.

Je souhaiterais également vous questionner sur l'effectivité du nouveau système de sanctions. L'Inspection des finances mentionne dans son avis que des recettes entre 30 et 35 000 euros sont attendues. Bien que ce montant est davantage symbolique, avez-vous en votre possession une estimation du nombre de sanctions annuelles qui pourraient être signifiées ?

Enfin, nous constatons que l'ACNAW a eu une part intégrante dans le processus de décret. Cette autorité a souvent manqué de candidats en raison du fait que seuls

des profils très pointus étaient recherchés. Dans le courant du mois de mai, cinq nouveaux membres, dont un membre compétent en matière de nuisance ou de gêne sonore, ont pu être désignés. Confirmez-vous que l'ACNAW tourne à plein régime ou des profils sont-ils encore recherchés à l'heure actuelle ? Notre groupe votera pour le projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, je voudrais communiquer quelques réflexions. Je tenais d'abord à vous dire que, quand vous respectez une décision de justice, nous applaudissons, car cela n'a pas toujours été le cas.

Quand j'entends mon collègue du MR dire que vous avez réagi vite et bien, je voudrais rappeler quand même que la Conférence des présidents a été saisie d'une demande en urgence jeudi, pour faire passer ce texte aujourd'hui, alors que, tout le monde le voit, l'arrêté de la Cour a été pris l'année passée et a été signifié au mois de mai, et que vous avez attendu le 22 juillet pour délivrer le permis à l'aéroport. Effectivement, dire que l'on a travaillé vite, on peut sincèrement se poser la question, mais travaillé bien, c'est autre chose. En la matière, c'est non.

Dans un de vos propos, Madame la Ministre, vous dites que le règlement est dû à un arrêté sanction pas suffisamment effectif. Permettez-moi de vous dire que c'est un euphémisme quand on voit les sanctions qui sont délivrées. Voilà pour quelques considérations.

Pour le reste, nous vous suivrons, Madame la Ministre, c'est une décision de justice qui s'applique au Gouvernement. Les aéroports wallons constituent des outils économiques majeurs pour la Wallonie, mais leur développement ne peut s'envisager qu'à la condition de respecter les riverains, leur santé et l'environnement.

Soyons bien clairs : les riverains, ce ne sont pas que les personnes qui ont une vie infernale juste autour de l'aéroport. Ce sont les gens qui, tous les jours, tous les matins, tous les soirs, sont perturbés parce qu'effectivement les compagnies aériennes dépassent ce qui leur est autorisé et, par un cumul de dérogations, finissent à ne pas avoir de sanctions ou, autant dire, quasiment aucune.

Cependant, je pense que vous en prenez progressivement conscience, Madame la Ministre. Je ne voudrais pas que l'on se dise que les riverains ne sont que les gens de Ransart, de Jumet, car ils sont bien plus loin et, dans les heures qui viennent, vous allez encore en entendre parler : les aéroports wallons, les riverains, leur santé et l'environnement.

Le projet de décret dont nous discutons aujourd'hui fait suite à un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles. Cet arrêt rappelait que notre Région devait se doter d'un système de contrôle et de sanctions réellement effectif

face aux nuisances sonores générées par l'activité aéroportuaire. Il ne s'agit pas simplement d'une question de conformité juridique. Il s'agit avant tout de garantir aux riverains que leurs préoccupations soient entendues et prises en compte.

En supprimant le régime des avertissements et en donnant une base légale claire à la marge d'incertitude de mesures de décibels, ce texte corrige une faiblesse qui fragilisait l'ensemble du dispositif. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction – la marche est encore longue – pour rétablir la crédibilité des règles et surtout pour mieux protéger les citoyens qui vivent au quotidien ces nuisances sonores.

Le groupe socialiste soutiendra ce projet comme à chaque fois que vous déposez un projet qui est juste et positif, parce qu'il vise à respecter une décision judiciaire et mieux protéger les citoyens.

Nous voulons aussi rappeler l'essentiel : les nuisances sonores ne sont pas seulement une gêne, elles sont un problème de santé publique. Elles perturbent le sommeil, augmentent le stress, peuvent contribuer à des pathologies cardiovasculaires. La qualité de vie des citoyens dépend directement de la rigueur avec laquelle ces normes sont appliquées.

Deux points de vigilance doivent accompagner ce décret. L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires en Région wallonne doit disposer de moyens suffisants. Est-ce bien le cas aujourd'hui ? Sans personnel ni outils adéquats, il est illusoire d'espérer un contrôle efficace. Vous devez donc continuer à les soutenir et à renforcer leurs possibilités d'action.

Enfin, l'administration doit pouvoir assurer un suivi rigoureux des constats et des sanctions. C'est une condition indispensable pour que les citoyens aient confiance dans cette procédure.

En conclusion, notre soutien à ce décret repose sur une conviction claire : il faut protéger le bien-être des citoyens et assurer un système de contrôle crédible. Ce texte y contribue et nous resterons attentifs à sa mise en œuvre pour que les règles écrites se traduisent en effets concrets dans la vie quotidienne des riverains, des citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Pour nous, la protection des riverains, de leur qualité de vie et de leur santé constitue une priorité. C'est peu de le dire et l'on doit surtout déplorer qu'elle n'ait pas été suffisamment prise en compte dans le développement économique des aéroports. Si l'on avait pris ces considérations en amont, on n'en serait peut-être pas là.

L'arrêt de la Cour d'appel, c'est une nouvelle condamnation pour la Wallonie à cet égard. La Cour lui a donc demandé de produire la preuve de la mise en

place d'un système effectif de contrôles et de sanctions du non-respect des normes de bruit, ce qui implique de produire la preuve, premier point, de la révision de la localisation des sonomètres, de manière à ce qu'ils permettent de constater l'ensemble des dépassements susceptibles de se produire au sein de chaque zone de bruit.

Je viens de Liège et, chez nous, le débat est aigu. Encore une fois, M. Devin l'a rappelé, les nuisances sonores dues à l'aéroport, ce n'est pas rien sur la qualité de vie des riverains et sur leur santé. Il n'a peut-être pas autant insisté que je vais le faire sur l'aspect « santé » du bruit. C'est un élément gravissime d'impact sur la santé des citoyens. La localisation des sonomètres est une dimension du problème qui est tout sauf négligeable.

Le deuxième point concerne la suppression de l'exigence relative aux deux sonomètres et de la prise en compte d'une marge d'erreur de 2 décibels. À cet égard, la révision du décret discuté aujourd'hui constitue une avancée, certes, mais pour nous, elle est cependant minimaliste.

Nous devons constater que, d'abord, il a fallu une décision judiciaire qui condamne le cumul des deux mesures – vous l'avez rappelé, Madame la Ministre – pour que l'on supprime enfin ce système d'exonération mis en œuvre au travers des avertissements.

Cela étant, il s'agit maintenant d'appréhender les effets du texte soumis à débat. Pour notre groupe, il est nécessaire de vérifier le caractère réellement dissuasif des sanctions infligées aux compagnies aériennes. À ce jour, cet objectif n'est pas rencontré.

On pourrait prendre l'exemple notamment de Charleroi, pour ne pas prendre Liège à escient. Les atterrissages opérés en dehors des heures d'exploitation de l'aéroport y demeurent trop nombreux. Ils empoisonnent véritablement la vie des riverains. Il est vraisemblable que le nouveau permis implique une aggravation de cette situation. Nous l'avons vécue de plein fouet à Liège aussi, lorsque les vols ont augmenté de façon exponentielle.

Nous interrogeons Mme la Ministre par écrit pour obtenir un état complet des sanctions qui ont été appliquées au cours de l'année écoulée.

Pour nous, c'est éminemment important que ces sanctions soient simplement respectées et donc dissuasives.

J'aurai une première question, Madame la Ministre, qui me semble importante et que vous n'avez pas évoquée. Par rapport à ces sanctions émises, nos aéroports sont-ils aujourd'hui plus ou moins restrictifs par rapport à tous les aéroports qui nous environnent ? C'est éminemment important d'être là, mais de ne pas l'être que sur papier et de faire en sorte que ces

sanctions soient effectives. Vous savez comme moi que c'est là que le bât blesse.

On vous interroge sur ces sanctions. Le Gouvernement wallon renvoie à un avis de l'ACNAW à cet égard. Pourquoi l'avis n'est-il pas joint au projet de décret, sauf erreur de notre part ? Que dispose-t-il ? Lorsque l'on va sur le site de l'ACNAW, le dernier avis publié est daté de 2021. Peut-on avoir une mise à jour ? On ne comprend pas non plus pourquoi ce n'est pas joint au décret, mais j'imagine que vous allez me répondre.

Le Gouvernement wallon estime qu'une marge technique de 2 décibels est nécessaire pour refléter la précision des instruments de mesure. Cependant, cette marge, elle ne peut pas devenir un joker pour les compagnies. Les riverains attendent de la Wallonie qu'elle protège leur santé et pas qu'elle additionne les tolérances.

La suppression du régime d'avertissement est une avancée. Certes, au moins, on ne cumule plus les deux et 3 décibels. Toutefois, comment s'assurer que cette marge de 2 décibels soit strictement limitée à l'incertitude scientifique ? Nous souhaitons que le Gouvernement wallon fournisse au Parlement les études techniques indépendantes sur lesquelles il se base pour établir ce chiffre. On a eu beaucoup de discussions entre nous. Je me demande d'où viennent ces 2 décibels. Dès lors, cela m'intéresserait, pour que l'on puisse nourrir rationnellement les débats, de savoir d'où cela vient.

Par ailleurs, comment le Gouvernement s'assure-t-il que cette marge n'est pas cumulée avec d'autres tolérances, comme l'ont relevé la Cour d'appel de Bruxelles et l'ACNAW ?

À quelle échéance et selon quelles modalités le Gouvernement a-t-il prévu de réviser la localisation des sonomètres ? Je vous l'ai dit avant, je sais que le problème est très aigu autour de Liège, notamment afin de couvrir toutes les zones de bruit et, ainsi, de se conformer au jugement. Sur ce point en particulier qui n'a pas été évoqué, Mme la Ministre peut-elle nous exposer l'ensemble du dossier visant à se mettre en conformité avec le jugement ?

Dans le même sens, l'exigence qu'un dépassement soit mesuré sur deux sonomètres – vous l'avez rappelé – pour donner lieu à des sanctions est-elle supprimée comme le jugement le prescrivait et par quel acte juridique ? Il est très important d'avoir une réponse à cette question.

Enfin, l'avant-projet prévoyait une rehausse du plafond des sanctions – c'est ce que je vous disais avant – pour que celles-ci soient vraiment dissuasives. On sait que, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. L'avant-projet prévoyait une rehausse des plafonds de sanctions « pouvant être infligées, notamment en cas de dépassement des seuils de bruit par un aéronef, les

faisant passer de 7 500 euros à 10 000 euros, pour la sanction la plus élevée, en cas de récidive ». Pour quelle raison cette disposition n'est-elle pas reprise dans le projet de décret ?

Je reviens sur ce qui me semble transversalement hyper important. Ces sanctions sont-elles réellement dissuasives par rapport aux compagnies qui atterrissent en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Quand on parle d'aéroports, il y a tout un aspect économique, il y a des emplois en jeu et il y a également des riverains et leur santé. C'est pour cela que ce décret, en soi, est important pour assurer un bon équilibre pour tous.

Comme souligné par M. Devin, quand M. Fiévet dit que le Gouvernement réagit vite, je souhaite quand même rappeler que le Gouvernement se met en ordre par rapport à une décision judiciaire qui date d'il y a un an. D'ailleurs, cet empressement de dernière minute, on n'est pas les seuls à le regretter. Je cite le Conseil économique, social et environnemental qui écrit, dans son avis : « Le pôle tient à rappeler que ce type de délai, dix jours et moins, ne lui permet pas de se prononcer dans les meilleures conditions. En effet, les membres n'ont pas tous la possibilité de se rendre disponibles dans un délai aussi court ni la possibilité de se saisir pleinement de la demande d'avis et de disposer d'un maximum d'éléments permettant d'étayer leur position ». Le CESE regrette également la vitesse et l'empressement de dernière minute.

Sur le fond, ce décret officialise la marge d'incertitude de mesures de 2 décibels sur le bruit généré par les avions utilisant les aéroports wallons. C'est comme le demande l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne et afin de se conformer à la décision de la Cour d'appel de Bruxelles.

Dans l'article 1^{er}, on peut lire : « une incertitude de mesures déterminées par le Gouvernement. » Vous nous avez donné ici une explication rapide, mais peu claire sur le fait qu'il n'y a plus les deux marges et les modifications que vous allez apporter aux arrêtés par la suite. Pour être sûr de bien comprendre ; au total, combien de décibels maximum seront tolérés ? Quelle est la marge totale acceptée ?

D'autres propositions sont formulées par le CESE, notamment de soumettre l'arrêté dont il est question à l'avis des sociétés gestionnaires d'aéroports pour examiner l'impact potentiel des mesures sur leurs activités. Allez-vous le faire ?

Rédiger pour les fonctionnaires sanctionneurs une circulaire en vue d'assurer le croisement des données issues des sonomètres avec les autres informations disponibles, permettant ainsi d'identifier de manière

fiable la source des nuisances sonores enregistrées sur lesquelles ils verbalisent. Allez-vous aussi le faire ?

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – J'ai entendu les différents commentaires et je pense que ce que tout le monde partage ici, c'est de trouver un bon équilibre entre un développement économique et la santé des riverains.

Depuis maintenant plus de 20 ans, notre Région mène une politique de développement de ces pôles aéroportuaires qui assurent un équilibre entre activité économique et respect de la qualité de la vie des riverains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils de la SOWAER ou l'ACNAW et veille à une surveillance des impacts du trafic aérien sur nos concitoyens au travers des plans d'exposition au bruit, dont vous venez de faire valider la sixième révision il y a quelques jours.

Des montants importants, qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions, ont été consacrés à cette politique au travers de rachats de terrains ou de soutien à l'insonorisation. Pour preuve, à l'aéroport de Charleroi, cela a été un travail assez important. Évidemment, celui-ci n'est pas un aéroport de nuit.

La Région s'est également dotée d'une législation visant à réprimer les infractions commises par les avions, en particulier en matière de dépassement des normes de bruit. Cependant, le législateur avait souhaité, lors de l'adoption du décret du 2 février 2006, distinguer les infractions volontaires et les infractions pouvant être qualifiées d'involontaires, notamment dues à des facteurs sur lesquels les pilotes n'ont aucun contrôle. Ces derniers n'étaient sanctionnés que dans les cas de récurrence.

L'arrêt du 19 septembre de la Cour d'appel de Bruxelles prescrit à la Wallonie de revoir son modèle. Il reproche en particulier le cumul d'une marge d'incertitude de mesure de 2 décibels, avec – comme vous l'avez dit – une marge de 3 décibels instaurée dans le cadre de l'application du régime des avertissements exonérant les appareils d'un certain nombre de sanctions.

Il nous est demandé de modifier le cadre légal pour le 5 novembre prochain, ce qui est une bonne chose. Il vous revient donc de fixer un nouveau cadre, celui-ci supprimera le système d'exonération existant et doit redonner un fondement légal pertinent qui permettra l'adaptation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2024, en y inscrivant une marge d'incertitude de 2 décibels. Cela permettra de se conformer à l'avis de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne.

Le présent décret permet de redonner une base juridique solide à la politique de sanction des

infractions, tout en répondant aux remarques de la Cour d'appel de Bruxelles.

À la lecture des avis joints au présent projet de décret, j'ai dû relever deux propositions formulées par le pôle Environnement du CESE :

- l'une concernant la consultation des sociétés gestionnaires d'aéroport, sur l'impact potentiel des mesures sur leurs activités ;
- l'autre concernant la rédaction d'une circulaire pour les fonctionnaires sanctionneurs en vue d'assurer le croisement des données issues des sonomètres avec les autres informations disponibles, permettant ainsi d'identifier de manière fiable la source des nuisances sonores enregistrées sur lesquelles ils verbalisent.

Je voudrais faire un petit aparté, parce que j'ai quand même géré 10 ans l'aéroport de Charleroi et vu l'évolution de l'aviation. On a à la fois un handicap et une chance, c'est d'avoir quasiment un monopole d'une compagnie aérienne, mais qui a les avions les plus sûrs et les plus efficaces au niveau bruit et pollution. C'est la mentalité de Ryanair, ils savent qu'ils ne peuvent pas jouer sur ce point. Tant mieux pour l'aéroport de Charleroi.

Ce qui s'est passé, c'est que l'on a vu progressivement des grandes problématiques dans la gestion du contrôle aérien avec l'évolution des vols. En effet, on a pu constater que des vols arrivaient après les heures, non pas parce qu'ils étaient programmés après les heures, mais tout simplement pour différentes raisons. Aujourd'hui, on voit, dans le futur permis d'exploiter, que l'on va être plus rigoureux par rapport à ces décalages. Moi, j'ai connu la période où, quand les avions arrivaient après, ils allaient à Liège et puis faisaient un saut de puce jusqu'à Charleroi. Pour l'environnement, ce n'est pas l'idéal. On a de plus en plus légiféré. Comme vous le dites – et comme j'ai entendu M. Devin le dire –, la nuisance sonore va beaucoup plus loin que les communes avoisinantes. Il faut être très vigilant par rapport à cela. Je me réjouis de voir la rigueur que l'on prévoit dans le futur permis d'exploiter au niveau de ce décret.

Dans ce cadre, j'ai quelques questions. Pouvez-vous m'indiquer quelles ont été les suites données à ces deux propositions ? Les sociétés gestionnaires d'aéroport ont-elles rendu un avis sur l'impact des mesures sur leurs activités ? Si oui, quel est-il ? La circulaire proposée est-elle en cours de rédaction ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – L'avis de l'Inspection des finances, Monsieur Fiévet, évoque, en effet, 35 000 euros de recettes attendues, mais il est complexe pour le moment d'établir cette estimation sur

le nombre de sanctions qui seront adressées, puisque les premières simulations menées par le SPW estimaient qu'environ une quarantaine de sanctions effectives seraient adressées par an sur les deux aéroports, avec des hypothèses inchangées en termes de comportement, de flotte d'avions – par rapport aux années 2023-2024 – et de placement de sonomètres fixes. On sait que, à Liège, il est prévu de déplacer au moins deux sonomètres fixes et d'ajouter un sonomètre fixe supplémentaire côté nord-est. Il est évident que ces changements auront un impact à la hausse sur le nombre des sanctions.

Pour l'heure, il est très difficile d'estimer avec exactitude, ou même avec une marge d'erreur un peu convenable, le montant des recettes potentielles. C'est d'autant plus complexe que ces recettes seront aussi fonction du nombre de récidives éventuelles qui seraient constatées et qui peuvent augmenter sensiblement le montant des sanctions qui sont infligées. Je voudrais rappeler que le montant de ces recettes n'est pas un objectif en soi. C'est une législation qui est adoptée pour faire respecter la législation wallonne.

L'ACNAW tourne-t-elle à plein régime ? Non, des profils sont encore recherchés, mais croyez bien que nous y sommes extrêmement attentifs. Nous y veillons.

L'ACNAW votera-t-elle – je reprends un peu vos propos, même si ce n'est pas exactement cela – pour le décret ? L'avis de l'ACNAW a été sollicité à diverses étapes du processus d'adoption du texte. Ce n'est pas une instance d'avis obligatoire à proprement parler. On a été confrontés aussi à des délais très courts pour adopter cette révision, quoi que l'on en dise. Je fais grand cas de l'avis de l'ACNAW et des recommandations formulées, qui ont d'ailleurs été intégrées. Je peux vous rassurer sur le fait que cet avis est tout à fait positif sur le décret.

Plusieurs d'entre vous me signalent que ce projet de texte est tardif. Je dois quand même vous dire qu'il a été nécessaire d'analyser en profondeur le contenu de la décision de la Cour d'appel et de comprendre comment transposer au mieux ce dispositif dans notre législation sans fragiliser l'équilibre et sans créer d'insécurité juridique supplémentaire. On devait, en outre, faire valider juridiquement l'ensemble des options qui ont été retenues. Sur base de ces propositions, le Gouvernement a pris sa décision, dans le contexte global de la politique aéroportuaire et en respectant les impositions qui nous étaient faites. Le temps de la réflexion sur ce texte était donc vraiment nécessaire, le tout étant de se mettre en ordre dans les temps.

L'adoption du texte est quand même dans des délais courts, puisque la première lecture de l'avant-projet de décret a été effectuée seulement le 3 juillet dernier. Comme je vous l'ai dit, il y a un travail préparatoire de réflexion, qui doit être fait sans précipitation.

Concernant la question sur l'ensemble du processus, je vous renvoie à mon exposé introductif, dans lequel je pense avoir bien réexpliqué le tout.

Par ailleurs, je vais tout de suite vous expliquer pourquoi les sanctions ne sont pas dans le décret. Nous sommes confrontés à un court délai de modification du cadre décretaal et réglementaire, puisque tout doit être en vigueur pour le 5 novembre. Tout cela nous a contraints à demander l'avis du Conseil d'État sous le bénéfice de l'urgence.

Dans le cadre de cette procédure, la section Législation du Conseil d'État ne remet d'avis que sur les dispositions dont l'adoption est soumise à l'urgence invoquée. L'augmentation des montants des sanctions ne fait pas l'objet de la décision de la Cour d'appel de Bruxelles du 19 septembre. L'avis du Conseil d'État n'a pas pu être recueilli sur ce point.

Toutefois, toutes les décisions prises par le Gouvernement dans le cadre du permis de l'aéroport de Charleroi nécessiteront en effet qu'il propose une nouvelle modification du décret du 23 juin 1994 et, à ce moment, l'augmentation décidée pourra être mise en œuvre et sera soumise au Parlement.

Monsieur Dupont, concernant votre question sur la marge d'incertitude et des niveaux, je vous confirme que la marge totale acceptée est bien de 2 décibels. Les décibels, au total, représentent exactement les montants que je n'ai pas lus tout à l'heure. Je vais vous les donner tout de suite pour répondre à votre question.

Entre 23 et 7 heures, les seuils de bruit sont fixés à 87 décibels L_{max} au droit des sonomètres fixes situés en zone B, à 82 décibels L_{max} au droit des sonomètres fixes situés en zone C et à 77 décibels L_{max}, toujours au droit des sonomètres fixes situés en zone D du PDLT. En dehors des zones du plan de développement à long terme, le seuil de bruit maximal est inférieur à 77 décibels. C'est donc ce qu'il y a à l'heure actuelle.

Je viens de citer les montants entre 23 et 7 heures. Je peux également citer ceux entre 7 et 23 heures, c'est-à-dire de jour cette fois. Il s'agit de 93 décibels L_{max} au droit des sonomètres en zone B, 88 décibels L_{max} pour les sonomètres en zone C et 83 décibels au droit des sonomètres qui sont en zone D du PDLT. Voilà pour les chiffres exacts des montants acceptés en termes de décibels.

J'ai également été interrogée sur l'avis des deux sociétés de gestion BSCA et LA. Bien sûr, elles ont été averties des modifications de l'arrêté sanction. Elles avaient déjà été consultées dans le cadre d'un groupe de travail technique sous la précédente législature.

Il faut signaler que l'on est ici dans un contexte de condamnation et que, si l'on ne répond pas à cet arrêt de la Cour d'appel, on va payer des astreintes astronomiques. Les sociétés de gestion sont certes

averties, mais il est vrai que le contexte est quelque peu particulier, qui fait que nous devons absolument prendre ces mesures.

Concernant la question des sanctions, comme je l'ai dit dans mon exposé introductif et répété il y a quelques minutes, nous allons modifier l'arrêté des sanctions dans un second temps.

J'ai aussi été interrogée sur la comparaison entre notre système et celui des aéroports voisins. Je me souviens en effet que nous avons essayé d'analyser une forme de benchmark et de voir comment nous nous situons dans la gestion de tout cela dans nos aéroports. Il est très difficile de faire une comparaison, notamment à Zaventem, d'abord parce qu'il y a beaucoup plus de mouvements qu'à Charleroi et qu'à Liège.

De plus, les systèmes de sanctions sont conçus de manière complètement différente. Je me suis personnellement posé ces questions aussi et je me suis rendu compte, au vu des données que nous avons, que chaque État, chaque aéroport avait ses propres règles et qu'elles sont extrêmement difficiles à comparer. Je peux vous le dire, parce que j'ai moi-même fait l'exercice.

Néanmoins, nous avons un système qui, modifié, sera effectif et opérationnel.

J'ai dit tout à l'heure que, pour l'ACNAW, nous recherchons encore des profils, mais l'ACNAW bénéficie de tout le soutien du SPW MI, avec la mise à disposition d'un attaché, de locaux et de services informatiques. Je confirme : des profils sont néanmoins toujours en cours de recherche.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je prends le relais de ma collègue, Mme Cremasco, qui a été appelée dans une autre commission, en m'exprimant dans la suite de ce qu'elle a pu poser comme questions et formuler comme observations.

Je voulais revenir sur plusieurs points et je remercie la ministre pour les éléments de réponses qu'elle a apportés.

Je voulais d'abord revenir sur l'avis de l'ACNAW puisque, sauf erreur de ma part, il n'a pas été joint au dossier. Notre Parlement peut-il connaître cet avis et avoir des éléments de contenu ? Vous avez dit qu'il était positif, je ne le conteste pas, mais j'imagine qu'il en dit un peu plus, puisque le projet de décret semble mettre la paternité de certains éléments sur l'avis de l'ACNAW. C'est une pièce d'autant plus intéressante.

Au passage – mais je n'ai fait qu'une recherche rapide hier soir –, en cherchant les avis de l'ACNAW sur internet, je voyais que, sur son site, le dernier avis publié était en 2021. J'ai peut-être été trop rapide, mais cela m'a étonné.

M. le Président. – C’est ce que Mme Cremasco a dit.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je voulais relayer ce questionnement. Elle a fait la même recherche que moi. Peut-on en savoir plus sur cet avis de l’ACNAW et le recevoir ?

Par ailleurs, je voulais revenir sur la marge de 2 décibels, puisque vous avez indiqué en substance qu’il serait périlleux de fonctionner sans marge d’incertitude. Comment a-t-elle été fixée ? Pourquoi 2 décibels ? Quels sont les éléments qui nous permettent de penser qu’elle se limitera alors à l’incertitude scientifique et qu’il n’y aura pas de nouvelle manière d’ajouter des compléments, comme ce fut le cas pendant des années et comme la Cour d’appel l’a fortement sanctionné ?

J’ai, en outre, pris note de votre explication pour ce qui concerne alors la disparition de l’article relatif au montant des amendes maximales. Je suis un peu surpris puisque le fait que le Conseil d’État ne remette pas de critique sur ce point n’invalide pas la proposition du Gouvernement, mais j’entends votre engagement à revenir ultérieurement sur ce point. Nous pourrions apprécier cela ultérieurement. Je ne sais pas si vous avez déjà un calendrier pour ce nouveau projet de décret que vous annoncez et qui porte sur cet élément relatif aux sanctions.

M. le Président. – Vous relayez ce que Mme Cremasco avait déjà dit tout à l’heure, en tout cas, pour les deux premiers points.

La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Tout d’abord, merci pour les réponses de Mme la Ministre.

Il faut souligner que, outre l’ACNAW, la SOWAER a aussi son département environnemental, qui est d’une expertise importante.

Au niveau de l’ACNAW, il ne faut pas hésiter, dans le recrutement, à aller chercher des spécialistes en acoustique qui pourront nous aider à mieux gérer cette situation.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – En matière de sons, de sonorités, il s’agit de permettre aux citoyens de dénoncer ce qu’ils vivent, avec une procédure de sanction simplifiée, afin que l’on ait un juste retour des ennuis quotidiens – nocturnes, matinaux – qu’ils subissent. C’est important. Cela a été développé lors du comité d’accompagnement. En la matière, il faut pouvoir entendre ce qui est dit.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – L’ACNAW peut en effet publier ses avis, je vais donc voir avec celle-ci pourquoi il n’y a pas plus d’avis sur son site internet. Je vais m’en occuper, mais elle a toute faculté de publier ses avis.

La question des 2 décibels, comme pour tout appareil de mesure, quel qu’il soit – c’est dans tous les cas de figure –, il y a toujours une marge d’erreur qui est basée sur des critères techniques. C’est indiscutable, ce n’est pas une marge d’erreur qui est une décision politique, que l’on vient coller sur un appareil de mesure. C’est une marge d’erreur qui fait partie des critères techniques de l’appareil de mesure. Dès lors, c’est tout à fait indiscutable. Les sonomètres sont également sensibles aux bruits extérieurs. Ce sont les fabricants de ces appareils qui dosent cette marge d’erreur pour augmenter la précision de mesure du sonomètre et faire en sorte que le sonomètre ne soit pas naturellement influencé par des bruits qui ne seraient pas ceux qu’il doit mesurer.

Monsieur Cloquet, vous me signalez qu’il faut viser un expert, notamment en matière acoustique, au sein de l’ACNAW. C’est précisément ce que prévoit le décret qui compose l’ACNAW. C’est dès lors le cas.

Monsieur Devin, vous me demandez comment on peut faire en sorte d’aider les citoyens et de faciliter le dépôt de plainte, le fait de dénoncer. Ces discussions, si je ne me trompe, ont eu lieu en comité d’accompagnement. Cependant, beaucoup de personnes dans les communes me reviennent en me disant que le système pour dénoncer un événement est relativement simple. Si vous estimez qu’il y a encore des problèmes, je suis prête à l’entendre et à simplifier les choses, mais ce n’est pas le retour que j’en ai à l’heure actuelle. Je vous remercie.

M. le Président. – Le dernier mot appartient toujours aux parlementaires. M. Hazée a déposé des amendements, qui vous sont distribués à l’instant.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour le suivi relatif à la publication en général des avis de l’ACNAW. On y reviendra dans les semaines qui viennent sans doute. Toutefois, je voudrais revenir sur l’avis de l’ACNAW relatif à ce projet de décret parce qu’il y a une certaine urgence. On nous demande de voter aujourd’hui et la majorité a par ailleurs requis l’urgence en séance plénière. Cela veut dire que le texte sera examiné demain avec un rapport oral.

Par conséquent, pourquoi ce Parlement ne peut-il pas recevoir l’avis de l’ACNAW qui a alimenté, qui a même peut-être inspiré certaines propositions, et dont la ministre nous indique qu’il est positif, ce dont je ne

doute pas ? Du coup, je ne vois pas bien pourquoi il ne peut pas être communiqué au Parlement.

Sur la marge d'erreur, j'entends bien qu'il y a une incertitude de mesures liées aux appareils ; là-dessus, le principe apparaît tout à fait habituel. Je vous interrogeais sur sa fixation : pourquoi deux, pourquoi pas un ou un et demi ? Vous n'avez pas répondu à ce point. Je veux insister sur le fait que nous sommes ici avec un contentieux de longue date. Nous ne sommes pas en train, ce matin, d'examiner un projet de décret pour uniquement voir comment nous pouvons améliorer le système de contrôle et, le cas échéant, de sanctions. Nous sommes en train de le faire parce que, à l'issue de procédures longues et en plusieurs étapes, la Région a été condamnée pour des carences majeures dans le dispositif de sanctions et préalablement de contrôle, et notamment avec ce chipotage autour d'une addition de la norme de deux et puis de la norme de trois qui conduisait à rendre peu performant, pour ne pas dire davantage, le système de contrôle.

Dès lors, c'est la raison pour laquelle nous avons déposé deux amendements qui visent, d'une part, et en substance – les collègues le diront, je ne fais ici qu'une présentation succincte –, à clairement établir que cette marge d'incertitude de 2 décibels est la seule marge par rapport à l'observation des réalités de terrain et, le cas échéant, à la mise en œuvre du dispositif de sanctions, et, d'autre part, à demander au Gouvernement un rapport sur l'exercice de ce système ajusté suite à l'arrêt de la Cour d'appel, suite au jugement qui a été rendu, pour que la Région marque sa volonté la plus ferme de se conformer au droit et dès lors de protéger la santé et le cadre de vie de ces populations.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 6 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 11 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

Projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 314 (2024-2025) N° 1)

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – Avez-vous eu suffisamment de temps pour examiner les deux amendements déposés par le groupe Ecolo, à savoir Mme Cremasco et M. Hazée ?

Je ne vois pas d'expression contraire.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Vous avez demandé s'il y avait eu un temps suffisant pour les amendements, mais il y a des questions sur lesquelles la ministre n'a pas répondu dans la discussion générale.

M. le Président. – Nous poursuivons la discussion générale.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – On laisse les amendements pour la discussion par article.

Je demandais à la ministre si elle pouvait nous donner une indication de calendrier concernant le décret à venir qui prendrait le relais de votre proposition d'augmenter le montant de 7 500 euros à 10 000 euros pour le montant maximal. Cette question est toutefois restée sans réponse.

Ma deuxième question – je ne comprends pas l'absence de réponse – concerne la volonté de recevoir l'avis de l'ACNAW qui a alimenté les travaux relatifs à ce projet. Cette demande semble élémentaire.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je laisse le temps au conseiller de la ministre de clôturer l'information à destination de la ministre.

La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je suis un peu perturbé.

M. le Président. – On ne parle pas encore des amendements, Monsieur Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Non, mais sur le site de l'ACNAW, on a un rapport de 2024.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est un rapport, pas un avis.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Nous disposons ici l'avis de l'ACNAW de 2018 que le Gouvernement a cité dans le décret.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, je me permets d'intervenir, puisque je suis interpellé sur l'objet de ma demande.

Le projet de décret nous indique qu'il existe un avis de l'ACNAW sur celui-ci. Comme nous le recevons systématiquement lorsque nous examinons un projet de décret, ma demande vise à ce que le Gouvernement nous transmette cet avis. Qu'il y ait des tas d'autres pièces, en ce compris des pièces anciennes sur le site de l'ACNAW, c'est normal, puisque le dossier a quelques années au compteur, mais, ici, il s'agit d'éclairer l'action législative qui est proposée.

M. le Président. – J'avais bien compris. Ceci étant précisé et puisque l'on a éclairé la lanterne de M. Cloquet, la ministre va pouvoir répondre.

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Comme je l'ai dit tout à l'heure – M. Cloquet a raison –, ce fameux avis de l'ACNAW est un avis en cours de procédure. Cependant, Monsieur Hazée, vous visez l'avis sur ce projet de décret. En effet, je vais demander à l'ACNAW de publier l'ensemble de ses avis, y compris celui-là.

Sur la question du timing pour le décret dont vous parliez avec le « second train de mesures », nous envisageons une première lecture pour le début du mois d'octobre. Ensuite, le processus législatif suivra son cours de manière classique.

M. le Président. – Voilà les deux réponses aux deux questions que vous aviez posées, Monsieur Hazée.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'enregistre la deuxième réponse. Je remercie la ministre de nous donner ces indications. Nous pourrions alors assurer le suivi parlementaire comme d'habitude.

Cependant, pour l'avis, je reviens sur deux éléments.

D'une part, pour l'accès du public aux informations, c'est le site internet qui joue son rôle. J'ai bien entendu votre réponse : vous allez solliciter l'ACNAW pour assurer une publicité des avis, qui me paraît bien nécessaire et légitime et vous aurez quelques semaines, sans doute, pour avancer en la matière.

Ma demande est que ce Parlement, qui est saisi aujourd'hui d'un projet de décret pour faire son travail

parlementaire, pour faire son œuvre législative, puisse recevoir cet avis. Je le dis avec d'autant plus d'insistance que la majorité a demandé d'actionner la procédure d'extrême urgence qui conduit à ce que ce dossier vienne en séance plénière demain.

Il n'est pas inintéressant d'avoir cet avis sur le site de l'ACNAW dans les semaines qui viennent ou, plus exactement, ce serait intéressant pour la compréhension du dossier, mais par rapport à notre rôle législatif, c'est tout à fait insuffisant. Cet avis, il me semble nécessaire que cette Commission le reçoive aujourd'hui. Il serait d'ailleurs bien légitime qu'elle l'ait déjà reçu avant que cette discussion ne démarre. Là-dessus, il y a vraiment nécessité à recevoir une autre réponse que d'envoyer la balle dans les gradins.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – On transmettra le projet d'avis.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La ministre peut-elle nous confirmer qu'elle le transmettra séance tenante ?

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Bien sûr.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Dans une logique de fonctionnement...

M. le Président. – La réponse est oui...

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Dans une logique normale, Monsieur le Président, nous devrions suspendre les travaux pour le recevoir et pouvoir en tenir compte. La discussion a déjà avancé et, dans une logique de compréhension de la position des uns et des unes, je ne vais pas demander que cela le soit avant une suspension de séance, mais vous comprenez la nécessité que nous l'ayons sur ce temps de midi pour que nous puissions en tenir compte pour le débat de demain en séance plénière.

Je ne dois pas rappeler les constats graves que nous avons été amenés à faire depuis l'opposition sur la façon dont le Gouvernement traite le Parlement dans son travail. Je ne vais pas réexpliquer toute cette démarche.

Ici, on est avec un décret. La Région wallonne est condamnée en justice. Il me paraît élémentaire que l'on puisse prendre connaissance de cette pièce – dont je ne connais pas le contenu, vous dites qu'il est positif et tant mieux pour le Gouvernement. Je vous demande de donner voix le plus vite possible.

M. le Président. – La ministre a clairement répondu que l'avis de l'ACNAW, auquel vous faites référence,

sera bien transmis aux parlementaires, et ce, dans la journée. Vous voilà, je l'espère, rassuré sur ce point.

Des amendements n° 1 et 2 (Doc. 314 (2024-2025) N° 2) sont déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 314 (2024-2025) N° 1).

Art. 1^{er}

À cet article, un amendement n° 1 (Doc. 314 (2024-2025) N° 2) est déposé par Mme Cremasco et M. Hazée.

La parole est à M. Hazée pour présenter cet amendement.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – L'amendement n° 2 concerne l'article 1^{er}. J'aurais dû le présenter en premier lieu puisqu'il vise à insérer, à l'article 6, paragraphe 1^{er}, alinéa 1, 2^o, une phrase après les mots : « mesurés en tenant compte d'une incertitude de mesure déterminée par le Gouvernement ».

Il s'agit vraiment d'avoir une expression ferme de ce Parlement quant au fait que cette marge d'incertitude est la seule dorénavant par rapport au système de contrôles et de sanctions.

M. le Président. – Une petite vérification légistique, Monsieur Hazée. Ici, on parle de l'article 6 du décret qui est modifié par ce décret-ci. On est bien d'accord ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est-à-dire que l'amendement insère dans l'article 6, tel qu'il est proposé par le Gouvernement et contenu dans l'article 1^{er} du projet de décret, quelques mots avant les mots proposés par le Gouvernement qui, eux, ne sont pas modifiés.

M. le Président. – Sur cet amendement n° 2, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je voudrais vous informer à cet égard que l'amendement propose de dire : « La marge ne peut en aucun cas être cumulée avec d'autres tolérances et exonérations », mais il y a un arrêté du 29 juin 2004 qui, en son

article 8, paragraphe 1^{er}, 2^o prévoit une série d'exonérations.

Je pense que cet amendement ne peut pas être formulé de la sorte.

Je peux vous lire ces exonérations : « Ne sont pas visés par ces dispositions, les décollages et atterrissages des avions transportant des membres de la famille royale, du Gouvernement fédéral, des gouvernements régionaux, communautaires et de familles étrangères, chefs d'État, gouvernements. Les décollages et atterrissages en rapport avec des missions humanitaires, les décollages et atterrissages en rapport avec des missions militaires, les décollages et atterrissages s'effectuant dans des circonstances exceptionnelles telles que les vols pour lesquels il y a un danger immédiat pour la vie et la santé, tant des hommes que des animaux, lorsque les vols sont déviés vers un aéroport pour des raisons météorologiques, et les décollages et atterrissages s'effectuant de manière inhabituelle pour des raisons de sécurité ».

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – L'amendement vise effectivement la question du calcul de la marge dans laquelle le contrôle s'effectue. La ministre fait référence à un texte qui, lui, évoque des situations qui ne sont pas prises en compte dans l'appréciation. Je prends l'exemple du chef de l'État. Par exemple, lorsque le chef d'État se déplace quelque part, on ne compte pas, si je paraphrase ce qui vient d'être dit.

Cet amendement ne vise pas à modifier les situations qui font l'objet du contrôle. Il vise à s'assurer que le calcul ne soit plus tronqué, comme il l'a été pendant des années. J'admets que l'utilisation des mots « ou exonérations » peut prêter à confusion tenant compte du mot qu'utilise l'arrêté. Je suggère de retirer cet amendement et il sera réécrit pour la séance plénière de demain. Chacun peut comme cela y réfléchir. Nous viserons bien les tolérances et pas les exonérations.

M. le Président. – On était un peu perturbé, mais vous avez travaillé un peu dans l'urgence, je le comprends. En fait, l'amendement n° 2 devrait être l'amendement n° 1.

L'amendement n° 1 devrait être l'amendement n° 2. L'amendement n° 2 traite de l'article 1^{er}, qui lui-même fait référence à l'article 6. C'est pour cela que c'est un petit peu un jeu de piste. Quand vous le redéposez, il faudrait effectuer la correction.

L'amendement n° 1 (Doc. 314 (2024-2025) N° 2) déposé par Mme Cremasco et M. Hazée est retiré par ses auteurs. Ceux-ci nous annoncent qu'ils en déposeront une version revue et corrigée demain en séance plénière.

L'article 1^{er} est adopté à l'unanimité des membres.

(Réaction de Mme Goffinet)

Non, ce n'est pas l'amendement. Ne nous embrouillez pas, Madame Goffinet, puisque c'est bien l'article 1^{er}. Il n'y a pas d'amendement sur l'article 1^{er} puisqu'il a été retiré par ses auteurs, mais il reviendra très vite puisque M. Hazée nous annonce qu'un amendement sera déposé en séance plénière demain.

Un amendement n° 2 (Doc. 314 (2024-2025) N° 2) visant à insérer un article 1/1 est déposé par Mme Cremasco et M. Hazée.

La parole est à M. Hazée pour présenter cet amendement.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Jadis, j'utilisais l'expression « 1bis », mais les services semblent avoir préféré « 1/1 ». C'est pour cela que je me suis conformé à cette façon de faire.

M. le Président. – Je préfère « 1bis ».

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je peux rejoindre une autre école, Monsieur le Président, c'est la même que la vôtre.

Il s'agit en fait de vraiment avoir un regard scrupuleux sur cette question. Je le redis, nous avons été condamnés en justice à plusieurs reprises et jusqu'à la Cour d'appel de Bruxelles. Ici, il s'agit de demander au Gouvernement de faire rapport sur cette question, précisément pour avoir un contrôle sur cette marge d'incertitude.

On voit bien qu'il n'y a pas d'explications sur sa fixation à 2 décibels, même si son principe est compris, tenant compte des marges d'incertitude qu'un appareil, quel qu'il soit, sur laquelle il doit pouvoir compter. Quel est le nombre de dépassements avec cette marge ? Quel est le nombre de dépassements sans cette marge ? Pouvons-nous avoir une analyse d'impact par rapport à l'effectivité des sanctions ?

M. le Président. – Y a-t-il des réactions sur cet amendement, qui reste bien l'amendement n° 1, puisque l'amendement n° 2 n'existe plus jusqu'à nouvel ordre ?

La parole est à M. Fiévet.

M. Hervé Fiévet (MR). – Monsieur le Président, les rapports annuels de l'ACNAW sont là.

M. le Président. – Ils sont disponibles sur la plateforme.

M. Hervé Fiévet (MR). – Tout à fait, et ils ont été transmis au Parlement wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Les rapports de l'ACNAW ne visent pas les éléments qui portent sur la

marge d'incertitude, puisque par définition la marge d'incertitude est mise dans le calcul. C'est la raison pour laquelle nous pensons que cet amendement est nécessaire, précisément pour que l'ACNAW puisse également donner l'information sur ce qui se passe dans cette zone de la marge d'incertitude.

M. le Président. – L'amendement n° 2 (Doc. 314 (2024-2025) N° 2) visant à insérer un article 1/1 est rejeté par 6 voix contre 4.

Art. 2

L'article 2 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne (Doc. 314 (2024-2025) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'énergie, du climat et du logement recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de Mme Sabine Roberty
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le blocage de la prolongation de la date
d'éligibilité des projets « Territoires zéro
sans-abrisme » »

Question orale

de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le financement et la prolongation des
projets « Territoires zéro sans-abrisme » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Roberty, sur « le blocage de la prolongation de la date d'éligibilité des projets « Territoires zéro sans-abrisme » » ;
- Mme Goffinet, sur « le financement et la prolongation des projets « Territoires zéro sans-abrisme » ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, à plusieurs reprises, mon groupe et moi avons relayé les difficultés rencontrées par les porteurs de projet, afin d'assurer la finalisation des projets d'infrastructures au sein de l'opération « Territoires zéro sans-abrisme ». Face à ces constats, le ministre Coppieters s'est montré ouvert à une prolongation de la période d'éligibilité des subventions des projets « Territoires zéro sans-abrisme » jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette volonté a été confirmée ce 9 septembre en Commission. Je vais citer votre collègue : « C'est pourquoi j'ai décidé de répondre favorablement à la demande formulée par les porteurs de projet concernant la prolongation de la période d'éligibilité des dépenses. Cependant, la note au Gouvernement est entre les mains de ma collègue, la ministre Neven ». Le ministre m'invitait dès lors à vous interroger, ce que je fais à l'instant.

Quelle est votre position face à ce dossier ? Comment et pourquoi la note annoncée depuis le mois d'avril dernier par votre collègue n'a-t-elle pas encore été approuvée par vos services ? Quels sont les éventuels éléments de blocage ?

Le dossier pourra-t-il être présenté dans les prochaines semaines au Gouvernement ? Nous sommes déjà à la fin du mois de septembre.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, en juin 2023, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement wallon avait lancé un appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme », qui était plutôt ambitieux. Dix projets innovants avaient, dans ce cadre, été sélectionnés fin d'année 2023, pour un montant global de 34,15 millions d'euros. L'objectif était d'expérimenter des solutions durables de sortie du sans-abrisme.

Actuellement, ces projets font face à certaines difficultés. Les acteurs de terrain signalent notamment des retards liés à des procédures administratives, à des procédures de marchés publics et demandent une prolongation de la période d'éligibilité des subventions ainsi qu'un élargissement des frais qui pourraient être éligibles. Ils ont également une autre demande, à savoir celle de la sécurisation des soldes pour éviter des licenciements ou même l'arrêt brutal des projets essentiels pour un public plus vulnérable.

Le montage budgétaire initial, qui mobilisait les crédits « logement » classiques pour financer ce projet du Plan de relance, avait été, à l'époque, validé par l'Inspection des finances et le ministre du Budget. Les transferts et réallocations avaient été prévus dès l'origine. Je note le souhait de prolonger la période de subventionnement jusqu'au 31 décembre 2026 et même de reporter la justification au 31 mars 2027. Cependant, des interrogations subsistent concernant les mouvements budgétaires.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous confirmer cette volonté de prolongation des modalités ? Les acteurs peuvent-ils avoir la certitude de poursuivre leur mission, et ce, sans risque d'interruption ?

Pourriez-vous, en outre, nous dire ce qu'il est advenu des demandes de crédits qui avaient été formulées par le SPW Logement lors de l'ajustement budgétaire en 2025 et ce qu'il en est depuis lors ?

Pourriez-vous, enfin, rassurer les acteurs sur cette liquidation des soldes de 2025 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames les Députées, lors de sa séance du 23 juin 2023, le Gouvernement wallon avait approuvé le lancement de l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme », qui était destiné aux opérateurs qui relevaient :

- d'un pouvoir local ;
- d'une association sans but lucratif ;
- d'une association Chapitre XII, c'est-à-dire encadrée par la loi organique des CPAS ;
- d'une fondation ;

- d'un OFS ;
- d'un établissement d'utilité publique.

En date du 23 novembre 2023, le Gouvernement wallon a approuvé la proposition du jury de sélection, qui porte, comme vous l'avez dit, Madame Goffinet, sur la sélection de 10 projets, leur classement et le budget total accordé à chacun, pour un total de 34,15 millions d'euros. Quelque 9,15 millions d'euros provenaient de la fiche 235 du PRW et 25 millions d'euros du budget du logement. Les deux premières tranches ont été liquidées, conformément à la programmation de l'arrêté de subvention. Lors des réunions du comité d'accompagnement des 30 et 31 janvier 2025, les 10 porteurs de projet ont fait état de difficultés et de retards pour les actions relatives à de l'infrastructure, qu'il s'agisse de construction, de rénovation ou d'implantation de logements de type *tiny house*, par exemple.

À titre d'exemple, relativement à ces difficultés, certains ont dû renoncer à un bâtiment initialement envisagé pour créer des logements en raison de problèmes de stabilité tels qu'il n'était pas possible, dans les limites de la subvention allouée, de réaliser les travaux de sécurisation nécessaires. Avec l'accord du comité d'accompagnement, une solution alternative a, le plus souvent, été trouvée, mais cela a engendré un retard conséquent dans le calendrier initialement prévu.

Plusieurs porteurs de projet ont, en outre, été confrontés à des retards cumulés, liés à des obligations, que ce soit en termes de marchés publics, de difficultés d'obtention de permis d'urbanisme – notamment pour les *tiny houses* – ou, plus particulièrement pour les CPAS, à des retards en lien avec les procédures administratives auxquelles ils sont soumis au niveau de la tutelle.

J'ai effectivement été saisie d'un projet de note au Gouvernement par le SPW Action sociale – qui n'est pas mon administration fonctionnelle – visant la prolongation de la date d'éligibilité des projets du 14 novembre 2025 au 31 décembre 2026. Soyez assurées que je n'ai aucune objection sur le fond de cette demande.

Ce projet de note contient diverses propositions de réallocations budgétaires qui ne relèvent pas des budgets « Logement », mais bien des budgets « Action sociale ».

N'ayant pas la tutelle sur ces domaines fonctionnels et les tableaux budgétaires transmis ne semblant par ailleurs pas correspondre à la volonté de prolongation de l'éligibilité des demandes, le projet de note nécessite un travail de relecture qui pourra se faire rapidement.

Mon cabinet s'est mis en rapport avec celui de mon collègue, Yves Coppieters, pour qu'il reprenne la main sur ce dossier à soumettre au Gouvernement.

S'agissant de la liquidation du solde, Madame Goffinet, je me réfère à l'arrêté de subvention qui prévoit le versement du solde de la subvention après réception et vérification du rapport d'activité final et des pièces justificatives.

Au vu des demandes de report de la période d'éligibilité de novembre 2025 à décembre 2026, les rapports finaux et leurs annexes seraient à déposer pour la fin mars 2027 au plus tard. La liquidation du solde sera reportée en conséquence.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci, Madame la Ministre. Ici, on parlait de projets concrets pour le terrain, mais j'ai l'impression que l'incertitude est encore totale, car pendant que se joue un jeu de ping-pong entre le ministre et Coppieters et vous, des actions vont sûrement passer à la trappe, des emplois vont peut-être tomber et des services sont complètement saturés par la demande et qui continuent à vivre dans une incertitude budgétaire tout à fait extraordinaire et très inconfortable.

J'entends que vous n'avez aucune objection sur le fond par rapport à la demande. On est soi-disant dans un gouvernement d'ingénieurs et pas dans un gouvernement de poètes. J'ai plutôt l'impression que l'on est dans un gouvernement de sportifs de haut niveau, parce que le match de ping-pong entre les deux ministres n'en finit pas.

Dans 15 jours, je déposerai une nouvelle question au ministre Coppieters pour savoir où l'on en est. En tout cas, la finalité est de sortir les gens de la rue de manière durable. C'est une priorité que tout le monde ici doit normalement s'assigner. S'il faut jouer au ping-pong, j'irai chez lui et, 15 jours après, je retournerai chez vous, mais je reviendrai. Il faut des dates et des calendriers pour sortir les gens de l'incertitude.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les éclaircissements sur les arrêtés de subventionnement. Je n'avais pas ce détail-là.

J'entends que vous avez été consciente, à l'instar de l'administration, des difficultés du secteur pour porter et mener à bien les projets touchant aux infrastructures. Dans certains cas, des alternatives ont été trouvées.

J'entends votre volonté, tout comme celle du ministre Coppieters, d'avancer sur cet aspect. Il est vrai que cette compétence est quelque part partagée, puisque vous êtes la ministre des Infrastructures et lui le ministre de l'Action sociale. Il est vraiment important de travailler de concert, malgré le cadre budgétaire, et de répondre ensemble aux nécessités du terrain.

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la nécessité de concilier sécurité des
locataires et calendrier des subsides dans le cas
du projet de logements sociaux à Nessonvaux
(Trooz) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la nécessité de concilier sécurité des locataires et calendrier des subsides dans le cas du projet de logements sociaux à Nessonvaux (Trooz) ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, en juin dernier, malgré les inquiétudes exprimées par les riverains et les constats des inondations de 2021, vous indiquiez que le projet suivait son cours. Je vous rappelle qu'il s'agit de la construction de logements sociaux en vallée de la Vesdre, dans une zone qui a été inondée par plus de 2,6 mètres d'eau en juillet 2021. Inutile de dire qu'il y a un vrai risque pour les futurs locataires.

Vous avez néanmoins précisé que des échanges restaient en cours avec le Foyer de la région de Fléron, porteur du projet et maître d'ouvrage, et que l'enjeu principal résidait dans le respect du calendrier afin de préserver le bénéfice des subsides, dont l'échéance est fixée à 2028.

Depuis lors, les inquiétudes sur la pertinence de construire dans une zone à risque – j'ai rappelé les 2,60 mètres d'eau –, dont la vulnérabilité aux inondations est bien avérée, n'ont fait que croître.

On ne va pas revenir sur les recours techniques. Des pilotis ou des aménagements techniques ne peuvent pas suffire dans un contexte où la Région elle-même s'est engagée à mieux intégrer les risques hydrologiques dans ses décisions d'urbanisme et de logement.

Madame la Ministre, ma question de base traitait de la pertinence d'un délai à ce point serré qu'il ne permet pas de trouver des alternatives. Vous m'aviez renvoyée à plus tard ; me revoici. Entre-temps, j'ai également interrogé M. le Ministre Desquesnes qui m'a précisé qu'il ne jugeait pas ce projet très approprié et qui m'a renvoyée vers vous pour les délais en question. Quelles suites concrètes avez-vous données à ce dossier ? Je vous concède qu'en juin, je vous ai peut-être prise un peu de court et de même pour M. le Ministre de l'Aménagement du territoire. Un réexamen du projet initial est-il désormais envisagé afin de garantir la sécurité future des locataires ?

Je vous passe le stress de voir arriver des inondations, ce qui est aussi très important. On ne peut pas infliger cela à des locataires. Avez-vous fait évoluer ce projet ? Si oui, comment ?

Vous mettiez l'accent sur ce fameux calendrier. Une réorientation a-t-elle été possible ? L'exigence initiale est-elle maintenue ou pas ? Avez-vous pu développer un projet alternatif ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et vos éventuels éléments de flexibilité par rapport à cela. Trouver une alternative est très important, c'est une mission que le Gouvernement doit honorer.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, depuis notre dernier échange à ce sujet, je peux vous indiquer que la SLSP Foyer de la région de Fléron a réuni en juillet le fonctionnaire délégué, des représentants du SPW TLPE, de la Direction des cours d'eau non navigables, de la commune ainsi qu'un représentant du contrat de rivière Vesdre.

Il me revient que selon le fonctionnaire délégué, dans le cadre du Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin de la Vesdre, le terrain concerné n'apparaît ni sur la carte des propositions de modification du plan de secteur ni sur les cartes de vigilance foncière et urbanistique.

À ce stade, rien ne paraît s'opposer donc à la construction de logements sur ce site.

Il convient toutefois de prendre toutes les précautions nécessaires, notamment en matière de gestion du ruissellement des eaux de pluie, de respect de l'environnement par l'absence de citerne à mazout enterrée, le projet prévoyant un système de chauffage par pompes à chaleur.

Ces exigences figurent dans le cahier des charges du marché Design & Build, garantissant ainsi que tous les soumissionnaires disposent du même cadre de référence, adapté aux spécificités de cette zone sensible. La SWL a d'ailleurs approuvé la base de mise en concurrence de ce dossier.

Comme il s'agit d'un marché de Design & Build, aucun permis n'a encore été introduit. L'entreprise attributaire sera chargée de solliciter le permis d'urbanisme, ce qui impliquera une nouvelle consultation du fonctionnaire délégué. Cette procédure doit assurer que la sécurité des futurs habitants reste pleinement garantie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis complètement interloquée. Vous dites que ce n'est pas soumis à une révision de plan de secteur ; il est évident que non. Ce n'était pas la question, puisque les zones sont particulièrement restreintes par rapport à cela.

Vous me parlez de ruissellement, mais c'est une inondation par débordement : il s'agit de 2,60 mètres d'eau. C'est acté, vous le savez. Ce n'est pas dans les documents actuels de la zone d'aléa d'inondation parce qu'elle ne prend pas en considération les événements de juillet 2021. Gouverner, c'est prévoir. C'est pour cela qu'il y a, sur le site de la Région wallonne, des cartes qui montrent très précisément que ce terrain a bien été inondé.

La réunion dont vous parlez – au moins, mon intervention aura servi à cela et M. Desquesnes me l'avait déjà annoncé –, aura permis de mettre tout le monde autour de la table. Il est un peu tard, il aurait fallu le faire en amont. S'il y avait un Labo-Vesdre, cela se serait fait en amont et on aurait été épargnés de tout cela : dépense d'énergie et de moyens qui ne sert pas la cause et ne sert pas la sécurité des citoyens.

Par rapport à cela, vous me dites « vogue la galère ». À vous entendre, vous êtes nettement moins méfiante que M. Desquesnes sur le sujet. À un moment, il va falloir absolument faire un geste et envisager une alternative par rapport à ce projet.

Question orale de M. Stéphane Hazée

**à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la définition des bassins de vie pour les politiques en matière de logement »**

Question orale de M. Laurent Devin

**à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi du marché de consultance pour la création de l'Agence de l'habitation »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Hazée, sur « la définition des bassins de vie pour les politiques en matière de logement » ;
- M. Devin, sur « le suivi du marché de consultance pour la création de l'Agence de l'habitation ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger le 24 juin dernier

quant à votre annonce dans la presse de la création de « 14 bassins de vie au sein desquels il faut organiser les questions de logement avec les acteurs ». J'ai déjà exprimé notre intérêt de principe quant à l'enjeu d'une structuration territoriale pour programmer l'offre de politique publique et quant à cette approche supracommunale, tout en regrettant que la réflexion se passe ici de façon segmentée pour le logement, là où, pour les médias de proximité ou pour d'autres matières, elles fonctionnent sur une autre base.

Vous avez alors répondu en substance que vous entendiez vous appuyer sur la réflexion scientifique du CEHD, le Centre d'études en habitat durable, dans le cadre de l'étude en cours de finalisation relative au schéma régional de développement de l'offre de logements publics, et que son rapport n'était pas encore finalisé – en juin – de sorte qu'il était trop tôt à l'époque pour répondre à la majorité des questions que nous posions.

Trois mois plus tard, je reviens donc vers vous pour éclaircir les enjeux et vos propositions.

Madame la Ministre, l'étude attendue de la part du CEHD est-elle maintenant finalisée ? Le cas échéant, quels en sont les enseignements et les éventuelles conclusions ?

Quelles étaient les questions posées au CEHD ou les contraintes mises à sa réflexion ? En particulier, vous avez d'emblée évoqué le nombre de 14 bassins. Était-ce une contrainte posée à l'exercice ? Quels sont la méthodologie et les critères fixés ? Les communes ont-elles été associées à cette réflexion ? Le cas échéant, sous quelle forme ?

Pouvez-vous à présent préciser le rôle de ces bassins de vie en matière de logement ?

Vous avez par ailleurs indiqué que le découpage territorial, la définition des missions de ces pôles ainsi que leur articulation seront ensuite soumis à la concertation des parties prenantes. Pouvez-vous préciser les modalités de cette concertation ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, vous avez lancé un marché de consultance destiné à accompagner la création de la future Agence de l'habitat. Lors du dernier ajustement budgétaire, un montant de 1 million d'euros a été mobilisé à cette fin.

Où en est ce marché ? Les prestataires ont-ils été sélectionnés ? Si oui, lesquels ? Quelles productions concrètes attendez-vous de cette mission de consultance ? Selon quel calendrier précis ?

Quelles étapes ont déjà été franchies dans la préparation de l'agence et lesquelles restent encore à réaliser ?

Quels mécanismes de suivi et de contrôle avez-vous mis en place pour garantir la transparence et l'efficacité de l'utilisation de ce million d'euros ? Comment associez-vous le secteur et les opérateurs concernés afin d'éviter que l'agence soit conçue dans un entre-soi de consultants ?

Enfin, quel est le timing global de mise en place de l'Agence de l'habitat ? À quelle échéance les citoyens, mais aussi les acteurs du logement, pourront-ils compter sur un organisme opérationnel et identifiable ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, vos questions concernant chacune un volet du projet de réforme de la politique régionale du logement, il m'est apparu opportun de les regrouper pour y apporter une réponse globale et cohérente.

La création de l'Agence wallonne de l'habitation et la bonne articulation de celle-ci avec les pôles locaux du logement, qui rassembleront les acteurs locaux, constitue un de mes projets prioritaires. C'est un projet phare de la DPR. Ce projet doit rendre la politique régionale du logement plus efficiente, plus lisible et à la hauteur des enjeux colossaux du secteur. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises à ce sujet.

Depuis quatre mois, le comité stratégique, dont la mission est d'accompagner la mise en œuvre de l'Agence wallonne de l'habitation pour le 1^{er} janvier 2028, et les équipes dédiées aux quatre entités collaborent à l'implémentation de la feuille de route. Les travaux avancent. S'agissant d'un projet d'ampleur avec un degré certain de complexité, il est prévu que le comité stratégique se fasse aider de consultants.

À ce jour, je peux vous informer qu'un marché de services relatif aux aspects juridiques et un marché visant à déterminer les parcours usagers ont été lancés respectivement par le SPW TLPE et par la SWL. Un marché de services relatif à la gestion de projets et à l'accompagnement au changement est en cours de préparation. Dans la manière de fonctionner, il est prévu, dans les cahiers des charges, que les consultants doivent travailler de manière collaborative avec les ressources internes provenant de chacune des structures, ceci ayant été identifié comme un facteur de succès par les parties prenantes.

Il apparaît donc encore un peu prématuré, à ce stade, de vous en dire plus sur les productions concrètes, les étapes à franchir et le calendrier précis.

Par contre, l'objectif formulé est très clair : nous devons disposer d'une agence opérationnelle au 1^{er} janvier 2028.

En ce qui concerne plus particulièrement le budget qui est dédié à ce projet, le contexte budgétaire actuel exige une rigueur qui a manqué par le passé. J'ai tout à fait conscience de la responsabilité qui m'incombe. Je peux vous assurer que je réalise un suivi précis de l'utilisation de chaque denier public et que je tiens ces informations à disposition en toute transparence. Je suis d'ailleurs interrogée régulièrement par écrit sur les dépenses de consultance.

En ce qui concerne le volet visant le regroupement des multiples acteurs locaux du logement au sein des pôles locaux du logement, ce dernier est indissociable de la future Agence wallonne de l'habitation. Ici, il est proposé de s'appuyer sur la réflexion scientifique du CEHD. Cette étude relative aux bassins de vie est effectivement finalisée. La note d'orientation relative aux pôles locaux du logement sera déposée très prochainement au Gouvernement.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser, la méthodologie qui permet au CEHD de proposer la détermination de 14 bassins de vie, tout comme la définition des missions des futurs pôles locaux, ainsi, d'ailleurs, que leur articulation avec l'agence seront soumises au Gouvernement avant d'être concertées avec l'ensemble des parties prenantes. Cette note d'orientation pourra vous être communiquée dès qu'elle aura été adoptée par le Gouvernement, comme à chaque fois que les membres de cette assemblée m'en font la demande.

(M. Janssen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'avais posé quatre questions à la ministre et j'ai eu une réponse à une demi-question. L'étude est donc finalisée. C'est un point important. Je comprends, par ailleurs, que la note d'orientation du Gouvernement ne soit transmise qu'après que le Gouvernement l'ait adoptée. Il est également logique que la concertation sur cette note intervienne ensuite.

Par contre, je voudrais vous demander, Madame la Ministre, que cette étude puisse être elle-même communiquée au Parlement et aux acteurs du logement. Je voudrais également que vous puissiez nous répondre par rapport à ses enseignements et à ses éventuelles conclusions et que vous puissiez en éclairer la méthodologie.

Si je vous interroge à cet égard, c'est parce que certains bruits circulent quant à des éléments arbitraires dans la façon de travailler, notamment relativement aux contraintes mises pour prédéterminer le travail que le

CEHD a fondé. Je ne sais pas ce qu'il en est. Ma question était précisément de permettre la transparence à cet égard.

Je regrette que vous n'avez pas pu répondre, pas davantage, d'ailleurs, quant au fait de savoir si les communes avaient été associées ou non à cette réflexion de structuration. J'insiste sur ces points. Je comprends que la concertation suive l'action politique du Gouvernement. Par contre, cette information relative à cette pièce intellectuelle, cette somme de travail, doit être communiquée au plus vite. J'espère que notre Parlement la recevra dès que possible.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, vous n'avez pas répondu à tout, mais je retiens quelques éléments. Vous avez évoqué la somme de 1 million d'euros. Vous n'arrêtez pas de nous dire que l'argent n'est pas gratuit, que le Gouvernement doit faire face à des difficultés budgétaires énormissimes. Vous avez néanmoins 1 million d'euros pour réaliser cela.

Pourra-t-on dire que vous vous êtes précipitée en la matière ? Non. Vous attendez des résultats à une échéance fixée dans deux ans et demi – si l'on considère que vous avez commencé il y a quatre mois. Deux ans et demi, et vous nous dites : « J'exige que ce soit prêt pour le 1^{er} janvier 2028 ».

J'ai retenu votre exigence : les partenaires doivent collaborer efficacement. C'est le moins que l'on puisse attendre d'eux. Je note – vous l'avez dit à plusieurs reprises – que nous ne travaillons pas sur l'Agence de l'habitat, mais après quatre mois, il y a déjà un résultat concret : vous nous parlez de l'Agence de l'habitation. Voilà quatre mois qui sont bien exploités.

Plus sérieusement, vous travaillez sur 14 bassins de vie. J'aurais tellement apprécié que vous soyez ministre des Médias. C'est un fil rouge qui traverse l'ensemble de la réflexion, de la structuration de la Wallonie. Vous confirmez bien que vous travaillez sur des bassins de vie.

Je ne le dis pas qu'en clin d'œil à votre collègue, Mme Galant, parce que je pense que nous appartenons à des bassins de vie. Les villes et les communes doivent pouvoir être sollicitées, parce que la disparité d'investissement des unes et des autres ne vous aura pas échappé. Là, je vous attends au rendez-vous de la responsabilisation des unes et des autres.

Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Le dossier reste ouvert.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'augmentation des loyers en Wallonie »

Question orale
de M. Jori Dupont
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'augmentation importante des loyers en
Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Cloquet, sur « l'augmentation des loyers en Wallonie » ;
- M. Dupont, sur « l'augmentation importante des loyers en Wallonie ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, à Bruxelles, la crise du logement atteint des niveaux particulièrement préoccupants. En 10 ans, les loyers y ont grimpé de 20 % au-delà de l'inflation. L'offre de logements décentes et abordables ne parvient plus à suivre la demande, entraînant une véritable guerre pour chaque nouvelle annonce.

Les conséquences sociales sont lourdes :

- près d'un tiers de la population bruxelloise vit dans un logement surpeuplé ;
- les ménages les plus modestes consacrent jusqu'à 45 % de leurs revenus à leur loyer ;
- on dénombre 11 expulsions par jour pour loyers impayés.

Si la situation est moins dramatique en Wallonie, nous ne sommes pas épargnés : le loyer moyen y a dépassé la barre des 600 euros, et de nombreux logements restent vétustes ou insalubres, en particulier dans certaines villes comme Charleroi.

Disposez-vous de données actualisées concernant l'évolution des loyers et de l'offre locative en Wallonie, notamment en ce qui concerne la proportion de logements insalubres ? Quelles mesures concrètes le Gouvernement wallon entend-il mettre en place pour prévenir une aggravation de la crise locative et garantir l'accès à des logements décentes et abordables pour tous ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, il y a eu un article du *Soir*, ce 16 septembre, où l'on pouvait lire : « Depuis 20 ans, le loyer mensuel moyen versé par les ménages a augmenté plus vite que l'indice des prix à

la consommation et a passé la barre des 600 euros depuis l'année dernière, selon le Centre d'études en habitat durable de Wallonie ».

Le 4 septembre dernier, Federia, la Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique, a sorti son baromètre des locations. L'étude montre, depuis le début de l'année 2025, une hausse de 6,2 % qui a poussé le loyer moyen en Wallonie à 879 euros, la valeur la plus élevée depuis les premiers relevés en 2018. La hausse en Wallonie est trois fois plus importante qu'à Bruxelles et en Flandre.

La directrice générale de Federia analyse cette hausse par le déséquilibre entre l'offre et la demande qui persiste au niveau de la location, et continue d'exercer une pression haussière sur les loyers. Il est donc de plus en plus difficile de louer un logement décent à un prix abordable en Wallonie.

Toutes les familles ne peuvent se tourner vers l'achat, car les prix immobiliers ne cessent d'augmenter, encore cette année, outre que les banques sont de plus en plus sévères pour octroyer un prêt.

Quelles mesures prenez-vous pour éviter de fortes augmentations des loyers ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, il faut reconnaître que les initiatives de la précédente majorité bruxelloise pour améliorer le sort des locataires à Bruxelles ne rencontrent pas les résultats escomptés. Les mesures prises qui se voulaient en faveur des locataires paraissaient louables sur papier, mais ont eu pour conséquence de décourager les bailleurs et d'effrayer les investisseurs.

Les conséquences inévitables sont une diminution du parc locatif et un renchérissement des loyers.

D'autres facteurs, comme le coût des matériaux, le rôle de Bruxelles, où siègent de nombreuses institutions internationales, accentuent la pression sur les prix.

Pour ce qui est de la Wallonie, pour l'année 2024 – qui est la dernière année disponible –, l'enquête SILC et l'Observatoire wallon des loyers indiquaient un loyer moyen dépassant 700 euros dans le parc locatif privé en Wallonie. Il s'élevait à 856 euros, alors même que les logements à Bruxelles sont sensiblement plus petits qu'en Wallonie.

La question est maintenant de savoir si l'augmentation des loyers s'accélère en Wallonie. D'après les deux sources déjà mentionnées, le loyer moyen a, au total, augmenté au même rythme que l'inflation sur la période 2019-2024.

Cependant, entre 2023 et 2024, les loyers ont augmenté plus vite que l'inflation en Wallonie : entre 4,4 % et 5,1 % sur la dernière année, alors que selon l'indice santé, l'inflation n'a été que de 3,3 %.

Il faudra attendre les résultats de 2025 pour savoir si cette tendance se confirme.

Je voudrais également souligner que, d'après le dernier rapport de l'Observatoire wallon des loyers, 6 % des ménages locataires vivent dans un logement surpeuplé en Wallonie – près de 33 % à Bruxelles – tandis que le loyer représente en moyenne 28 % du revenu des locataires wallons – 45 % à Bruxelles.

Pour ce qui est de la salubrité des logements : à l'heure actuelle, nous ne disposons pas des données pour apporter une réponse définitive à cette question. En effet, la compétence en matière de salubrité des logements est exercée tantôt par les communes, lorsqu'elles ont demandé à exercer la compétence, et tantôt par la Région. Les communes ne transmettent pas au SPW TLPE les statistiques se rapportant à leur activité. L'information dont nous disposons est donc partielle. Cette obligation de communication des enquêtes de salubrité réalisées dans les communes sera prévue sous cette législature.

De plus, les enquêtes de salubrité ne concernent que les logements qui ont fait l'objet d'un signalement par le locataire ou une autre personne et ne reflètent donc qu'une partie des logements insalubres.

Dans les faits, certains locataires confrontés à des problèmes d'insalubrité ne font pas appel aux autorités compétentes, soit par méconnaissance de la législation, soit par crainte de perdre leur logement. En effet, si celui-ci est déclaré inhabitable, ils devront quitter les lieux.

La seule base dont nous disposons pour appréhender la question de l'insalubrité est l'Enquête scientifique sur la qualité de l'habitat en Wallonie menée par le CEHD. Dans l'édition 2022-2023 de cette enquête, il apparaît que 13,5 % des locataires sont confrontés à des problèmes d'humidité dans au moins une pièce. Les cas d'une humidité généralisée sont rares : un logement sur 1 000. Les installations électriques présentent un ou plusieurs problèmes de sécurité pour 2,4 % des ménages locataires wallons. Parmi les locataires disposant d'une installation au gaz, 1,7 % signalent un ou plusieurs problèmes de sécurité dans ces installations.

La DPR prévoit « la mise en place d'un monitoring de l'état du parc de logements wallon, de son évolution et de son utilisation. Sur cette base, le Gouvernement mobilisera les outils, dont l'Agence de l'habitation, afin d'augmenter l'offre de logements de qualité et de mettre en œuvre une politique plus proactive en matière de lutte contre les logements insalubres ».

Pour accroître l'offre de logements abordables, il n'existe malheureusement pas de solution miracle, mais nous devons nous y atteler et il y a des éléments qu'il semble raisonnable de conserver ou d'implémenter.

Il faut augmenter l'offre. N'en déplaise à certains, les pouvoirs publics ne sont pas en mesure d'y parvenir de manière significative. Il faut donc conserver un climat d'investissements locatifs favorable, voire même l'améliorer. Le fait de conserver un équilibre entre locataires et bailleurs dans les relations locatives apparaît comme essentiel.

Je rappelle notre ambition de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour construire davantage, de manière plus efficace et dans des délais plus courts, ainsi que d'accélérer la délivrance des permis.

Les exigences des communes doivent également faire l'objet de notre attention. Certaines peuvent tirer vers le haut les prix d'achat des logements et par conséquent des loyers dans le cadre d'investissements locatifs.

Les partenariats public-privé, dans le cadre des AIS ou des logements d'utilité publique sont également à développer pour étendre le parc de logements abordables.

Sur le plan foncier, nous œuvrons à activer davantage les réserves disponibles, notamment en valorisant le patrimoine public sous-utilisé.

Enfin, une meilleure planification des moyens mis à disposition des SLSP, à travers des mécanismes de financement plus flexibles, comme des droits de tirage, contribueront à la concrétisation de nouveaux projets.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Bien sûr, la Wallonie n'est pas encore au niveau de Bruxelles, mais les signaux sont préoccupants. Il faudra être très vigilant par rapport à cela. Pour le reste, je vous remercie pour vos explications.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Heureusement, j'ai eu quelques éléments de réponse vers la fin, parce que, à un moment, j'ai eu l'impression que vous refaisiez notre intervention. Finalement, vous ne répondez pas sur ce qu'il faudrait faire. Vous critiquez un peu ce que Bruxelles a fait, mais Bruxelles a mis en place une grille contraignante des loyers. Cela fait quatre mois. Il va falloir attendre un peu pour juger sur pièce du fonctionnement de cette grille.

Cela dit, c'est quelque chose qui fonctionne ; ce n'est pas la main invisible du marché qui fonctionne. D'autres villes, d'autres endroits, notamment Vienne, Berlin ou Amsterdam, ont mis en place des grilles

contraignantes des loyers. Elles fonctionnent. À Vienne, le prix moyen d'un loyer est de 850 euros par mois pour 1 300 euros à Bruxelles.

Ce genre de mesure fonctionne. Deuxième chose, en plus de la grille contraignante des loyers, c'est que 50 % des logements sont publics à Vienne. Ces deux mesures – la création de logements publics et les contraintes de loyers – font une vraie diminution des loyers pour les citoyens.

Ici, en fait, vous laissez juste la main invisible du marché en disant « on va faire des monitorings, mais on ne va prendre aucune mesure concrète ». Cela ne fonctionne pas, c'est ce que cela démontre.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les listes d'attente pour les logements
sociaux »

Question orale
de M. Stéphane Hazée
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la file d'attente du logement public et
l'allocation loyer »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Cloquet, sur « les listes d'attente pour les logements sociaux » ;
- M. Hazée, sur « la file d'attente du logement public et l'allocation loyer ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, les derniers chiffres publiés par la Société wallonne du logement révèlent une réalité particulièrement préoccupante : près de 50 000 ménages sont actuellement en attente d'un logement social dans notre Région. Cette file d'attente s'allonge année après année, avec pour conséquence des délais qui se comptent désormais en années, obligeant de nombreux ménages à se tourner vers le marché locatif privé, où les loyers ne cessent d'augmenter.

Dans le même temps, le taux de logements sociaux en Wallonie ne représente qu'environ 10 % du parc locatif, ce qui reste très inférieur à d'autres capitales européennes. La situation est aggravée par le phénomène de vacance locative liée aux travaux de rénovation ou de remise en état, ce qui prive temporairement les familles d'un toit disponible.

Or, chacun le reconnaît, le logement social est un outil majeur de lutte contre la pauvreté et de régulation du marché locatif, en permettant une offre abordable et en favorisant la mixité sociale.

Quelles sont les mesures mises en place pour résorber l'allongement constant des listes d'attente pour un logement social en Wallonie ? Quelle est la position du Gouvernement sur l'extension du parc de logements sociaux ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, *Le Soir* a mis en relief le nombre de personnes – en hausse – qui attendent légitimement un logement public, mais qui font face à la pénurie d'offres. Dans ce contexte, nous souhaitons vous interroger quant aux perspectives du Gouvernement à cet égard. Dans le même sens, il faut aussi faire le point sur l'avenir de l'allocation loyer établie pour répondre en partie et modestement à cette difficulté d'une absence d'offres dans le logement public.

Quelles sont vos ambitions en matière de développement de l'offre de logements publics au sein des sociétés de logement de service public ? On a là un outil. Bien évidemment, la création de logements demande des budgets et nous avons aujourd'hui une vue faible de vos projets par rapport au logement public à développer dans les années qui viennent.

À côté de cela, quelles sont vos ambitions en matière de développement de l'offre de logements mis à disposition à travers les agences immobilières sociales ? Y a-t-il là aussi des objectifs chiffrés qui seront définis pour prévoir une offre plus large par rapport à toutes ces personnes qui sont dans la file d'attente ?

À côté de cela, je reviens au mécanisme mis sur pied pour pallier cette pénurie modestement, en donnant un complément aux personnes pour les aider à payer une partie du loyer plus élevé demandé sur le marché privé. Pouvez-vous préciser aujourd'hui combien de personnes bénéficient de l'allocation loyer octroyée aux personnes depuis trop longtemps dans la file d'attente ? Des mesures ont-elles été prises pour lutter contre le non-recours au droit à l'allocation loyer ? Je pense notamment à certaines formalités peu accessibles à des personnes précisément en difficulté.

Dans le cadre du conclave budgétaire, avez-vous proposé au Gouvernement de développer cet outil qui pallie modestement et partiellement la carence d'offre de logements publics ? Ou y a-t-il un risque à nouveau de voir cette menace de supprimer ou d'affaiblir cet outil, comme ce fut le cas l'an dernier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, au 1^{er} janvier 2018, le nombre de candidats locataires s'élevait à 39 092 ménages. Il s'élevait à 39 992 au 1^{er} janvier 2022.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 10 mars 2023 octroyant une allocation d'attente logement aux ménages candidats au logement d'utilité publique depuis plus de 18 mois est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il semble ne faire aucun doute, au vu de l'évolution du nombre de ménages candidats, que ce dispositif a engendré un nombre toujours croissant de demandes.

En effet, dès 2023, nous avons pu observer une augmentation des demandes à 41 913 ménages demandeurs. Cette augmentation s'est ensuite poursuivie en 2024 avec 44 491 demandes, et en 2025 où les dossiers de candidature ont atteint un nombre de 49 945 demandes. C'est donc bien depuis 2023 et l'entrée en vigueur du dispositif de l'allocation d'attente logement que l'on observe une nette augmentation des ménages candidats au logement public.

Au-delà de la question d'un effet d'aubaine généré par ce dispositif, il n'en reste pas moins évident qu'un nombre important de candidats locataires ont un besoin impérieux de logement décent à un prix abordable. Le Gouvernement en est bien conscient et y travaille au travers de plusieurs axes que je vais citer :

- la mise en œuvre des différents plans d'investissement ou des réserves foncières publiques ; on a eu l'occasion de l'aborder aussi à de nombreuses reprises ;
- la mise en œuvre du droit de tirage qui va donner de la prévisibilité au secteur ;
- la lutte contre les inoccupations au sein du secteur même, qui constitue une priorité : à cet effet, la SWL a mis en place un outil de monitoring précis et mensuel, avec des obligations coulées dans une circulaire pour encourager les sociétés à réduire le nombre de logements vacants ; dès lors qu'une SLSP dépasse 7 % de logements inoccupés, elle est tenue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action détaillé qui vise à diminuer ce taux et à remettre les logements concernés sur le marché ;
- la mobilisation accrue des logements privés, poursuivie via les agences immobilières sociales, qui est un axe majeur ;
- la mise en place de l'Agence de l'habitation – on en a déjà parlé –, qui va jouer, je l'espère, un rôle déterminant en renforçant la coordination entre les différents acteurs du secteur et en fluidifiant les dispositifs existants.

Pour ce qui est de l'allocation d'attente logement, 4 542 ménages en bénéficient pour le mois d'octobre. Le nombre de bénéficiaires est resté relativement stable au premier semestre, avant de connaître une légère

hausse en septembre et en octobre. Nous saurons dans les mois à venir si cette tendance se confirme.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer, l'examen des demandes d'allocation d'attente logement est largement automatisé. Le demandeur introduit sa demande conjointement au dépôt de sa candidature à un logement social auprès de sa SLSP de référence. Le système informatique de la SWL injecte automatiquement la demande dans l'applicatif lorsque la candidature a atteint 18 mois, et l'applicatif de gestion consulte lui-même les sources authentiques. Il en va de même d'ailleurs pour l'attribution d'un logement social ou la radiation éventuelle de la candidature.

Les seuls éléments qui ne peuvent pas être vérifiés auprès des sources authentiques et qui doivent être communiqués au demandeur sont une copie de son contrat de bail et une copie de sa carte bancaire. Si l'administration n'obtient pas ces documents, elle adresse plusieurs rappels au demandeur.

Nous répondrons par écrit à la question de Mme Desalle sur la problématique du logement.

Je voulais conclure en vous disant que le Gouvernement œuvre sur tous les fronts que je viens de citer. Ce n'est qu'à travers un ensemble de mesures que pourra être atteint l'objectif d'amélioration quantitative et qualitative du parc de logements. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Vous venez de rappeler que l'accès à un logement abordable est un droit fondamental et le meilleur outil de lutte contre la pauvreté. Vous avez rappelé aussi l'importance d'un calendrier clair et ambitieux, avec une approche globale et proactive pour la construction de nouveaux logements sociaux, des rénovations rapides et une collaboration avec les acteurs du secteur. Merci.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La ministre semble charger le dispositif d'allocation loyer de la responsabilité de l'augmentation du nombre de personnes qui sont dans la file d'attente du logement social.

Que l'allocation ait pu faire apparaître une réalité sociale, sans doute ; de là à y voir un effet d'aubaine, franchement, je ne peux à aucun moment vous suivre. Peut-on rappeler que l'on est avec des personnes qui sont dans les conditions d'accès du logement social, donc en bas de l'échelle, et qui, pour une partie d'entre elles – 4 542 sur 49 000 – reçoivent de la part de la Région un complément modeste pour pouvoir rencontrer leurs loyers sur le marché privé parce qu'elles n'ont pas la place dans le logement public alors qu'elles sont dans les conditions ? Je ne voudrais pas que, à un moment donné, on inverse la logique et que ce

soit l'allocation loyer qui soit rendue responsable de la file d'attente du logement public. C'est une idée qui me paraît absolument invraisemblable.

À côté de cela, j'ai bien entendu les différentes actions qui sont menées. L'action relative au taux d'occupation ou d'inoccupation me paraît tout à fait bienvenue, dès lors que la Société wallonne du logement a pris des initiatives en la matière.

Il reste toute la question de l'inoccupation des logements privés, qui mériterait aussi une action plus coordonnée et plus forte. Une série de communes sont en avant-pointe ; il serait dommage qu'elles soient aussi peu nombreuses à agir concrètement en la matière.

Enfin, il reste une absence d'ambition chiffrée quant à l'augmentation de l'offre de logements publics ou de logements conventionnés avec les AIS. Ce sont des éléments sur lesquels nous reviendrons après votre conclave budgétaire.

Question orale

de M. Laurent Devin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque d'exclusion du crédit social pour des milliers de ménages wallons en suite de la limitation des allocations de chômage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque d'exclusion du crédit social pour des milliers de ménages wallons en suite de la limitation des allocations de chômage ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la première phase de suppression du droit aux allocations de chômage après deux ans, décidée par la coalition fédérale Arizona, est désormais engagée. Si cette réforme ne vise pas directement le logement social locatif, elle n'est pas sans conséquences sur la politique wallonne du logement, en particulier sur les prêts sociaux accordés par la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement de Wallonie.

Pour les bénéficiaires actuels, de nombreux emprunteurs sociaux, souvent issus de familles modestes ou monoparentales, voient leurs allocations disparaître. Ils risquent dès lors de ne plus pouvoir honorer leurs remboursements, avec un risque accru de défauts de paiement, de saisies et même d'exclusion du droit au logement.

Pour les candidats futurs, la réforme fédérale aura également pour effet de restreindre l'accès au crédit

social. En effet, la charge du prêt ne sera plus jugée « supportable » en l'absence de revenus de remplacement stables, excluant de facto certains ménages qui auraient pourtant pu prétendre à un emprunt il y a quelques années.

Madame la Ministre, avez-vous évalué, en lien avec la SWCS et le FLW, l'impact concret de cette réforme sur les bénéficiaires actuels de prêts sociaux ?

Quelles mesures préventives et de solidarité comptez-vous mettre en place pour éviter que ces ménages ne basculent dans le surendettement ou la perte de leur logement ?

Envisagez-vous des adaptations des critères d'octroi afin de ne pas exclure injustement de futurs candidats à l'accession sociale à la propriété, alors même que la DPR affirme vouloir renforcer l'accès à un logement abordable ?

Enfin, avez-vous ouvert un dialogue avec le Gouvernement fédéral pour anticiper les effets collatéraux de cette réforme sur la politique wallonne du logement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la réforme du régime d'octroi des allocations de chômage entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et les organismes qui octroient des crédits sociaux évaluent les détails de cette réforme, notamment en collaboration avec le FOREm.

Je vous rappelle que l'objectif de celle-ci est bien de remettre au travail plus de personnes en âge de travailler et figurant au sein de la population active.

Il est toutefois possible que cette réforme soit susceptible d'avoir des impacts à la fois sur les volets relatifs à l'accession à la propriété et à la conservation de la propriété dans certaines situations. Les bénéficiaires d'allocations de chômage constituent, en effet, une part non négligeable des demandeurs d'un crédit social.

Le FLW et la SWCS ont déjà intégré les principes généraux de la réforme dans leur analyse d'octroi de crédits, étant entendu que la présence d'allocations de chômage au niveau des ressources financières ne constitue pas un critère systématique d'exclusion.

Au contraire, chaque situation fait l'objet d'un examen individuel. En application des principes définis par le Code de droit économique, des projections sont réalisées pour mesurer l'impact financier d'une éventuelle diminution des ressources du ménage liée à la perte des allocations de chômage. Dans certaines situations, un ménage ne perdra pas de ressources en

émargeant au CPAS. Si, compte tenu de cet élément, il s'avère que la demande est toujours financièrement recevable, l'instruction du dossier se poursuit. Dans le cas contraire, la demande est postposée, voire refusée.

Les organismes réfléchissent également à des mesures d'accompagnement à mettre en place à l'égard des débiteurs actuels qui, consécutivement à une perte des allocations de chômage, ne seraient plus en mesure de s'acquitter des échéances de leur crédit hypothécaire ou éprouveraient des difficultés temporaires pour ce faire.

À nouveau, l'objectif est de mettre plus de gens au travail. Une fois cet objectif atteint, l'accès à la propriété n'en sera que facilité pour les personnes concernées.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – L'objectif, je l'entends, mais ce qui m'intéresse, c'est la pratique et la réalité quotidienne. C'est pour cela que je reviendrai vers vous, Madame la Ministre, parce que, en janvier, les paramètres vont inévitablement évoluer et des situations vont malheureusement être dégradées. On verra, à ce moment, ce qu'il en est de la réalité quotidienne. Je reviendrai vers vous au mois de janvier.

Question orale

de **M. Laurent Devin**

à **Mme Cécile Neven**, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réaffectation d'anciens bâtiments en logements »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réaffectation d'anciens bâtiments en logements ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la Déclaration de politique régionale indique que « le Gouvernement facilitera la restructuration et la réaffectation d'anciens bâtiments patrimoniaux, religieux, industriels, de sites d'activité économique à réhabiliter, ainsi que de bureaux en logements ».

Cette orientation répond notamment à des enjeux majeurs : la lutte contre l'artificialisation des sols, la valorisation du patrimoine et une réponse à la pénurie de logements.

Madame la Ministre, quelles mesures concrètes avez-vous prises pour faciliter la réaffectation de ces bâtiments en logements ? Disposez-vous d'un état des

lieux des projets déjà recensés et de leur capacité de logements potentiels ?

Quels outils financiers ou réglementaires sont prévus pour lever les freins rencontrés par les opérateurs ?

Enfin, un mécanisme de suivi est-il envisagé afin de mesurer l'impact social, environnemental et urbanistique de cette politique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la réaffectation d'anciens bâtiments en logements constitue, en effet, une solution parmi d'autres pour augmenter l'offre de logements en Wallonie. Il ne s'agit toutefois pas d'une solution simple à mettre en œuvre.

En effet, il convient au préalable de recenser ces bâtiments qui sont susceptibles de pouvoir être réaffectés en logement. Pour ce faire, je vais entamer un dialogue avec mon collègue, François Desquesnes, en charge notamment des pouvoirs locaux, afin d'évaluer comment les communes ou les fabriques d'églises, par exemple, peuvent réaliser ce recensement.

Sur cette base, nous pourrions ensuite examiner dans quelles mesures des opérateurs immobiliers, publics ou privés, pourront intervenir afin d'effectuer les travaux, souvent très importants, permettant la réaffectation de ces bâtiments en logement. À ce stade, les acteurs de l'urbanisme joueront également un rôle prépondérant.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, soyons clairs et francs, depuis plus d'un an, aucun programme structurant n'a été présenté pour traduire la Déclaration de politique régionale en mesures concrètes. Les projets de réaffectation se heurtent toujours aux mêmes obstacles : les coûts, les normes, les lenteurs administratives. Sauf erreur – n'hésitez pas à me corriger –, aucun crédit spécifique n'a été clairement identifié dans les programmes « Logement » et « Urbanisme » pour soutenir ces réhabilitations complexes, alors que le potentiel est énorme.

Un dernier mot, Monsieur le Président, si vous le permettez. Je soutiens ici les investissements publics, mais les moyens ont été drastiquement diminués. Je me permets de vous le dire également, Madame la Ministre, pour être de bon compte, je soutiens également les investissements privés. Quand le public n'est plus en mesure d'investir comme il se doit, le privé est là. Là aussi, soyez bien attentive aux difficultés des investissements que les promoteurs privés rencontrent aujourd'hui.

Quant aux communes, elles se tiennent prêtes à pouvoir travailler à vos côtés.

Question orale
de M. Laurent Devin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'urgence des mesures pour sauver le secteur du bâtiment wallon »

Question orale
de M. Jori Dupont
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la relance des commandes publiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Devin, sur « l'urgence des mesures pour sauver le secteur du bâtiment wallon » ;
- M. Dupont, sur « la relance des commandes publiques ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, vous avez déclaré à plusieurs reprises que vous partagez pleinement les inquiétudes du secteur de la construction quant à la réduction drastique des primes à la rénovation et le manque d'investissement public.

Comme l'indique Embuild, « le secteur appelle également les pouvoirs publics à relancer les commandes publiques, notamment pour pallier le vieillissement des infrastructures et soutenir toute la chaîne de sous-traitance ».

Vous reconnaissez les effets négatifs : les faillites, les projets annulés, les commandes qui s'effondrent, un moratoire imposé sur la construction de logements publics. Partageant ce constat, que faites-vous concrètement pour inverser la tendance ?

Madame la Ministre, pouvez-vous détailler les mesures immédiates que vous avez prises ou que vous allez prendre pour compenser les coupes dans les primes, afin d'éviter que les entreprises et familles modestes ne soient écrasées par ces réductions ?

Enfin, quel budget public additionnel avez-vous mobilisé ou envisagez-vous de mobiliser pour des chantiers publics, des logements sociaux, la rénovation du patrimoine public, afin de maintenir l'emploi dans le secteur de la construction ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, en Wallonie, entre janvier et fin août, 313 entreprises du secteur de la construction ont mis la clé sous le paillason.

Malgré ce que vous déclarez, le Gouvernement wallon a une part de responsabilité pour une partie de ces faillites. C'est d'ailleurs la position d'Embuild Wallonie. En effet, la fédération du secteur « y voit un lien de cause à effet évident ».

Pourquoi ? Parce qu'en février dernier, du jour au lendemain, vous avez décidé de raboter de 60 % les primes Énergie pour faire des économies budgétaires. Il en résulte que trois quarts des entreprises constatent des baisses de demande depuis la réforme, et un quart des clients ont simplement annulé leurs projets. Une autre décision qui participe aux faillites dans la construction est la coupe de 25 % du budget du logement public.

« La chute de l'activité que nous connaissons aujourd'hui nous fait craindre une explosion des faillites au second semestre 2025 et lors du premier de 2026 », dit le directeur général d'Embuild Wallonie.

Face à cette situation difficile, le secteur appelle le politique à relancer les commandes publiques. Les infrastructures wallonnes vieillissantes en ont besoin, « mais aussi parce que ces commandes publiques se sont littéralement effondrées et que les carnets se vident », dit M. Kempeneers, le président d'Embuild. « Or, dans la construction, ce sont aussi les gros soumissionnaires qui font vivre de nombreux petits sous-traitants ».

Avez-vous entendu l'appel de la fédération de la construction qui demande une relance des commandes publiques ? Allez-vous revenir sur votre réforme ? Allez-vous revenir sur votre coupe de 25 % du budget du logement public pour soutenir ce secteur de la construction ?

(M. Cloquet, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, je vais d'abord vous indiquer que je me limiterai à répondre aux questions qui concernent ma compétence du Logement et uniquement pour les éléments que vous n'avez pas déjà abordés il y a 15 jours en cette même commission.

En ce qui concerne le renouvellement des infrastructures au sens large, je vous invite à vous tourner vers les ministres compétents en précisant vos questions et le type d'infrastructures que vous visez.

Concernant ce prétendu moratoire sur la construction de logements publics, je ne sais pas à quoi vous faites référence, parce qu'il n'y a pas de moratoire sur la construction de logements publics. Pour ma part, je constate très clairement au travers des budgets les montants importants qui sont prévus actuellement et pour les années à venir en cours de liquidation dans le cadre d'investissements publics.

On poursuit des programmes d'investissement dans le secteur du logement d'utilité publique. Pour autant que les SLSP arrivent à les mener à bien, ils vont amener dans le secteur de la construction-rénovation plus de 1,1 milliard d'euros.

Je pourrai par ailleurs soumettre au Gouvernement, dès validation de la répartition du fonds social Climat par les différentes entités, la fiche qui vise la rénovation de logements d'utilité publique et qui amènera de nouveaux moyens vers la construction-rénovation, tout en améliorant le confort de vie des locataires.

Monsieur Dupont, à chaque commission et souvent plusieurs fois, vous revenez systématiquement avec cette prétendue coupe du budget du logement public et des primes. C'est feindre d'oublier la part généreuse du logement dans le Plan de relance de Wallonie.

Concernant les primes, vous dites que je les ai rabotées ; en fait, j'ai sauvé les primes. Je n'ai pas raboté les primes juste pour une question budgétaire, mais pour sauver le système de primes. Si l'on ne l'avait pas fait, il n'y en aurait simplement plus du tout. Je rappelle pour la dixième fois que le régime wallon reste en moyenne le plus généreux du pays.

Pour le reste, je vous renverrai à tous les travaux de ce Gouvernement. Je vous confirme que chaque décision prise prend en considération les préoccupations de redéploiement de notre Région, dont celles de ce secteur auquel nous sommes extrêmement attentifs.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Sans commentaire.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Il y aura quand même quelques commentaires. D'abord, dans la DPR, à la page 6, vous avez un objectif qui me semble un peu transversal à travers tous vos ministres : atteindre 80 % de taux d'emploi en Wallonie. Cependant, vous prenez des décisions pour lesquelles le secteur de la construction dit qu'il a difficile de ne pas y voir un lien de cause à effet évident. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le secteur de la construction.

Vous prenez des décisions qui touchent au taux d'emploi ; vous diminuez le taux d'emploi par vos décisions. C'est une réalité. Pour un gouvernement d'ingénieurs qui veut arriver à 80 % d'emploi, vos

décisions sont néfastes. J'ai envie de vous dire : dans la construction, il faut de bons ingénieurs, je vous conseille de ne jamais y postuler.

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la division des logements »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la division des logements ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la Wallonie fait face à une pénurie persistante de logements accessibles, tandis que le secteur résidentiel représente une part importante de nos émissions de gaz à effet de serre.

Dans la DPR, vous avez convenu de travailler sur une réglementation applicable pour la colocation ainsi que d'encourager le logement partagé, ce qui contribuera certainement à relever ces deux défis.

Favoriser la division de logements existants en plusieurs unités, tout en évitant un morcellement excessif des logements, pourrait également contribuer à relever ces défis.

Plusieurs études démontrent d'ailleurs que les rénovations deviennent significativement plus rentables lorsqu'elles s'accompagnent d'une division du bien en plusieurs logements, grâce à la mutualisation des coûts et à la valorisation accrue du patrimoine. Par ailleurs, une part importante de notre bâti est aujourd'hui occupée par des personnes âgées qui n'ont plus besoin d'espaces aussi vastes. La possibilité de diviser leur habitation leur offrirait une source de revenus complémentaire, tout en favorisant une meilleure adéquation entre taille des logements et besoins réels.

Quelle est votre position sur la division de logements existants comme levier pour atténuer la pénurie de logements et réduire l'empreinte carbone du secteur résidentiel ?

Quelles mesures entendez-vous mettre en place pour simplifier ou accélérer les démarches d'autorisation, tout en garantissant la qualité et la performance énergétique des logements créés ?

Comment cette politique pourrait-elle s'articuler avec les objectifs climatiques régionaux, notamment ceux fixés pour 2030 et 2050 ? Où en êtes-vous sur votre travail de réglementation pour la colocation et pour encourager le logement partagé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la division des logements peut effectivement représenter une solution pour la mise à disposition de logements accessibles, à côté de la colocation, des logements partagés ou encore de l'habitat groupé.

La création d'un ou de plusieurs logements au sein d'un même immeuble ne dépend pas que de la seule compétence du Logement. Elle relève essentiellement de l'Aménagement du territoire via la délivrance de permis d'urbanisme, ou encore des Pouvoirs locaux.

Une réflexion commune avec mon collègue en charge de ces compétences sera ainsi menée durant cette législature afin de garantir un socle réglementaire propice à l'évolution de ces nouveaux modes d'occupation.

Je travaille en effet étroitement avec divers acteurs, notamment via la mise en place d'un groupe de travail « Alternatives d'habitat » en lien avec les mesures de la DPR.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces quelques éléments de réponse. J'ai bien noté que ces questions ne relevaient pas exclusivement du logement, mais également de l'Aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux, qu'un socle réglementaire devait être mis en place et que, par ailleurs, un groupe de travail « Alternatives d'habitat » venait de démarrer ses travaux. Nous serons attentifs à ce qu'il produira.

Question orale
de Mme Anne Lambelin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les associations de promotion du logement
(APL) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les associations de promotion du logement (APL) ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, j'ai pu rencontrer des associations de promotion du logement en Brabant wallon, dont la Maison maternelle du Brabant wallon qui accueille des mamans et enfants victimes de violences intrafamiliales.

Leur rôle est essentiel pour soutenir les publics les plus précarisés et pallier certains manquements des services publics. J'aimerais cependant vous interroger sur le soutien apporté par votre Gouvernement à ces diverses associations.

Qu'en est-il de leur financement ? Quel montant total est dévolu aux APL en 2025 ?

La Région bruxelloise a revu l'arrêté encadrant ces associations et prévoit notamment une indexation automatique des subsides afin d'assurer la continuité des salaires des ETP engagés pour mener à bien les diverses missions. Est-ce le cas en Wallonie ? Sommes-nous alignés sur cette politique ?

Par ailleurs, après avoir réalisé un audit de toutes les associations en 2021, les missions des APL ont été rationalisées en trois axes afin de mieux encadrer les publics cibles :

- l'accompagnement social de première ligne, qui est le cœur de cible de ces associations ;
- le deuxième axe, c'est l'information générale sur le logement, c'est-à-dire la défense des intérêts et la représentation du secteur ;
- quant au troisième axe, il porte sur la mise à disposition directe ou indirecte de logements.

Qu'en est-il de la Wallonie ? Comment sont structurées les missions des APL et sur quelle base est distribué le subside dévolu à chaque APL ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la Wallonie compte 37 associations de promotion du logement agréées et subventionnées par la Région. Réparties sur l'ensemble du territoire, elles s'adressent principalement à des ménages disposant de revenus de catégorie 1, soit les plus précarisés.

À l'instar de la Région bruxelloise, les APL structurent leur mission de participation à la mise en œuvre du droit au logement décent autour de 3 axes :

- favoriser l'intégration sociale dans le logement, éventuellement par la mise à disposition de logements décents et l'accompagnement social ;
- procurer une assistance administrative, technique et juridique. Cet accompagnement peut prendre la forme de suivis individuels ou de permanences ;
- développer des projets expérimentaux.

Les associations combinent généralement les axes 1 et 2 afin d'intervenir à la fois sur le logement et sur l'accompagnement sur la base des besoins des bénéficiaires.

L'arrêté du 12 décembre 2013 relatif aux organismes à finalité sociale – les OFS – régit les conditions d'agrément et de financement des APL. Cet arrêté

prévoit une subvention annuelle destinée à couvrir les frais de personnel et de fonctionnement.

Une subvention de base est accordée aux APL qui assurent la mise à disposition d'au moins 10 logements en axe 1 et/ou 20 heures hebdomadaires d'information ou de formation en axe 2. Cette subvention est indexée automatiquement chaque année et portée à 64 468 euros en 2025.

Pour les APL ayant une activité plus importante, la subvention de base peut être majorée dans les limites des crédits disponibles. Une tranche supplémentaire correspond à cinq ménages accompagnés en plus ou bien 10 heures de formation par semaine en plus. La majoration est également indexée et portée à 32 234 euros en 2025.

La réglementation fixe la limite maximale à 19 tranches.

Adopté en 2019, ce système de tranches permet d'adapter précisément le financement à l'activité réelle des APL. Sur la base de ces éléments, le budget pour les 37 APL prévu en 2025 s'élève à 9 573 498 euros.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments et précisions. Je souhaitais m'assurer que la Région wallonne était bien alignée sur la Région bruxelloise, notamment concernant l'indexation automatique, ce que vous me confirmez.

Ces associations font un travail absolument essentiel sur le terrain en matière de lutte contre la précarité. Nous continuerons à suivre le dossier de très près avec mon groupe.

Question orale

de **M. Laurent Devin**

à **Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement ciblé des projets BIMBY en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement ciblé des projets BIMBY en Wallonie ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, en premier lieu, je tiens à vous remercier, ainsi que Mme la Ministre, pour votre compréhension et l'acceptation de notre demande de pouvoir terminer le chapitre du logement.

Madame la Ministre, la Déclaration de politique régionale le mentionne explicitement : « Le Gouvernement favorisera de façon ciblée le développement de projets BIMBY – *build in my backyard* – s’il s’agit d’habitats intergénérationnels et légers ».

Quelles mesures concrètes avez-vous prises depuis le début de la législature pour favoriser le développement ciblé des projets BIMBY ? Disposez-vous d’un état des lieux précis ? Combien de projets BIMBY sont actuellement identifiés en Wallonie et sous quelle forme – habitat léger, habitat intergénérationnel, habitat groupé ?

Quels mécanismes de soutien financier ou réglementaire envisagez-vous pour lever les obstacles rencontrés par les citoyens et les communes qui souhaiteraient recourir à ce type de projet ? Enfin, un suivi ou une évaluation de ces projets pilotes est-il prévu afin de mesurer leur impact social, environnemental et économique permettant peut-être leur généralisation à moyen terme ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la nouvelle politique de projets BIMBY peut trouver son inspiration dans le *Zorgwonen* mis en place du côté flamand.

Comme le prévoit la DPR, la Wallonie doit s’inscrire dans ce mouvement d’une utilisation plus rationnelle des espaces constructibles disponibles et, au vu du vieillissement de la population, trouver des alternatives à l’entrée en maison de repos pour les personnes âgées valides ou semi-valides.

L’implantation d’une nouvelle habitation, fût-elle légère, sur une parcelle déjà occupée par une habitation traditionnelle, renvoie à la problématique urbanistique. En effet, l’obtention d’un permis d’urbanisme est nécessaire à la réalisation de l’opération.

Comme je l’ai indiqué à M. Janssen tout à l’heure, j’examinerai dans quelle mesure cette réflexion sur les habitats intergénérationnels et légers peut être intégrée au GT « Alternatives d’habitat ».

Un travail commun avec mon collègue compétent pour l’Aménagement du territoire sera initié durant cette législature. S’agissant du nombre d’habitats légers, intergénérationnels ou groupés, nous ne disposons malheureusement pas de recensement nous permettant de disposer de données chiffrées.

M. le Président. – M. Devin ne souhaite pas répliquer.

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l’instauration d’un droit de préférence pour les locataires en Wallonie »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l’instauration d’un droit de préférence pour les locataires en Wallonie ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, en janvier 2024, la Région bruxelloise a franchi un pas important en instaurant un droit de préférence en faveur des locataires : lorsqu’un propriétaire décide de vendre son bien, le locataire dispose d’un mois pour informer le propriétaire de son intention d’acquérir le logement, avant que celui-ci ne soit proposé à la vente sur le marché. Cette avancée donne une chance réelle aux locataires d’accéder à la propriété, de sécuriser leur parcours résidentiel et de lutter contre la spéculation immobilière.

En Wallonie, de nombreuses familles de locataires aspirent également à devenir propriétaires, mais elles se heurtent à des prix de marché en forte hausse et à une concurrence souvent défavorable face aux investisseurs. Trop souvent, elles découvrent, par des annonces, que leur logement est mis en vente, sans avoir la possibilité de se positionner à temps pour l’acquérir.

Le droit de préférence constituerait dès lors un outil concret pour rééquilibrer le rapport de force et offrir une opportunité supplémentaire à celles et ceux qui occupent déjà le logement de pouvoir l’acheter, particulièrement dans un contexte marqué par l’augmentation continue des prix des logements, tant à l’achat qu’à la location. Je connais cette problématique, puisque, dans ma province, située en Brabant wallon, la pression sur l’immobilier est très forte.

Partagez-vous ce constat ? Envisagez-vous d’introduire un tel dispositif en Wallonie, basé sur le modèle bruxellois, pour renforcer les droits des locataires et leur permettre d’accéder plus facilement à la propriété dans un contexte de crise du logement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la DPR ne prévoit pas l’instauration d’un droit de préférence pour les locataires en Wallonie. Il convient de garder à l’esprit les différences importantes qui peuvent exister entre le marché du logement à

Bruxelles et celui en Wallonie. Je n'ai pas connaissance d'une quelconque évaluation de ce dispositif. A-t-il eu une quelconque incidence sur l'accès à la propriété des locataires ? Je solliciterai le CEHD pour nous renseigner à cet égard.

Pour que ce mécanisme soit effectif, il faut que le ménage locataire occupant le logement mis en vente soit en capacité financière de l'acquérir. Je partage néanmoins la préoccupation de nombreux Wallons d'accéder à la propriété. On soulignera sur ce point que la réduction des droits d'enregistrement sur l'acquisition d'un premier logement de 12,5 % à 3 %, instaurée par la présente législature, est un facteur d'amélioration important de l'accès à la propriété.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, vous connaissez notre divergence d'analyse sur les mesures relatives aux droits d'enregistrement. Pour nous, ces mesures ne facilitent pas nécessairement l'accès à la propriété, surtout dans nos provinces, mais on ne va pas refaire le débat ici.

Concernant le droit de préférence, il serait utile et opportun d'étudier la possibilité d'une application de ce système chez nous, en Wallonie, en ce qu'il pourrait répondre à un besoin réel sur le terrain. Je vous remercie de me préciser que vous allez consulter le CEHD. C'est une bonne chose de vous concerter avec les ministres compétents pour le Logement dans les autres entités fédérées.

Question orale

de M. Grégory Chintinne

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences sur le logement wallon de la lenteur de l'obtention d'un permis de construire »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences sur le logement wallon de la lenteur de l'obtention d'un permis de construire ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, dans notre pays, l'obtention d'un permis de construire peut s'avérer requérir une patience conséquente puisque cette démarche peut durer 30 mois, soit deux ans et demi. La moyenne actuelle de cette procédure, quant à elle, s'inscrit entre 20 et 30 mois. Si la fédération Embuild souligne ce constat du point de vue des activités de son secteur, il n'est pas négligeable

de considérer l'impact de ce délai important, causé par la complexité des règles en la matière et les légitimes possibles recours des riverains, sur le logement wallon.

Ces réalités administratives peuvent avoir une incidence sur la réponse à apporter à la nécessité belge de construire 75 000 logements par an jusqu'en 2030 ; ce chiffre ne tenant, en outre, pas compte du bâti à rénover.

Dès lors, identifiez-vous à suffisance les conséquences directes et indirectes de ces délais d'obtention de permis de construire sur l'accès au logement en Wallonie ?

Quelles actions activez-vous pour répondre à ces conséquences dans le cadre de votre département ?

Travaillez-vous à des actions collaboratives avec le ministre Desquesnes pour plus d'efficacité, notamment dans le cadre de sa réforme annoncée sur la simplification des permis d'urbanisme ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, il est exact que la lourdeur du processus de délivrance des permis d'urbanisme ralentit la création de nouveaux logements. Il s'agit d'une situation à laquelle il faut remédier si l'on veut augmenter l'offre de logements en Région wallonne.

Des mesures concrètes sont déjà en cours. Ainsi, les nouveaux formulaires de demandes de permis d'urbanisme qui entreront en vigueur le 1^{er} octobre prochain ont été largement simplifiés. Ils sont également accompagnés d'une check-list afin de guider au mieux les demandeurs de permis vers un dossier directement complet.

Je tiens également à préciser que le Code du développement territorial – CoDT – prévoit un mécanisme appelé « délai de rigueur » qui garantit au demandeur une décision de l'autorité dans un délai déterminé.

Par ailleurs, une phase pilote de transition vers le numérique a été lancée : 20 communes volontaires seront sélectionnées en octobre 2025 afin d'expérimenter le dépôt et le traitement intégralement numériques des permis d'urbanisme régionaux. Cette phase préparera une dématérialisation complète des procédures de permis d'ici 2028.

Je vous renvoie aussi vers mon collègue en charge de l'Aménagement du territoire pour plus de précisions.

En matière de logement d'utilité publique, je voudrais également évoquer l'instauration de délais plus stricts à certaines étapes des programmes

d'investissement afin de réduire l'incertitude pour les acteurs.

La mise en place du droit de tirage doit permettre par ailleurs d'apporter de la prévisibilité à l'ensemble des acteurs.

Comme vous le constaterez, nous partageons le même constat et l'accélération des projets est bien un axe sur lequel nous travaillons.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse excessivement positive, en tout cas pour le secteur. En effet, travailler sur la lourdeur du processus de délivrance est important.

Des mesures concrètes arrivent, en effet, au 1^{er} octobre. Quand on voit les demandes de permis, elles sont largement simplifiées, et c'est très bien comme cela. On verra l'évolution de la transition vers le numérique. Cette fois-ci, je pense que l'on a les moyens de pouvoir arriver au résultat tant espéré.

**Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'impact des *data centers* sur le réseau
électrique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact des *data centers* sur le réseau électrique ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous accueillons sur notre territoire belge et wallon des infrastructures de *data centers*, et ce type d'infrastructure offre des opportunités en matière de développement numérique, technologique et d'emploi.

Je souhaiterais revenir plus particulièrement sur les impacts de ces infrastructures sur notre demande en électricité et sur le réseau. Disposez-vous des données relatives à la consommation énergétique actuelle et future de ces *data centers* en Wallonie ? Selon un rapport récent de Boston Consulting Group, la demande en électricité des *data centers* belges serait multipliée par trois dans les 10 prochaines années. Disposez-vous également des mêmes données ?

Quelles sont les perspectives de consommation et d'installation de ces *data centers* sur le territoire

wallon ? Comment combiner la demande en électricité de ces infrastructures spécifiques avec la demande globale en énergie des autres activités et industries ? Comment gérer les différentes demandes d'accès à la puissance des réseaux en fonction des types d'activités ?

Enfin, quels sont les scénarios de planification du développement de ce type d'infrastructures sur notre territoire ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, les infrastructures de centres de données constituent aujourd'hui un enjeu croissant, tant sur le plan économique que sur le plan énergétique. En Wallonie, leur consommation s'élevait à 1 036 gigawattheures en 2023, ce qui représente une augmentation de 690 % par rapport à 2010 et de 4 % par rapport à 2022. Cette évolution confirme le rôle majeur que ce secteur joue désormais dans la demande électrique.

J'ai bien pris connaissance du rapport du BCG, qui estime que la consommation des *data centers* belges pourrait atteindre environ 12,5 térawattheures d'ici 2040. À titre de comparaison, la consommation actuelle d'électricité totale de la Belgique avoisine les 80 térawattheures. Cette augmentation serait majoritairement poussée par l'arrivée des *hyperscalers* pour développer l'intelligence artificielle générative, par exemple, comme ChatGPT.

D'après les données d'Elia, les demandes de raccordement dépassent déjà ce volume de 12,5 térawattheures, ce qui illustre l'ampleur des enjeux futurs et la pression qui est exercée sur nos réseaux. Dans un contexte où l'accès à la puissance disponible est de plus en plus difficile, la question de la place des *data centers* retient toute mon attention. Avec mes collègues, nous travaillons actuellement à définir un positionnement qui soit équilibré et qui prenne en compte les intérêts économiques, énergétiques et stratégiques de la Wallonie.

Je souhaite également insister sur le fait que la question de l'allocation de puissance entre les différents secteurs est absolument centrale. C'est pourquoi nous avons lancé une réflexion globale sur la réforme du cadre relatif au raccordement. L'accès différencié à la puissance pour les divers types d'utilisateurs y occupera bien entendu une place essentielle.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, les données qui sont communiquées et l'ampleur des besoins sont interpellantes. J'entends bien évidemment que les *data centers* ont un rôle majeur et vont encore jouer un rôle

majeur, entraînant des demandes et des besoins en électricité encore plus importants. Je partage votre avis sur la nécessité d'avoir un positionnement équilibré.

Notre territoire fait face à un défi important d'électrification. Nous attendons tous et toutes impatiemment le résultat de l'étude du développement du mix énergétique qui pourra donner un cadre clair afin de répondre aux besoins importants et criants sur notre territoire.

Question orale

**de M. Olivier Maroy
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi du Plan de rénovation du logement
public »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du Plan de rénovation du logement public ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, au mois de mai, je vous interrogeais sur l'exécution du plan de rénovation du logement public lancé par votre prédécesseur. Les chiffres étaient édifiants puisque, sur 23 000 rénovations promises par M. Collignon, seules 583 ont pu être réalisées alors qu'un peu moins de 7 000 logements étaient à l'étape de désignation de projet.

Récemment, 40 logements ont été rénovés à Chastre dans le cadre de ce plan pour un montant de 3 millions d'euros. Avec ce budget, les performances énergétiques des bâtiments construits dans les années 1980 ont été largement améliorées. L'isolation de la toiture, des façades et le remplacement des châssis et des chaudières ont fait passer le PEB de F à B. Il s'agit d'un confort supplémentaire pour les habitants qui verront leurs factures diminuer tout en diminuant l'empreinte écologique de ces logements.

Ce plan a été confronté à de sérieuses difficultés en raison du covid-19, de l'envolée des prix des matériaux de construction, des inondations, des difficultés des SLSP à constituer le cahier spécial des charges, des difficultés de nature sociale pour les locataires habitués à leur logement et d'autres raisons. Pour ma part, je pense que ce plan était mal emmanché dès son lancement. Disposez-vous de statistiques mises à jour concernant l'état d'avancement de ce plan ?

Lors de l'inauguration à laquelle vous étiez présente, la problématique des délais a été soulevée. Quelles solutions face à ces délais serrés ? Reporter ces derniers

est-il envisagé ? Comment s'assurer que certains projets ne mettent pas de nombreuses années à se concrétiser à l'instar de plans antérieurs ?

Dans la DPR, il est écrit : « Afin de répondre aux réalités de terrain, à l'évolution des populations locales et à la situation financière du secteur, le Gouvernement priorisera le plan de rénovation des logements publics pour amener le parc vers une amélioration significative en termes de performance énergétique, idéalement par la mise en place d'un droit de tirage conditionné à l'efficacité de la SLSP dans son programme de rénovation ».

Voilà une idée qui me semble beaucoup plus intéressante que ces grands effets d'annonces préconisées par vos prédécesseurs, qui annonçaient des milliards d'euros avec des procédures totalement désuètes. Ici, je pense que cette histoire du droit de tirage pourrait vraiment constituer un progrès. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le Plan de rénovation du logement public a fait l'objet de plusieurs adaptations opérationnelles au cours de sa mise en œuvre. Vous avez d'ailleurs souligné, à juste titre, les nombreuses difficultés auxquelles il a été confronté.

Ce vaste plan de rénovation est subsidié à hauteur de 875 millions d'euros – je ne précise pas le chiffre en entier – et complété par un prêt à taux zéro de 292 millions d'euros environ.

Après des années de démarrage particulièrement complexes, la montée en puissance du plan semble désormais constatée ; il concerne 22 638 logements :

- 2 % des projets n'ont pas encore été initiés ou sont abandonnés ;
- 22 % sont toujours au stade de projet ;
- 36 % des logements sont au stade du dossier de mise en concurrence ;
- 40 % des logements sont soit terminés – 1 163 unités –, en cours de rénovation – 5 664 unités – ou ont un marché de rénovation prêt à être attribué – 2 227 logements.

Sur le plan budgétaire, au 30 juin 2025, 194 millions d'euros – 22 % – du plan ont fait l'objet d'une liquidation.

Face à la problématique des délais, et afin d'éviter que certains projets ne nécessitent encore de nombreuses années avant d'aboutir, je n'ai pas souhaité prolonger les délais prévus qui étaient déjà reportés une première fois par mon prédécesseur d'un an.

Les résultats des mises en concurrence doivent parvenir à la SWL au 31 décembre 2025 au plus tard. Il semble que l'absence de prolongation constatée par le secteur ait permis de remettre la mise en œuvre du Plan de rénovation du logement public dans le haut des priorités pour les projets en retard.

La SWL, qui, en juin 2025, prévoyait 11 000 logements arrivés à bon port fin décembre 2025, a ainsi revu ses prévisions à la hausse à 16 000 en septembre. Il est évident que la lenteur dans la mise en œuvre des programmes constitue un handicap majeur.

C'est pourquoi le Gouvernement appelle à un véritable changement de paradigme et a prévu dans la DPR l'instauration d'un droit de tirage pluriannuel et durable. Je me suis déjà exprimée à ce sujet et je suis convaincue que ce changement de paradigme, qui permettra de garantir de la prévisibilité au secteur, sera bénéfique pour l'atteinte de nos objectifs.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour l'actualisation des chiffres que vous m'aviez fournis au mois de mai dernier. Cela progresse. Vous n'allez pas prolonger le délai, je vous comprends fort bien. Je vois que l'on s'active un peu, mais il faudra faire le bilan à la fin. Je pense toutefois que l'on peut déjà tirer certaines conclusions.

La méthode qui avait été utilisée par votre prédécesseur n'était pas la bonne. Cela me fait doucement rire d'entendre les collègues du Parti socialiste vous donner des leçons et vous accuser de désinvestir dans le logement social alors que leur bilan est relativement pitoyable. Dans tous les cas, il n'a pas été couronné de succès.

Je partage vraiment votre conviction : il faut un changement de paradigme et de méthode d'approche. Cette idée du droit de tirage me semble beaucoup plus prometteuse.

Dans tous les cas, on est tous d'accord sur tous les bancs sur une nécessité : il faut accélérer la rénovation des logements publics. Certains locataires vivent dans des passoires et paient des factures extrêmement élevées. Dans ce cadre, votre réforme sur le loyer chaud – qui n'est pas l'objet de ma question – est une démarche intéressante.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 54 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

M. le Président. – La séance est reprise.

AUDITIONS

Diagnostic de vulnérabilités pour augmenter la résilience wallonne à travers l'adaptation aux changements climatiques

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le diagnostic de vulnérabilités pour augmenter la résilience wallonne à travers l'adaptation aux changements climatiques.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Fiévet.

M. Hervé Fiévet (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de Mme Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l'étude, M. Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude, M. Harchies, Coordinateur de l'étude, et M. Cools, Inspecteur général a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC)

M. le Président. – La parole est à Mme Lecoq.

Mme Anaïs Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l'étude. – Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par un petit mot d'introduction, puis je passerai la parole à mes collègues, MM. Fettweis et Harchies, pour les résultats de l'étude. Mon directeur, M. Cools, fera un petit mot de conclusion.

Aujourd'hui, nous allons vous présenter un projet du Plan de relance wallon, le projet 317, qui avait trois grands objectifs :

- actualiser les projections climatiques régionales ;
- évaluer les risques dans différents domaines et pouvoir les visualiser sur un portail web. Ce point était important pour nous, pour avoir vraiment un outil à proposer aux acteurs de terrain et aux

différentes parties prenantes qui souhaiteraient agir en matière d'adaptation au changement climatique à la suite à l'étude ;

- proposer des mesures d'adaptation et une priorisation des mesures.

Tout a commencé après les inondations de 2021, qui ont fait 39 morts, à la demande du cabinet du ministre Henry, ministre du Climat à l'époque. Ils ont demandé à la plateforme wallonne pour le GIEC de nous préparer un rapport préliminaire qui nous servirait de base pour la rédaction du cahier de charges.

En mai 2022, la plateforme wallonne pour le GIEC nous a présenté ce rapport et, en juin, l'AWAC a préparé un premier *draft* du cahier des charges que l'on a partagé avec nos différents collègues des différents SPW. On a vraiment essayé d'avoir au minimum une administration par thématique pour avoir un retour et des échanges avec nos collègues et nos experts thématiques wallons.

En septembre 2022, après l'intégration de tous ces retours et ces ajouts de nos collègues, on a envoyé le cahier des charges au cabinet pour validation et présentation au Gouvernement wallon.

Cette étude, c'est 20 mois de travail avec un budget de 1 800 000 euros. Elle a été pilotée par l'AWAC et était composée de cinq partenaires :

- l'ICEDD qui a coordonné l'étude ;
- l'Université de Liège ;
- l'Université de Namur ;
- l'ISSeP ;
- et Jetpack qui a développé le portail cartographique.

L'étude a été divisée en trois phases et cinq volets :

- lors de la première phase, en 2023, on a commencé par un *benchmarking* pour savoir ce qu'il existait déjà au niveau wallon et éviter les doublons. On a aussi organisé un atelier de lancement qui permettait aussi d'avoir des échanges avec les acteurs de terrain et les parties prenantes qui souhaitaient y participer. En parallèle, l'équipe de Xavier Fettweis a développé et actualisé les projections climatiques régionales ;
- ensuite, on est passé à la phase au volet numéro trois – la phase deux – en 2024-2025. C'était vraiment l'analyse de vulnérabilité en tant que telle par thématique, avec une identification de zones à risque et de zones d'intervention prioritaires quand on pouvait les identifier, et le développement du portail web ;
- enfin, nous sommes passés à la phase trois qui était en même temps en 2024 et en 2025. Cette troisième phase comportait tout d'abord le volet quatre, qui portait sur des propositions de mesures d'adaptation qui étaient basées sur l'analyse de vulnérabilité qui avait été faite

précédemment et le volet cinq, un volet financement, dans lequel on retrouvait le coût de l'inaction à l'échelle wallonne, les coûts, bénéfiques des mesures et des pistes de financement.

On a travaillé sur 12 thématiques que vous retrouvez ici. Chaque équipe a travaillé sur sa thématique spécifique, mais il y a aussi tout un travail horizontal qui a été fait, où les différentes équipes ont travaillé aussi ensemble puisqu'elles sont interdépendantes. On a vraiment essayé de faire un travail global et pas en silo.

Pour résumer en chiffres et pour comprendre l'ampleur du travail qui a été effectué :

- c'était 20 mois de travail ;
- il y a eu cinq partenaires, 14 équipes et 40 personnes qui ont travaillé sur cette étude ;
- il y a 30 ateliers et groupes de travail qui ont été organisés tout au long de l'étude. C'était vraiment important pour nous d'avoir les retours des acteurs de terrain et des parties prenantes et de ne pas faire cela uniquement au niveau régional ;
- c'est 40 indicateurs et 700 cartes qui ont été développés ;
- et tout ça sur trois niveaux de réchauffement, six modèles et deux scénarios climatiques.

Il y a vraiment un énorme travail qui a été fourni en très peu de temps. Mais le défi a été relevé.

Maintenant je vais laisser la parole à mon collègue Xavier Fettweis.

M. Xavier Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude. – Pour commencer, ici la partie climatique trois *slides* par degré de réchauffement.

Il faut savoir que la période de référence pour le GIEC, c'est 1850. Et ici, dans l'étude, souvent on montre des cartes par rapport à 1980 et 2010.

Dès lors, un monde à +2 degrés, cela correspond à une Belgique à +3 degrés.

C'est un scénario que l'on ne pourra plus éviter, en tout cas pendant au moins quelques décennies. C'est un scénario auquel il faudra s'adapter, quoiqu'il arrive. Ce scénario pourrait commencer déjà à partir de 2030.

À quoi correspond une Belgique à +3 degrés ? C'est quelque chose que l'on observe déjà. Cela veut dire des étés de plus en plus contrastés – on observe des étés soit très humides comme en 2021 et 2024, soit très secs comme en 2022 et 2025 – à cause du ralentissement de la dynamique atmosphérique. C'est une augmentation des fortes pluies. Les pluies, qui avaient une période de retour de 20 ans, auront une période de retour de 10 ans, ou seront 7 % plus intenses pour une même fréquence. Il y aura 10 à 15 jours de vagues de chaleur par an et

quand même un risque élevé de gelées tardives. Il est ainsi fort probable que la végétation démarre beaucoup trop tôt pendant l'année, et on aura toujours ce risque-là pour l'agriculture.

Un monde à +3 degrés, c'est un monde qui, selon la trajectoire actuelle, avec les engagements pris aux COP, arriverait à partir de la décennie 2060. C'est un monde que l'on peut encore éviter. Cela veut dire une Belgique à +4 degrés annuellement et une Ardenne en été à +5 degrés. Vous voyez tout de suite que dans ce monde-là, le 14 juillet 2021 a une période de retour de 20 ans. Il y aura un mois de vague de chaleur par an.

Dans un monde à +3 degrés, la problématique principale sera surtout les sécheresses et les feux de forêt. Il y aura donc encore quelques étés très humides, mais il y aura, un été sur deux, de gros problèmes de sécheresse et de feux de forêt, ce qui n'est pas encore arrivé beaucoup en Belgique.

Le monde à +4 degrés est un monde qu'il faudrait essayer d'éviter au maximum. On n'aurait plus du tout notre climat actuel. Ce serait plutôt un climat du sud de la France, mais avec plus d'extrêmes. Les vagues de chaleur deviendraient la normale en été. Vous savez qu'une vague de chaleur chez nous, c'est x jours au-dessus de 30 degrés ; ce serait la température normale pour un été. On serait donc en permanence en vagues de chaleur dans ce monde-là. Il faudrait revoir probablement nos définitions. Le risque de sécheresses et de feux de forêt augmenterait. Vous l'avez compris, plus cela se réchauffe, plus ce risque grandit. Et on va devoir faire face à des chaleurs extrêmes, de type 50 degrés.

Lorsque vous regardez sur le petit graphe le nombre de nuits tropicales par an, sur la période 1981-2010, on n'en a pas ; dans un monde à +4 degrés, on a typiquement un bon mois de nuits tropicales. Ce sont des nuits où la température minimale est supérieure à 20 degrés et où l'on dort très mal. Il faudra adapter nos habitations.

M. le Président. – La parole est à M. Harchies.

M. Manu Harchies, Coordinateur de l'étude. – Je dois relever le défi de vous présenter les 40 indicateurs et 700 cartes dont parlait Mme Lecoq en moins de 20 minutes. Cela dure plus de 3 heures, donc j'en ai pioché certains et je vais passer à travers quelques grandes thématiques. Les projections que M. Fettweis vient de vous donner ont été transmises à tous les autres partenaires, qui les ont fait passer dans la moulinette soit des modèles, soit des croisements de cartes pour essayer de comprendre les risques que cela générerait, dans l'idée d'identifier, sur le territoire wallon, où étaient les zones à risque dans certaines thématiques. La notion de risque étant la combinaison :

- du danger – les inondations, par exemple ;
- de l'exposition – les logements, par exemple ;

- de la vulnérabilité – le statut socioéconomique du ménage dans ces logements, par exemple.

Évidemment, pour construire un triple indicateur, on se basait sur les données qui existaient. On a essayé d'aller au maximum avec ce qu'il y avait à disposition. L'Université de Gembloux a traité les informations climatiques avec des informations dont ils disposaient sur les espèces et les habitats sur notre territoire, pour voir ce qui allait se passer au niveau des espèces, des habitats et des services écosystémiques.

Il est à noter – c'est très important dans le contexte de la biodiversité – que le changement climatique n'est pas le seul élément. L'imperméabilisation des terres et l'artificialisation sont un gros facteur. Cela n'a pas été pris en compte. Ce qui en ressort, c'est la nécessité, pour s'adapter, de mettre en réseau la biodiversité et de diversifier la biodiversité qui se trouve sur le territoire.

Le principal habitat qui souffrirait du changement climatique, ce sont les forêts, avec 50 % des forêts qui seraient assez vulnérables. Ce sont les forêts monospécifiques de hêtres ou de résineux, situées principalement dans les Ardennes, dont un quart souffre déjà actuellement. Tous ces peuplements souffriraient assez fortement dans les mondes à venir.

Il y a de grosses réflexions à mener sur la manière de gérer les forêts pour les diversifier.

Je vais regrouper les thématiques de l'eau, des sols et de l'agriculture qui étaient aussi traitées par la Faculté de Gembloux, avec beaucoup d'indicateurs produits. Ce qui en ressort fortement, ce sont les tendances qui peuvent être incertaines ou varier selon les modèles et les tendances globales. Par contre, la stabilité de tous ces indicateurs est fortement mise à mal, avec une variabilité d'une année à l'autre ou une forte variabilité même selon les saisons.

Dans cette thématique, on a aussi toute la problématique très prégnante de l'imperméabilisation des sols qui vient se rajouter et se combiner avec le changement climatique, mais qui n'est pas intégrée dans les indicateurs puisque l'on se focalise sur le climat.

Je vais prendre quelques-uns de ces indicateurs. Il y avait, par exemple, la question des inondations. Il y a une carte d'aléas d'inondation en vigueur avec un cadre légal, de sorte que l'on n'a pas refait cette carte. Il y a un processus en cours. Par contre, il y a eu un travail pour voir au niveau de l'augmentation du ruissellement sur le territoire. C'est le facteur principal d'aggravation des inondations. Il augmente partout, sur tout le territoire, dans un monde à +2, +3 et +4 degrés, avec quatre zones qui ressortent : du côté de l'Escaut, au nord-ouest ; du côté du bassin de la Vesdre, au nord-est ; le bassin du Viroin et de la Semois, plus dans le sud. Il va y avoir de l'affinage à faire sur la modélisation de ces inondations.

Un autre indicateur concerne la question du risque de sécheresse. Comme disait M. Fettweis, il y aurait des années avec beaucoup d'inondations et d'autres très sèches. De nouveau, les zones qui ressortent se ressemblent un peu et l'on va y retrouver pas mal de forêts. Cela explique aussi la vulnérabilité des forêts. On a des sols qui sont assez peu profonds ou des sols tourbeux qui vont souffrir des sécheresses.

Un indicateur du côté de l'agriculture, il y a eu à la fois le traitement sur l'élevage et sur les grandes cultures. Sur l'élevage, une équipe de Gembloux a analysé les risques de stress thermique pour différents élevages, par exemple, les porcs et les poulets. Dans la période de référence actuelle, on voit un risque de mortalité pour les poulets qui est quasiment autour de zéro ou peut-être quelques jours par an où il y a un risque de mortalité. Cela monterait à une quinzaine ou une vingtaine de jours par an dans un monde à +3 degrés. Cela doublerait encore, avec une trentaine de jours par an, dans un monde à +4 degrés. Cela veut dire qu'il va y avoir une mise en place, dans les infrastructures d'élevage, de rafraîchissement, de climatisation, de brumisation si c'est en intérieur pour éviter le stress. En extérieur, il va y avoir un besoin d'ombrage pour ces élevages.

Je reprends ici le froment d'hiver. Pour plusieurs grandes cultures, l'équipe a été très loin dans la modélisation. Je ne vais pas présenter tous les résultats parce que cela va dans un détail poussé.

Comme je vous le disais, au niveau des rendements, parce que c'est cela que l'on a regardé, les tendances globales, selon les modèles, varient un petit peu. Pour certaines cultures, cela augmente, cela diminue. Par contre, pour toutes les cultures, on a un problème de stabilité. C'est-à-dire que d'une année à l'autre, si l'eau ne tombe pas au bon moment, et cetera, on a potentiellement des cultures qui n'ont aucun rendement. Cela a un impact majeur sur la manière d'appréhender l'agriculture.

On va avoir de grandes exploitations ou qui ont une diversité sur leurs terres, qui peuvent se permettre d'avoir une, deux, trois cultures qui ne donnent rien. Il y a des exploitations où une telle réalité va être très impactante.

C'était pour les thématiques en lien avec les ressources naturelles.

Après, il y a eu les analyses avec nos infrastructures sociales. Trois grands types d'éléments exposés :

- les logements ;
- les infrastructures avec les services essentiels, de transport et d'énergie ;
- l'économie avec le secteur tertiaire et son exposition face à des aléas.

Trois grands aléas pour lesquels des cartes d'aléas ou de dangers ont été construites : l'aléa d'inondations,

l'aléa de vagues de chaleur et l'aléa d'incendies. On est à des niveaux très différents sur ce que l'on a à disposition pour ces cartes d'aléas.

Pour les inondations, on a déjà une carte d'aléas bien en place dans un cadre légal. Le croisement avec, par exemple, le logement a permis de montrer qu'un quart des ménages les plus précarisés sont exposés à ce risque d'inondation – je vais revenir plus tard à l'indice de précarité sociale –, alors que si l'on reprend la population, on est à 15 % d'exposition.

Pour les ménages les plus favorisés, on est à 8 % d'exposition. Il y a clairement une exposition plus prégnante des populations plus précarisées.

Quant au niveau d'aléas de vagues de chaleur, on a une carte qui n'a pas encore de cadre légal, mais l'étude a permis de développer une telle carte, avec la localisation des îlots de chaleur urbains. Avec les projections de M. Fettweis, on peut voir ce qui arriverait dans un monde à deux, trois, voire quatre degrés supplémentaires.

Ces cartes ont aussi permis le même croisement. Là, c'est encore plus fort : on voit que 54 % des ménages les plus précarisés sont dans les zones. C'est assez logique par rapport au développement historique de la Wallonie : on a des villes situées autour des fleuves, sujettes à inondations, ainsi que les populations plus précaires et ouvrières qui sont dans les centres-villes, là où on a les îlots de chaleur urbains et donc plus de vagues de chaleur.

Enfin, il y a la dernière carte. Là, on est à un niveau moindre de solidité de la donnée, puisque l'on a une carte de la Flandre faite par l'Université de Gand sur les types d'occupation du sol et les risques de départ de feu, mais qu'il faudrait encore beaucoup travailler. Des recherches sont d'ailleurs en cours pour associer à un réel risque d'incendie une propagation aux maisons et aux infrastructures. On a testé plusieurs distances. On a notamment pris 200 mètres et il en ressort quatre zones où l'on suggère d'aller travailler sur cette question.

Pour les inondations, j'ai oublié de dire que l'on a un cadre légal bien en place. Par contre, la révision en cours doit intégrer cette notion de changement climatique parce que, pour l'instant, on est sur des données historiques. C'est ce que l'équipe de Gembloux a permis de sortir comme information qui pourrait être utilisée dans la mise à jour.

Cela a été croisé pour les logements avec l'indice de vulnérabilité sociale. C'est une première : un indice composite avec 22 indicateurs qui ont été rassemblés, qui permettent d'identifier à la fois le niveau de précarité de la population, mais aussi des aspects très spécifiques à l'adaptation au changement climatique, comme l'accès aux espaces verts qui permet de s'adapter en cas de forte chaleur.

Les 22 indicateurs ont été rassemblés en un seul indice, qui permet de dégager cinq classes – de très faible à très élevé – au niveau de la vulnérabilité. C'est cela qui a pu être croisé avec d'autres choses, mais qui peut aussi être exploré en tant que tel.

On reviendra sur le portail, mais celui-ci permet d'explorer, commune par commune, l'indice de la commune et quelle thématique là-dedans est plus vulnérable ou pas.

Une autre carte a été développée dans le cadre de cette étude et qui n'existait pas avant, celle des vagues de chaleur avec des aléas à la fois en journée et de nuit, parce que l'on n'a pas les mêmes choses. Par exemple, pour les entreprises, c'est plutôt en journée que cela intéresse, mais pour les logements, c'est plutôt l'aléa nocturne. On a également un aléa combiné et l'identification d'où se trouvent les îlots de chaleur urbains.

Sur le *slide* suivant, on voit l'état actuel, avec les centres urbains des grandes villes qui ont un risque modéré puisque l'on a un effet d'îlot de chaleur urbain. Dans un monde à plus deux degrés, on voit cet effet qui s'étend dans les grandes villes et dans quelques petites villes de plus petite taille, qui n'ont pour l'instant pas d'effet d'îlot de chaleur urbain.

Dans un monde à +3 degrés, on constate un emballement. Ainsi, ce qui est vécu actuellement dans les centres-villes serait vécu un peu partout sur le territoire wallon. Tous les petits villages commencent à avoir des vagues de chaleur qui ressemblent à ce qu'il se passe actuellement aux centres-villes.

Sur cet indicateur, je précise qu'il est fait selon des seuils statistiques et qu'il permet de visualiser par rapport à ce que l'on connaît actuellement. Par contre, il n'a pas été calibré et il y a encore une recherche à faire sur la tolérance du corps humain par rapport à ces vagues de chaleur ainsi que sur le seuil au-delà duquel on est vraiment dans une zone à risque importante pour la santé.

Un dernier aléa a commencé à être exploré : les effets en cascade. C'est un peu une première, car il n'y a pas beaucoup de littérature – même internationale – à ce sujet. On a des inondations et on a des logements ainsi que des entreprises à aller secourir, mais en même temps, on a des inondations sur les routes. Nos infrastructures de transport ne permettent dès lors plus d'aller secourir. C'est ce que l'on appelle l'effet en cascade.

Cela a notamment été exploré pour les inondations par rapport aux routes et à l'intervention des pompiers. Si tout le réseau wallon était inondé, où sont les zones dans lesquelles le temps de roulage des pompiers devient trop large ? Là, c'est bien un seuil que les pompiers nous ont donné : au-delà de 20 minutes, c'est une zone à risque élevé.

On n'en a actuellement pas sur le territoire en l'absence d'inondation. Dans le cas d'inondations, trois zones ressortent pour lesquelles le temps de roulage serait supérieur à 20 minutes. Pour celles-ci, il faut réfléchir, affiner et identifier les routes qui constituent les points bloquants, trouver des déviations ou s'assurer qu'elles ne soient pas inondées.

Enfin, dans cette analyse, la question des coûts de l'inaction a été soulevée. Voici un tableau comprenant les coûts de l'inaction qui ont été recherchés dans la littérature et mis à jour. Dans un monde à +2 degrés, il y a un certain nombre d'informations ; dans les mondes à +3 et +4 degrés, elles sont moins disponibles. On a rempli le tableau avec tous les éléments à notre disposition.

Concernant les précautions à prendre quand on traite ces chiffres, il est important de rappeler que l'on utilise des méthodologies qui, très différentes sur chaque thématique et sur chaque coût, ne sont pas superposables. Par exemple, pour les services écosystémiques, la méthodologie n'est pas applicable à tous les services ni pour toutes les dimensions dans un service. Il est complexe de définir l'effet des changements climatiques par rapport à d'autres aspects de perte de biodiversité, comme, par exemple, l'imperméabilisation du territoire.

En agriculture, les rendements sont une chose, mais la stabilité a bien plus d'incidence sur les exploitations. L'indicateur exposé ici ne concerne que l'effet engendré sur les rendements, mais pas la vulnérabilité liée à l'instabilité des rendements.

Concernant les inondations, le coût exposé est de 69 millions d'euros annuels. On a annualisé les coûts avec les méthodes assurancielles, mais ils sont bien plus élevés lorsque l'inondation survient. Un coût présent et qui progresse graduellement, ce n'est pas la même chose qu'un coût qui survient lors d'événements très ponctuels.

Pour la chaleur, par exemple, dans le même monde, on imagine les pertes de rendement et la baisse de productivité en 2060 si rien n'était survenu, puisque les coûts de l'inaction, c'est lorsque l'on n'a pas agi. C'est un coût récurrent qui augmente progressivement et, sans doute, avec une adaptation, même sans action, des horaires de travail, par exemple. C'est le coût qui paraît le plus prégnant, mais je ne suis pas certain que ce sera celui sur lequel il faudra se concentrer sur l'adaptation. Par ailleurs, il est légèrement en contrepied du coût estimé sur l'augmentation de la demande de climatisation. Une augmentation de toute cette climatisation n'entraînera peut-être pas de baisse de productivité. Les éléments de ce tableau sont à prendre séparément pour informer chaque action.

Sur les problématiques en matière de santé se posent les questions autour de la valeur. On a bien cherché les

méthodologies scientifiquement validées, mais l'estimation d'une année en coût de vie reste à prendre avec des pincettes.

Enfin, comme le soulignait Anaïs Lecoq, l'un des objectifs importants de l'étude était de produire et de mettre à disposition toutes ces informations sur un portail. Toutes les cartes qui ont été produites – approximativement 700 – ont été déposées sur le Géoportail. C'est l'élément central de gestion de la cartographie wallonne qui est utilisé dans la mise en place des réglementations et des permis, entre autres.

Cependant, la difficulté est d'appréhender ce type d'outil cartographique laissé à l'état brut. Pour y remédier, le portail vient rechercher les cartes qui sont sur le Géoportail et les accompagne d'une explication, d'un narratif ou des liens possibles à exploiter pour les explorer en parallèle. Vous trouverez ici le lien du portail qui est enfin disponible et rendu public aujourd'hui.

M. le Président. – Le timing a déjà été un peu dépassé.

La parole est à M. Cools.

M. Stéphane Cools, Président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC). – Je vais essayer d'aller relativement vite. Cela représente un travail colossal et je remercie toutes les équipes qui y ont contribué. C'est aussi l'occasion de fournir, à nouveau, un socle scientifique solide pour l'adaptation en Wallonie.

La précédente étude datait de 2011, si mes souvenirs sont bons. Entre 2011 et 2024-2025, les choses ont énormément changé en termes de changement climatique, hélas pas toujours dans le bon sens. Il était nécessaire de remettre un peu les choses à plat. Cette étude est assez révélatrice de la vulnérabilité de la situation au niveau wallon.

Les cartes produites sont maintenant disponibles. Il reste à les valoriser. Notre but n'est pas de les garder dans notre dossier, mais de faire en sorte qu'elles soient utilisées à tous les niveaux de pouvoir, notamment régional, mais également au niveau des secteurs et des citoyens.

Il y a énormément d'informations. Notre but est qu'elles soient utilisées au mieux, de la manière la plus transversale possible. Il y a une multitude de risques qui s'additionnent quelquefois. Il est important de prendre un peu de temps pour analyser tout cela et bien guider les priorités des différents acteurs – les communes, les régions, les provinces – qui ont tous leur rôle à jouer.

L'adaptation est un défi immense. Au plus le changement climatique impacte nos vies, au plus il est nécessaire d'aller vers de l'adaptation, même si elle ne peut pas régler tous les problèmes qui vont arriver.

Il est important qu'il y ait une appropriation collective de ces résultats pour avancer sur ce dossier de l'adaptation. On l'a vu en 2021, la situation peut vite être catastrophique. On se rend compte que ce genre de situation pourrait se répéter. Il est donc important d'agir vite pour limiter les différents problèmes. Voilà pour mes perspectives.

M. le Président. – Merci mille fois pour cet effort de concision. On mesure bien à vous entendre, Monsieur Harchies, que ce n'était pas simple de résumer tout cela.

Je signale, pour ceux que cela intéresse, que la RTBF – un peu de pub pour les copains – a publié aujourd'hui un long article qui résume cette étude.

On peut également retrouver toute l'étude sur le portail spécifique du site de la Région wallonne dédié au climat.

Échange de vues

M. le Président. – Je me tourne vers les collègues, en réitérant, sans vouloir du tout vous brider, mon souhait que vous fassiez preuve de concision. Je vous demande de fournir le même effort que les intervenants qui ont été remarquables à cet égard.

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci beaucoup pour ces exposés de grande qualité.

Je vous avoue, Monsieur le Président, que je pensais que les intervenants avaient chacun 20 minutes. Je ne pensais pas que l'on serait à l'arrache pour un sujet aussi complexe et surtout aussi complet. Je vois le travail qui a été mené. Je pensais que l'on aurait un peu plus de matière. Apparemment, ce n'est pas le cas. On fera avec.

J'espère que l'on aura tous dégagé un peu de temps pour aller regarder dans le détail ces exposés de grande qualité. Les outils que vous avez mis en place sont également très pédagogiques, qu'il s'agisse des cartographies, du Portail climat, et cetera. On ira regarder cela dans le détail, mais il est essentiel de communiquer clairement sur cet enjeu.

Merci aussi aux collègues qui ont accepté notre proposition de réaliser ces auditions. Cela me tient particulièrement à cœur puisque, à l'époque, en tant que ministre de l'Environnement, j'avais mandaté, avec mon collègue le ministre Henry, l'AWAC et le consortium pour cette étude. Je suis donc ravie d'entendre en détail les résultats.

Je voudrais d'abord intervenir de façon un peu générale sur l'articulation entre adaptation et

atténuation. Vous avez surtout parlé d'adaptation, ici. On sait néanmoins à quel point il faut articuler les deux. Les tristes événements – vous les avez rappelés – de ces dernières années ont montré à quel point notre Région était vulnérable face au dérèglement climatique.

Il y a eu les inondations de 2021 qui nous ont tous marqués, mais aussi les sécheresses à répétition qui sont parfois occultées derrière ces inondations de 2021. On a l'impression qu'il n'y a que les inondations qui impactent la Wallonie, mais c'est loin d'être le cas. Ces sécheresses touchent par ailleurs nos agriculteurs.

Ces événements, de même que les vagues de chaleur qui impactent notre santé – et j'en passe –, nous obligent – là, je me tourne aussi vers Mme la Ministre – à agir efficacement pour protéger nos concitoyens face à ces différents risques.

Encore merci à nos intervenants pour ce travail de qualité.

L'étude a bien montré que l'adaptation touche tous les secteurs – la biodiversité, la question sociale, l'économie, l'agriculture et j'en passe – et nécessite donc de ne pas travailler en silo – c'est d'ailleurs ce que vous avez fait –, mais bien d'adopter une vision tout à fait transversale entre l'ensemble des départements du Gouvernement wallon et des administrations. Citons, par exemple, l'enjeu de la biodiversité des forêts ; on voit à quel point elle est liée à l'enjeu de l'agriculture ou de l'aménagement du territoire.

Je me permets de me tourner à nouveau vers Mme la Ministre. Il me semble important que l'ensemble du Gouvernement se mouille – si j'ose le dire un peu vulgairement – pour intégrer ces enjeux de l'adaptation de notre territoire dans l'ensemble des politiques publiques, sans doute sous votre coordination. Il est vraiment essentiel que cet enjeu soit partagé avec l'ensemble de vos collègues.

L'adaptation ne doit pas supplanter l'atténuation. Pour certains intervenants, parfois dans les débats publics, il ne faut pas faire plus que de l'adaptation. J'aurais voulu vous entendre un peu plus spécifiquement là-dessus. À quel point considérez-vous important de continuer à travailler sur l'atténuation des risques climatiques ? Il me semble que s'adapter à un monde à +1,5 degré n'a rien à voir avec s'adapter à un monde à +2 ou à +3 degrés. Vous l'avez déjà esquissé, mais il est important d'insister à nouveau sur cela. Il faut à la fois réduire nos émissions et préparer notre territoire.

Le deuxième enjeu est celui de la transparence et de l'accessibilité des données. Vos cartographies sont extrêmement nombreuses – il y en a 700 si j'entends bien, dont certaines n'avaient jamais été produites jusqu'à présent. Cela constitue un matériau extrêmement riche pour notre Région qui doit bénéficier à l'ensemble des intervenants, qu'il s'agisse des

communes, des provinces ou tout autre acteur qui le souhaiterait.

Je parlerai après des parties prenantes aussi. Vous avez par exemple cité toute une série d'impacts sur l'agriculture. Il serait extrêmement intéressant que l'ensemble des fédérations agricoles, par exemple, disposent d'une conférence spécifique qui leur est destinée. Je fais cette suggestion soit à vous, soit à Mme la Ministre. Il me semble qu'un travail plus pédagogique doit être effectué, secteur par secteur, pour aller plus en profondeur – ici, vous devez aller très vite –, ainsi que pour expliquer les risques pour ces différents secteurs.

C'est également le cas en matière de logement. On évoque souvent, dans le cadre de cette Commission, les enjeux de l'isolation du bâti, de politique du logement et de politique énergétique. On a beaucoup parlé, ces derniers temps, de diminuer la facture de chauffage. Toutefois, demain, il faudra également réfléchir à une manière de mettre en place une climatisation qui soit la moins énergivore possible et qui ne devienne pas le problème climatique de la prochaine fois.

Parlons également de tout l'enjeu de la végétalisation des villes et de l'urbanisme adapté. Cela touche également les compétences du ministre Desquesnes. Si le Géoportail est d'ores et déjà nourri de toutes ces informations, c'est magnifique, mais cela nécessite également un accompagnement et des cartographies qui soient rendues pédagogiques pour tout un chacun.

Je tiens également à rappeler que l'action d'adaptation a déjà commencé. Il convient donc également de bâtir sur l'existant. Il y a déjà des choses qui ont été faites.

Le travail est gigantesque ; je suis loin de dire que tout a été fait. Cela m'intéresserait de vous entendre sur les besoins d'investissement en matière d'adaptation. Pour en avoir discuté avec la BEI, cette dernière commence à être consciente de la nécessité de dégager des investissements majeurs qui vont non pas créer de nouveaux flux financiers, mais réduire des coûts pour les gestionnaires publics. Avez-vous déjà des estimations à ce sujet ?

Pour moi, l'action a déjà commencé. Il y a déjà eu un travail, notamment autour des forêts. Je regrette d'ailleurs que le Gouvernement actuel ait abandonné le projet « Forêt résiliente », qui était une des manières de commencer à travailler sur cet enjeu. Cela concerne Mme Dalcq et pas Mme Neven, mais je me permets de glisser ce commentaire ici.

Il en va de même pour le projet Yes We Plant, qui est aussi une manière de végétaliser notre territoire et qui est malheureusement quasiment à l'arrêt depuis les coupes budgétaires en matière de nature. Ce n'est pas l'objet, je referme la parenthèse.

À vouloir changer à chaque législature et faire *tabula rasa* du précédent, on perd énormément d'argent, on perd aussi du crédit par rapport à nos concitoyens.

Au-delà des étiquettes politiques, on est face à un enjeu majeur d'adapter notre territoire. On doit pouvoir construire sur ce qui a déjà été fait en matière de végétalisation, de stratégie Sécheresse ou d'autres choses. Je ne suis pas là pour faire le détail de tout cela maintenant.

Un enjeu que vous avez aussi évoqué, c'est le coût de l'inaction, avec des chiffres extrêmement forts que vous avez mis à l'écran il y a quelques minutes, avec le chiffre global de 1,8 milliard d'euros au titre de facture annuelle pour la Wallonie. Elle est moyennisée, ce qui veut dire que si l'on a des inondations, cela coûte plutôt autour de 50 milliards d'euros en 2021 pour la Région wallonne. Des années où il n'y en a pas, cela va forcément être à zéro. On a clairement du travail pour avancer là-dessus.

Il y a d'autres chiffres intéressants :

- 55 % de la forêt wallonne est menacée ;
- 180 000 entreprises situées dans des zones à risque d'inondation à +2 degrés ;
- 87 % de la population exposée à des risques de forte chaleur à +3 degrés ;
- ce chiffre considérable que vous avez nuancé de 1,66 milliard d'euros de baisse de productivité, donc un coût économique direct lié aux chaleurs à +3 degrés.

Mes questions vont s'adresser à la fois à vous et à Mme la Ministre. Je vous en ai déjà cité l'une ou l'autre.

Au niveau de l'AWAC, quels sont les moyens en termes de ressources humaines que vous consacrez d'ores et déjà à cet enjeu de l'adaptation ? Quels sont les moyens existants dans d'autres Régions ou dans d'autres pays pour avoir un élément de *benchmarking* ?

Je voudrais également solliciter Mme la Ministre pour différentes questions, notamment l'enjeu du suivi de l'étude et de la mise en œuvre des recommandations. Ici, on a une photographie de scénarios. Que comptez-vous faire politiquement de cette étude, au-delà de la diffusion de l'étude en tant que telle ?

Vous avez annoncé une stratégie Adaptation. Où en est-on ? Comment comptez-vous intégrer pleinement les résultats de l'étude dans votre politique ? Cette stratégie va-t-elle être réalisée par l'administration, par l'AWAC ou bien par des acteurs externes ? Auquel cas, où en est-on précisément dans la mise en œuvre de cette étude ?

Une législature passe extrêmement vite. On a déjà passé une année. Si vous devez déléguer cette mission à l'extérieur, qu'envisagez-vous comme calendrier, de façon à réaliser les recommandations de cette stratégie d'adaptation ?

La politique étant ce qu'elle est, ce serait dommage que le prochain Gouvernement détricote de nouveau ce qui a été fait sous celui-ci, et que l'on soit rebelote, et que l'on ne construise jamais rien. C'est extrêmement dommageable.

Toujours pour Mme la Ministre, quid de l'avenir du programme POLLEC ? On en a déjà parlé, mais je voudrais que vous puissiez revenir là-dessus. À ma connaissance, vous avez décidé de l'arrêter, mais peut-être pour le remplacer par autre chose. Je vous laisserai répondre là-dessus ; désolée si ma mémoire me fait défaut. Comment solliciter des communes qu'elles travaillent sur l'adaptation de leur propre territoire ? Quid d'un soutien régional pour y arriver ?

On sait qu'énormément de communes sont trop petites pour avoir des services techniques qui puissent aller dans ce détail de connaissances des besoins spécifiques pour leur territoire. Comment peut-on « faire des économies d'échelle », mettre à disposition des expertises par la Région pour ces communes, et faire en sorte que ces communes soient aidées financièrement ?

Je le répète, je ne sous-estime pas les besoins d'investissements gigantesques en matière d'adaptation. On ne va pas tout régler en l'espace de quatre années qui restent pour cette législature, mais il faut poursuivre le travail.

Vous avez aussi développé un volet social dans l'étude, avec l'enjeu de la vulnérabilité particulière pour certaines populations qui sont à la fois les plus à risque et qui ont aussi le moins de moyens pour s'adapter. Par exemple, elles sont locataires et elles n'ont pas nécessairement les moyens d'isoler leur logement où elles habitent à proximité d'infrastructures routières ou de cours d'eau qui risquent de déborder ou autre. Là aussi, comment le Gouvernement souhaite-t-il accompagner les personnes vulnérables qui sont en grand nombre, avec, en filigrane – on en a déjà discuté – tout l'enjeu de l'augmentation des coûts qui est attendue avec l'ETS 2 en matière de chauffage ou de carburant ?

Au-delà du suivi, il y a tout l'enjeu de la communication et de la diffusion. Où en est-on dans l'accessibilité complète des données ? Y a-t-il a encore certains livrables de l'étude qui n'ont pas encore été mis en ligne ? Y a-t-il encore des étapes qui doivent arriver en la matière ?

Y a-t-il des fiches actions, des formations ou autres qui sont prévues pour assurer que ce contenu soit largement diffusé ? Un accompagnement des communes est-il prévu aussi ? Quid de la diffusion aux parties prenantes ? Qui va s'en charger ?

Troisième élément, c'est l'enjeu de la coordination pour Mme la Ministre. Quid de la coordination avec vos autres collègues du Gouvernement ? La stratégie d'adaptation sera-t-elle directement dans vos

compétences ou sera-t-elle mise en œuvre par le ministre-président ou par vous-même avec vos collègues ? Quid dans votre propre compétence en matière de Logement ou d'Énergie pour améliorer l'adaptation au dérèglement climatique ?

Dernier volet, c'est la question du budget et des moyens humains. J'ai déjà posé la question des moyens humains en Wallonie concernant l'adaptation, mais je la pose aussi à Mme la Ministre. Plus largement, quels sont les budgets prévus pour l'adaptation ? On est à quelques jours du début du conclave budgétaire.

Comment intègre-t-on les besoins énormes qui relèvent de cette étude avec les contraintes budgétaires qui sont les vôtres, que vous avez déjà largement évoquées, pour que l'on n'ait pas une nouvelle étude qui vient créer aussi une forme de stress dans la population ? Le titre de l'article de la RTBF est un peu anxiogène pour certaines personnes.

Il est de notre responsabilité politique de montrer que nous prenons cela au sérieux et que nous mettons en place, de façon phasée, une adaptation réelle de notre territoire.

(M. Cloquet, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – J'aimerais tout d'abord remercier les auteurs pour la conception de ce rapport et pour la présentation qui a été faite. Plus globalement, mon groupe aimerait véritablement saluer le travail d'envergure, colossal – le terme a été utilisé, mais je suis bien d'accord avec vous – qui a été réalisé ici, qui couvre autant de dimensions, de paramètres, d'indicateurs, avec un niveau de détail particulièrement poussé.

Cette présentation constitue un moment important parce qu'elle permet à chacune et à chacun d'entre nous de disposer d'une information claire et structurée sur les défis auxquels notre Région est confrontée en matière d'adaptation. Ce rapport ne parle pas de risques abstraits, mais de réalités très concrètes qui touchent chaque Wallon là où il vit.

Les habitants de la vallée de la Vesdre connaissent les menaces des inondations, les agriculteurs de Hesbaye voient déjà l'impact des sécheresses sur leurs cultures, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, ce sont des forêts et des écosystèmes qui témoignent de ces bouleversements. L'ensemble des exemples et des réalités repris dans ce rapport rend le constat particulièrement tangible et rappelle que l'adaptation est une nécessité pour l'ensemble de nos territoires.

Le mérite de ce document est au moins double parce que, d'une part, il traduit avec pédagogie des constats très complexes rendant accessibles des données

techniques à l'ensemble des décideurs publics et, d'autre part, il assume avec franchise des affirmations très tranchées qui nous poussent à collectivement prendre conscience et agir sans tarder.

Pour chaque degré de réchauffement climatique qui est envisagé, vous êtes parvenu à détailler dans ce rapport sans ambiguïté les risques accrus et les implications pour notre société.

Il ne s'agit clairement pas seulement d'un exercice académique, mais réellement d'un outil démocratique proposé ici et qui place chaque député – même plus que cela, chaque mandataire public et même chaque citoyen – face à la même réalité et aux mêmes responsabilités.

Mon groupe fait réellement le vœu que ce débat qui se tient à présent soit à la hauteur des attentes qui sont soulignées et dépasse les clivages partisans.

J'ai envie aussi de faire le lien avec la DPR, l'accord de majorité, la Déclaration de politique régionale. La DPR a pris en considération ces enjeux. J'ai juste envie de mentionner ce qui est indiqué en la matière dans la DPR : « Le Gouvernement définira une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique et à la mitigation de ses effets basée sur l'expertise des acteurs de terrain, des pouvoirs locaux et des professionnels des secteurs concernés par les impacts du changement climatique ».

Ne nous trompons pas dans l'enjeu que porte ce rapport. Il serait par ailleurs trop facile de le lier uniquement à tel ministre ou à tel niveau de pouvoir, et réellement à l'ensemble des ministres des gouvernements d'autres niveaux de pouvoir et des pouvoirs locaux devront s'en emparer pour mettre en œuvre à leur échelle, dans leurs compétences, l'ensemble des politiques nécessaires.

J'en viens à une première question que j'aimerais vous poser à ce sujet, Madame la Ministre. Au niveau de la Wallonie, comment comptez-vous impulser une dynamique au sein de votre Gouvernement et même des autres niveaux de pouvoir ? Allez-vous piloter la transmission d'informations, à l'instar de ce qui est fait pour le PACE ?

J'ai deux autres questions sur la partie B, la deuxième partie du rapport relative aux constats, à propos de la méthodologie. Comment faites-vous pour arriver à zoomer sur une région relativement petite – notre Région – à partir de données globales telles que celles du rapport du GIEC ?

Plusieurs travaux évoquent un possible ralentissement, voire un dérèglement de la circulation méridienne de retournement atlantique, l'AMOC, le système de courants qui, à l'instar du Gulf Stream, contribue à la stabilité du climat en Europe. Avez-vous intégré ce type de risques ou ses éventuelles conséquences dans ce rapport ?

Par ailleurs, concernant le chapitre très important et intéressant des estimations des coûts de l'inaction, vous avez repris tout à l'heure le tableau 23 qui fait la synthèse des coûts de l'inaction climatique. Une question sur ces chiffres : prennent-ils en compte les politiques d'adaptation ou est-ce à trajectoire constante ? Ce n'était pas tout à fait clair pour nous.

Plus globalement, que pensez-vous de l'idée générale qu'il est possible de transformer le coût de la transition en une forme de bénéfice sur le long terme ? Quelles sont, selon vous, les dépenses qui sont réellement des opportunités, qui peuvent être vues comme des investissements dont le taux de rentabilité serait réellement positif ? On entend souvent ce message qui est clairement moins anxiogène et plus porteur. C'est ce message-là que l'on a envie d'entendre. Dans quelle mesure constitue-t-il une réalité et comment faire la part des choses ?

Par ailleurs, concernant la feuille de route qui fixe les priorités claires d'adaptation pour notre Région, comment s'est opéré le choix de ce qu'il faudrait mettre en place ? Cela a-t-il été fait de manière consensuelle au sein de l'ensemble des parties qui ont travaillé à ce rapport ? Comment avez-vous fait pour prioriser la restauration du réseau écologique, le stockage de l'eau, la dynamique agricole, l'agroécosystème, l'évolution du PEB plutôt que beaucoup d'autres solutions ? Arrivez-vous à la conclusion que des choix similaires auraient donc été faits avec d'autres chercheurs ? Comment offrir une validité suffisante ? Quelle méthodologie a guidé vos choix ?

Je m'arrêterai, en tous les cas pour un premier round, à ces questions.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci beaucoup aux orateurs pour la présentation, mais surtout pour la qualité du document de l'étude. Merci de nous informer que les cartographies sont disponibles depuis aujourd'hui.

Je suis impressionnée du nombre de livrets que vous allez mettre à disposition sur le site, parce que c'est une mine d'informations importante. J'ai pris note qu'au-delà d'avoir ces cartographies, il y aura également la note explicative. Il est important d'avoir de la transparence, mais il faut aussi faire preuve de pédagogie et recontextualiser les différentes cartes.

Mon intervention se fera plutôt dans un contexte général. Mes deux premières questions vont s'adresser à Mme la Ministre. Je vous poserai ensuite des questions sur le contenu.

Dans la DPR, l'ambition du Gouvernement est de définir une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, mais également d'initier, avec tous les niveaux de pouvoir compétents, une réflexion sur la mutualisation à grande échelle des dommages occasionnés par les événements météo intenses et fréquents.

Par ailleurs, conformément à l'engagement du Gouvernement de soutenir toutes les mesures d'adaptation au changement climatique et la pratique favorable à l'amélioration des écosystèmes, il y a le Plan stratégique national – le PACE 2030. De plus, la Wallonie a un cadre juridique qui est le décret « Neutralité carbone » qui a été adopté en 2023.

Madame la Ministre, j'aimerais savoir comment le Gouvernement va se coordonner pour poursuivre les objectifs du PACE 2030, préparer le plan d'adaptation tel qu'il est prévu dans le décret « Neutralité carbone », mais également en vue d'atteindre les objectifs qui ont été fixés au sein de la DPR.

Le deuxième élément qui a été évoqué, c'est la commission Inondations, qui date de juillet 2021. J'aimerais savoir si le diagnostic de vulnérabilité intégrait les recommandations qui avaient été faites lors de la commission Inondations.

D'autre part, Madame la Ministre, comment le diagnostic va-t-il compléter la mise en œuvre des différentes conclusions de la commission Inondations ?

L'adaptation, la résilience du territoire doivent devenir des enjeux centraux pour l'ensemble des autorités publiques. J'aurai quelques questions à ce sujet dans quelques instants.

Au niveau de la méthodologie, différentes cartes sont émises, mais je voulais connaître le niveau de détail dans les différentes analyses. Est-ce jusqu'aux bassins-versants, jusqu'aux communes, jusqu'aux provinces ? Quel est le niveau de détail sur lequel on peut analyser les choses ? Vous dites qu'il faut aller plus dans le détail. Jusqu'où êtes-vous allé ?

Quels sont les points forts de ce diagnostic, mais aussi les limites pour lesquelles il faudrait faire des adaptations ultérieures ?

En ce qui concerne le résultat du diagnostic, il est vaste. C'est une mine d'informations. Je suis un peu en difficulté pour identifier quels sont les secteurs les plus critiques, sur lesquels il faudrait agir à très court terme, dans les trois à cinq ans qui viennent. C'est une question que je me pose par rapport à ce que vous avez étudié.

Par ailleurs, comment les risques climatiques interagissent-ils entre eux ? On a toutes les cartes, que ce soit sécheresses ou inondations, c'est détaillé. Y a-t-il une analyse qui fait que l'on peut compiler les différents éléments ? Pour le volet coût de l'inaction, vous avez

bien dit que l'on ne pouvait pas cumuler, mais qu'en est-il au niveau plus des risques climatiques ?

Au niveau des actions d'adaptation, toujours dans le même esprit de la priorisation des actions, je voudrais vous entendre sur les mesures prioritaires qui pourraient être recommandées à l'échelle régionale, également dans ce court terme. Quels seraient les territoires ou les secteurs qui nécessiteraient une action politique immédiate par rapport à ces mesures prioritaires ?

Au niveau de l'opérationnalisation, pour faire face à cet enjeu de réchauffement climatique, sur cette résilience, il faut que cela se fasse à tous les niveaux de pouvoir, que chacun ait sa part. Selon vous, comment le diagnostic devrait-il être utilisé concrètement par notamment les décideurs publics ? Je ne pense pas uniquement au niveau régional, mais il y a les niveaux communal et provincial, mais aussi le niveau des intercommunales qui ont un enjeu, notamment dans l'aménagement du territoire.

Quelles sont les pistes concrètes que vous pourriez recommander pour renforcer la mise en œuvre rapide de cette adaptation ? Cela peut être au travers d'une communication. Certains ont suggéré d'avoir des séances d'information. Comment peut-on après sensibiliser, mais aussi opérationnaliser les choses ?

Avant-dernier élément, j'ai une question sur la gouvernance et la mise en œuvre. Quelle pourrait être ou quelle devrait être la place de l'AWAC au niveau de la coordination des différentes actions, pas seulement au niveau régional, mais au niveau communal, provincial avec les différents acteurs publics ou privés, pour faire face à ces enjeux et à ces stratégies ?

Sur le suivi et l'évaluation, quels indicateurs de suivi seront utilisés ou pourraient être utilisés pour mesurer la résilience wallonne dans le temps ? C'est important de voir l'évolution, d'identifier vers où l'on va et analyser les politiques mises en place. Quels sont les indicateurs de suivi que vous suggérez ?

À quelle fréquence le diagnostic devrait-il être mis à jour ? Vous aviez évoqué que le dernier était en 2011, on a celui-ci. Pour faire face à l'évolution, à quel rythme faudrait-il faire ce type d'étude ou une partie d'étude, remettre à jour certaines cartes ?

Enfin, existe-t-il un mécanisme de retour d'expérience pour améliorer les politiques. Voici mes quelques questions ; d'autres ont déjà été évoquées par mes collègues.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Messieurs et Madame les experts, je veux commencer par vous remercier pour votre présentation ainsi que pour vos travaux. Aujourd'hui, mon objectif est de confronter les faits scientifiques, nos obligations et la politique climatique

de ce Gouvernement pour poser une question simple : le Gouvernement wallon actuel est-il à la hauteur de l'urgence climatique, notamment pour la Wallonie et pour les citoyens les plus vulnérables ?

Je me permettrai, Monsieur le Président, puisque vous nous demandez d'être concis, de rejoindre un petit peu les propos qui ont été tenus par Mme Tellier, parce que je m'attendais également à ce que les interventions soient plus étoffées ou du moins plus longues vu l'ampleur de l'étude.

M. le Président. – En fait, l'invitation a été lancée au coordinateur de l'étude pour un intervenant, mais on a fait preuve de souplesse. Celui-ci a voulu – et je comprends tout à fait la démarche – partager la parole avec d'autres intervenants. Généralement, dans les commissions, c'est 20 minutes, sauf quand il y a des acteurs qui sont dans des sphères complètement différentes. Ici, il s'agit de quatre personnes qui ont travaillé sur la même étude. Ainsi, on a fait preuve d'un petit peu de souplesse puisque l'on est environ à 27 minutes.

Je pense que les échanges ici permettront aux différentes personnes de s'exprimer largement. Pour cela, il faut que les députés fassent preuve d'un peu d'humilité. Jusqu'à présent, c'est tout à fait le cas. Plus on est concis, plus on a de temps à laisser aux intervenants pour s'exprimer. C'est d'ailleurs le but. D'autant que la ministre interviendra aussi.

Vous avez désormais la réponse à votre question. Peut-être qu'elle ne vous convient pas, mais c'est ma réponse.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vais faire de mon mieux, Monsieur le Président, parce que l'étude étant d'une certaine ampleur, avec un certain budget, il va de soi que notre rapport et les questions que l'on a posées sont également assez complets. Je fais de mon mieux. Puis, nous reviendrons également en questions orales et écrites dans cette Commission pour essayer d'avoir encore plus d'informations.

Je me tourne à présent vers les différents auditionnés de ce jour. D'abord, votre étude nous montre énormément de choses, dont des éléments assez clairs sur les différents impacts modélisés, sur les vulnérabilités et les inégalités, mais aussi sur les coûts de l'inaction mis en balance avec les coûts de l'action. C'était une approche intéressante.

Ce diagnostic scientifique est assez alarmant. Vous tirez aussi la sonnette d'alarme : on parle de +2 degrés dès 2030-2060, avec des vagues de chaleur ou encore une augmentation de 25 % de pluies extrêmes et des sécheresses, et cetera ; +3 degrés Celsius d'ici 2060-2080 ; et quatre degrés Celsius d'ici 2100.

Les coûts de l'inaction sont soulignés. Ils sont immenses. On parle de 1 milliard d'euros par an qui

seraient liés aux vagues de chaleur, de 600 millions d'euros par an qui seraient liés aux pertes de services écosystémiques et de 200 millions d'euros par an de pertes agricoles.

Vous nous montrez – c'est ce qui nous intéresse tout particulièrement – que les populations vulnérables sont plus exposées. J'entends par là les logements précaires, les centres urbains imperméabilisés et les personnes âgées. Vous nous montrez également que des infrastructures essentielles sont situées dans les zones à risque.

Pour commencer, comment ne pas rappeler le traumatisme des inondations de 2021 et la menace des feux de forêt qui ont suivi, avec 41 personnes qui ont perdu la vie dans la province de Liège, des milliers de familles qui ont été déplacées et un traumatisme collectif que nous avons connu, avec un coût de 2 milliards d'euros pour la Wallonie ? On a notamment vu ces feux de forêt dans les Fagnes, en Ardenne.

Votre rapport mentionne que plus de 500 000 ménages sont exposés aux risques d'inondation, souvent parmi les plus précaires, notamment dans les bassins de la Vesdre et de la Senne.

J'ai plusieurs questions à vous poser, notamment au regard de la Déclaration de politique régionale, parce qu'il y a votre étude, d'un côté, et la Déclaration de politique régionale, de l'autre. Quarante-neuf lignes consacrées, dans la DPR, au climat.

À toutes et tous et aux intervenants du jour, j'ai plusieurs questions.

Votre étude identifie huit piliers de résilience à renforcer d'urgence. Quand on lit la DPR, avec ses 49 lignes, a-t-on vraiment le sentiment que les recommandations de votre étude peuvent être prises au sérieux par le Gouvernement ?

Selon vous, la DPR et l'action de ce Gouvernement traduisent-elles la gravité de l'urgence climatique que l'on a aujourd'hui documentée ?

Le Gouvernement wallon s'est limité à une révision du PACE. Selon vous, est-ce une démarche suffisante pour répondre aux coûts et aux risques identifiés ? Plus de 1 milliard d'euros par an liés aux vagues de chaleur ; 3 milliards d'euros pour les inondations de 2021. Pensez-vous que la Wallonie est en mesure de prendre les mesures nécessaires pour éviter de nouveaux drames humains et financiers ?

Vos projections montrent des risques majeurs : des risques de canicule quasi permanente ; une augmentation de trois degrés Celsius annoncée comme inévitable ; des feux de forêt un été sur deux ; des inondations doublées. Pensez-vous que le Gouvernement wallon et les mesures qui sont prévues

dans la DPR sont à la hauteur de ces différents scénarios que vous décrivez ici ?

Votre rapport rappelle aussi que la mobilité est un levier essentiel pour réduire les émissions en Wallonie. Or, dans le même temps, le Gouvernement a réduit certains crédits pour le TEC. L'offre reste limitée pour les étudiants, notamment en termes de fréquence et de desserte. Est-ce compatible avec les objectifs européens ? Plus concrètement, quelles seraient les mesures prioritaires à prendre pour que la mobilité des jeunes et des étudiants, qui devraient être les premiers bénéficiaires de la transition, soit réellement renforcée et non restreinte ?

De manière générale, le Gouvernement wallon a annoncé, en avril dernier, près de 100 mesures prioritaires. Pensez-vous que le Gouvernement wallon dispose réellement des moyens et de la volonté politique de les mettre en œuvre ?

Selon les données de l'AWAC, la Wallonie a réduit ses émissions non-ETS d'environ 26,5 % entre 2005 et 2023, alors que le PACE fixe, comme objectif pour 2030, une réduction de 47 % pour ces mêmes secteurs. Selon vous, au rythme actuel, cet objectif est-il atteignable ? Quelles mesures supplémentaires seraient absolument nécessaires ?

À la lumière de vos travaux, estimez-vous que le PACE et la DPR intègrent suffisamment cette dimension sociale que vous décrivez si bien – la protection des ménages plus vulnérables, la lutte contre la précarité énergétique – ou y a-t-il en réalité encore un risque d'aggraver et de creuser ces inégalités, le fossé entre les gens ?

Je voudrais parler ici de l'impact de la réforme des primes et des objectifs climatiques. Le rapport de l'AWAC souligne que le logement est un des facteurs clés de vulnérabilité. À +3 degrés Celsius, jusqu'à 87 % des logements wallons seraient exposés aux vagues de chaleur. Or, on a une Région qui réduit ses primes à la rénovation. Cette décision est-elle cohérente avec les besoins qui sont identifiés par votre étude ?

Vous avez modélisé les impacts climatiques futurs, parlé des vagues de chaleur prolongées, des inondations accrues. Dans ce contexte, quel est le rôle que l'on doit jouer prioritairement pour la rénovation du bâti, pour protéger les citoyens ? Selon vous, réduire aujourd'hui les instruments financiers pour la rénovation n'aggrave-t-il pas le risque de laisser des milliers de ménages et d'entreprises plus exposés demain aux chocs climatiques ?

Sur l'impact et la hausse de l'énergie et carbone, pourriez-vous préciser, sur base du rapport, les impacts socioéconomiques anticipés de l'entrée en vigueur de l'ETS 2 pour les ménages wallons ? Je pense particulièrement aux ménages vulnérables face à la hausse attendue des prix du chauffage et du carburant.

Disposez-vous d'une estimation actualisée du chèque-climat ou des compensations envisageables pour amortir le choc social de l'ETS 2 dès 2027 comme le permettrait le fonds social Climat ? Plusieurs de mes questions portent sur le plan social Climat, mais je reviendrai vers vous les concernant.

Madame la Ministre, j'aimerais juste savoir si ce plan est suffisamment coordonné et doté d'objectifs concrets pour mesurer son impact sur la réduction des inégalités et de protection des populations à risque. Avez-vous d'autres recommandations prioritaires à formuler pour l'améliorer ?

J'ai encore quelques petites questions à adresser à Mme la Ministre.

En résumé, selon vous, la DPR du Gouvernement wallon est-elle ou non à la hauteur de l'urgence climatique que vous documentez aujourd'hui ? Vous ne pourrez peut-être pas me répondre directement, mais je m'interroge.

Madame la Ministre, je souhaitais également vous poser quelques questions.

M. le Président. – Madame Lambelin, vous faites ce que vous voulez, mais...

Mme Anne Lambelin (PS). – J'ai bientôt terminé, Monsieur le Président.

M. le Président. – Ce n'est pas sur le timing, mais sur le principe. Ici, on entend les auteurs – puisqu'ils ont décidé de venir à plusieurs –, mais, après vérification, lors de notre commission du 10 juin, nous avons décidé de n'inviter qu'un représentant habilité de l'étude.

Ils ont le droit de venir à quatre et c'est tant mieux, mais on entend les auteurs de l'étude et la ministre n'est pas obligée d'être présente, donc vous pouvez lui poser des questions, mais en principe, cela devrait leur être destiné.

Toute une série de commissions se tiennent tous les 15 jours qui vous permettent, aux uns et aux autres, d'interroger la ministre. Il s'agit simplement de poser le contexte et d'en rappeler les contours.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vais aussi rappeler les contours de mon intervention et dire que je souhaitais interroger Mme la Ministre, mais cela ne pose pas de problème, je vais déposer plein de questions écrites et orales à son attention et revenir, avec plaisir, dans cette Commission.

Cependant, je tenais à vous interroger, Mme la Ministre, sur les coûts de l'inaction qui sont soulignés ici, avec des pertes agricoles qui s'élèvent à près de 200 millions d'euros par an. Vous n'êtes pas obligée de me répondre aujourd'hui, car je reviendrai avec plaisir vous interroger en commission.

J'avais envie de reparler notamment de la vulnérabilité sociale, des infrastructures critiques, de la biodiversité. Je vais quand même poser la question et qui veut me répondre, répondra. Selon le rapport, 95 % des habitats naturels wallons se trouvent en mauvais état de conservation ; 84 % des espèces étudiées sortiront de leur niche climatique à +4 degrés Celsius. Quelles mesures concrètes et budgétées, le Gouvernement prévoit-il pour restaurer ces écosystèmes ?

Je reviens vers vous avec plaisir en commission, sans problème, mais j'avais d'autres questions à poser sur la cohérence budgétaire, la gouvernance et la crédibilité. On vous a entendu, Madame et Messieurs les scientifiques, les experts et les représentants de l'AWAC tous nous dire que le temps presse et que cela nécessite des mesures efficaces et de vrais investissements.

Les coûts de l'inaction dépassent déjà le milliard d'euros par an ; les inondations de 2021 ont coûté plus de 2 milliards d'euros à la Wallonie et elles ont marqué de nombreuses vies humaines.

Ici, nous sommes face à des intentions, une révision du PACE, mais pas de réel calendrier, sans hiérarchisation et pas de moyens nouveaux. On ne comprend pas bien comment répondre à ces enjeux en réduisant les primes à l'énergie et au logement et en fragilisant un secteur clé pour la transition.

Au nom de mon groupe, nous voulons un engagement budgétaire ambitieux et chiffré, la rénovation massive des logements, des aides ciblées pour les ménages modestes, une mobilité bas-carbone des transports publics et des infrastructures cyclables.

Nous voulons aussi une protection renforcée des populations vulnérables avec des améliorations et des rénovations de logements pour faire face aux trop nombreux logements insalubres et des communes qui sont largement défavorisées.

On veut une transition industrielle juste avec des reconversions, des formations, un accompagnement des travailleurs et un suivi qui soit le plus transparent possible comportant des indicateurs publics et une participation citoyenne digne de ce nom.

Notre conviction est simple : la transition climatique ne peut être synonyme d'austérité, elle doit être une transition de justice sociale.

Quand le Gouvernement consacre près de 1 milliard d'euros pour des réformes de droits d'enregistrement et de succession au profit des plus nantis, c'est un choix politique, au détriment de politiques équilibrées, équitables socioéconomiquement.

Permettez-moi de conclure avec ce principe de base qui est le nôtre, que nous défendrons toujours : il n'y a pas de transition climatique sans justice sociale.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Comme mes collègues, je vous remercie d’être venus ce jour nous présenter le fruit de votre travail. Cette étude est sérieuse et doit nous aider et nous éclairer sur les décisions que l’on doit prendre politiquement derrière.

C’est un produit avec un diagnostic rigoureux sur les différents scénarios climatiques possibles pour la Wallonie, nos vulnérabilités de territoire, le coût de l’inaction qui est une donnée assez nouvelle et assez claire ici.

C’est important que l’on puisse revenir régulièrement sur base de ce rapport dans notre Commission, et faire en sorte que ce ne soit pas un document de plus que l’on rangerait sur une étagère.

Il doit être pris comme il est. C’est un signal d’alarme. Cela doit être une feuille de route, un appel à des actions, quel que soit le ministre en place et quel que soit son bord politique. J’espère que cet outil servira de nombreux ministres du Climat.

J’aimerais insister un peu sur un point de méthodologie. J’ai bien entendu M. le Président. Certes, Mme la Ministre n’a pas l’obligation réglementaire d’intervenir dans le cadre de cette audition.

M. le Président. – Elle est là.

M. Jori Dupont (PTB). – Soyons courtois, il est d’habitude, d’usage, je dirais même un peu indispensable qu’elle le fasse, lorsque l’on nous présente un travail d’une telle ampleur et d’une telle gravité.

Ce n’est pas qu’une photographie scientifique ; c’est un document qui doit éclairer nos choix politiques. Ce serait un signal dommageable pour le Parlement comme pour les citoyens qu’il n’y ait pas de réaction de Mme la Ministre...

M. le Président. – Elle interviendra, elle l’a prévu.

M. Jori Dupont (PTB). – Magnifique.

M. le Président. – Pas de procès d’intention : elle est là et elle va intervenir.

J’ai juste reprécisé les contours.

M. Jori Dupont (PTB). – Je ne fais pas de procès d’intention. Si c’est le cas, c’est un très bon signal. Ce serait dommageable si ce n’était pas le cas. Je vois que Mme la Ministre va réagir, et je ne peux que l’encourager.

Ce rapport est clair : si l’on continue sur cette trajectoire, la Wallonie va connaître des bouleversements climatiques majeurs, même très rapidement, d’ici 2030. On dit qu’à +2 degrés de

réchauffement climatique – dès peut-être la prochaine décennie –, on assistera à des vagues de chaleur deux fois plus fréquentes, des précipitations hivernales en hausse de 25 %, des sécheresses plus intenses.

Les experts nous disent que l’on va plutôt vers +3 degrés de réchauffement, ce qui correspondrait plus à la trajectoire dans laquelle on est. De ce trois degrés de réchauffement, vous nous parlez d’un mois de canicule par été, de risque de mégafeux un été sur deux. Vous dites même que les inondations de 2021 deviendraient presque une norme tous les 20 ans. Ce n’est pas rien.

Monsieur Fettweis, vous dites dans le rapport qu’à réchauffement global égal, la Wallonie se réchauffe plus vite que la moyenne mondiale. À chaque fois, on a les scénarios globaux qui sont à +2, mais pour la Belgique, on est à +3, et cetera.

Pouvez-vous nous développer un peu cette explication ? Je sais que c’est une même problématique pour l’ensemble de l’Europe. Quelles sont les raisons de cette différence de l’Europe, surtout de la Wallonie ? Y a-t-il un seul scénario où la Belgique, la Wallonie se réchaufferaient de +1 degré par rapport au global mondial ou y a-t-il différents scénarios qui existent ? Est-ce que le +1 degré est le plus crédible par rapport au reste du monde ?

Le rapport insiste sur le fait que même dans le meilleur des scénarios, la Wallonie va faire face à des impacts lourds. On parle de santé publique, d’agriculture, de forêt, de biodiversité, d’adaptation, d’infrastructures.

Madame la Ministre, dans l’intervention que vous allez faire, pouvez-vous nous indiquer les mesures concrètes que vous allez financer pour adapter nos infrastructures face à ce plan, face à ce rapport ?

On parle de notre système de santé, de nos services de secours. Il y a toute une série de choses que le Gouvernement va devoir adapter à cette réalité.

Le point central de ce rapport, c’est le coût de l’inaction, qui est un peu détaillé. Cette analyse de coûts est un des points les plus importants. Le rapport dit d’ailleurs très clairement que ne rien faire coûtera plus cher que d’agir. On cite les inondations de 2021, avec les milliards d’euros de dégâts. On cite les pertes agricoles, avec les sécheresses qui coûtent déjà des centaines de millions d’euros. On explique les coûts sanitaires liés aux canicules, et cetera.

Madame la Ministre, on nous explique qu’il faut investir maintenant dans l’adaptation pour pouvoir économiser demain. Que prévoyez-vous pour financer un véritable plan d’adaptation ? Comptez-vous mettre sur la table des moyens budgétaires importants, extraordinaires, à la hauteur de ce que la science nous dit aujourd’hui ?

Le rapport rappelle une chose fondamentale : le plus important, c'est l'atténuation. Cela reste la première des adaptations. Autrement dit, réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, c'est le meilleur moyen de limiter tous les impacts que l'on aura demain. Je n'ai pas l'impression – mais peut-être que Mme la Ministre me répondra là-dessus – que nos politiques wallonnes soient drastiques ou immédiates, sachant la rapidité de l'évolution. On parle de 2030 déjà.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire en quoi la trajectoire actuelle de la Wallonie est compatible avec un objectif sous les 2 degrés, puisque les recherches que l'on nous présente aujourd'hui nous disent que nous allons plutôt vers +3 degrés ?

Enfin, un aspect majeur qui ressort de ce rapport, et que je trouve assez intéressant, est celui des inégalités. On nous démontre que face aux canicules, aux inondations, aux sécheresses, tout le monde ne sera pas touché de la même manière. Les ménages précaires, les moins bien logés, les moins bien équipés, vont être les premiers exposés. Certaines communes plus rurales ou certaines communes plus urbaines n'ont pas les mêmes moyens d'adaptation.

Madame la Ministre, comment comptez-vous garantir que les budgets d'adaptation iront en priorité vers les plus vulnérables plutôt que de creuser les inégalités sociales et territoriales ? Parce que, dans le même temps, des mesures comme l'ETS 2 vont augmenter encore plus les inégalités. Comment comptez-vous corriger le tir, sachant que l'étude nous rappelle que nous ne partons pas tous sur la même ligne de départ face à ces effets du réchauffement climatique ?

Un dernier point : le rapport dit que les chiffres avancés sont probablement en deçà de la réalité, car ils ne prennent pas en compte les points de bascule ni les rétroactions. Cela signifie que les risques sont plus élevés que ce que l'on nous présente aujourd'hui.

Madame la Ministre, comment garantir la mise à jour régulière des données présentées aujourd'hui et leur diffusion ? Comment faire en sorte que les communes et les citoyens s'approprient ces données ? Ne serait-il pas intéressant d'avoir un observatoire wallon du climat qui puisse notamment suivre l'évolution des risques et réévaluer ce plan de manière régulière ?

Pour conclure, ce rapport nous dit clairement que l'on va vers un monde plus dangereux, que le coût de l'inaction sera colossal, que la Wallonie doit s'adapter maintenant, dans ses infrastructures, ses politiques sociales, son agriculture, son urbanisme. Pas demain, parce que demain, c'est 2030. Vous êtes finalement la dernière ministre avant les prévisions de ce rapport, ce n'est pas rien. Je ne vais pas demander aux experts si l'ETS 2 est une bonne chose, si la diminution des

primes à la rénovation est une bonne chose, mais plutôt vous demander, à vous, Madame la Ministre, si vous estimez que la DPR ou que vos mesures sont suffisantes pour répondre aux défis que nous lance ce plan d'ici 2030. Parce que je pense que l'histoire retiendra que vous avez pris à temps le virage de l'adaptation ou, au contraire, que vous avez fermé les yeux malgré les avertissements très clairs de la science.

M. le Président. – Mesdames et Messieurs, il vous revient maintenant le rôle de répondre aux nombreuses questions qui ont été formulées par les collègues.

La parole est à M. Cools.

M. Stéphane Cools, Président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC). – Je ne vais pas trop m'attarder sur les questions relevant davantage de la politique.

M. le Président. – Pour la précision du compte rendu, je demanderai à chaque intervenant d'indiquer son nom au début de chaque intervention.

La parole est à M. Cools.

M. Stéphane Cools, Président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC). – Certaines questions relèvent de l'AWAC.

Concernant l'articulation entre adaptation et atténuation, il est clair que l'atténuation reste une priorité absolue de notre point de vue.

On l'a bien vu dans les scénarios. Comme on l'a dit, le scénario à +2 degrés est quasiment inévitable. Concernant le scénario à +3 degrés, on peut encore espérer faire quelque chose. Plus on va loin, plus on peut faire des choses. Chaque fois, on a des risques qui varient entre les différents scénarios. L'atténuation permet donc clairement de réduire ces risques et de réduire les coûts de l'impact du changement climatique. Cela reste une priorité.

À un moment donné, il faut être clair : l'adaptation ne pourra pas totalement annihiler l'impact de l'augmentation des températures. On sera dans une situation où l'on devra abandonner certaines choses ou quitter certains territoires. Ce sont des choses qui arrivent déjà à l'extérieur. L'atténuation reste donc une priorité.

Il y a eu des questions au niveau des ressources humaines ; je ne sais vous répondre qu'au niveau de l'agence. Les ressources humaines, à ce niveau, sont principalement à ma gauche. On a un peu plus d'une personne, qui est surtout représentée par Mme Lecoq. La Flandre dispose d'une dizaine de personnes. À l'étranger, je n'ai pas de vision claire. Je ne saurai pas vous répondre.

En Wallonie, l'AWAC n'est pas le seul acteur à agir au niveau de l'adaptation. Dans des directions générales importantes, comme le SPW ARNE ou le SPW MI, il y a aussi des personnes qui agissent sur le terrain de l'adaptation. Là aussi, je n'ai pas une vision très claire, mais au niveau wallon, il y a davantage de personnes que Mme Lecoq qui travaillent sur l'adaptation. Je ne saurai pas vous répondre sur le nombre de personnes, car cela ne dépend pas directement de mes services.

J'ai entendu qu'il y avait beaucoup de questions sur la communication. Ce qui est important à cet égard, c'est ce que j'ai évoqué dans mes conclusions : il y a un gros travail visant à faire percoler les résultats auprès des différents acteurs. C'est important, car pour chaque secteur, on peut aller dans beaucoup de détails. Il est important de fournir ce travail. Il faudra avoir une réflexion pour mener au mieux ce genre de travail.

Sur la disponibilité des données – je sais que mes collègues auront sans doute beaucoup plus d'éléments que cela –, la plupart d'entre elles sont déjà disponibles – même si quelques précisions peuvent encore être apportées. Ce que l'on essaie de faire, c'est de les rendre les plus accessibles en faisant des corrections, en ajoutant des éléments qui permettent d'avoir une bonne compréhension de ce qui est mis en avant pour le public.

Concernant la place de l'AWAC au niveau de la coordination de l'adaptation, notre rôle est particulier, parce qu'en termes d'implémentations, on n'a pas vraiment de rôle. Notre rôle est d'avoir une vision un peu méta, au-dessus, afin de fournir un maximum d'éléments aux différentes directions générales et aux autres acteurs – communes, provinces, d'autres acteurs – les informations les plus pertinentes afin d'avancer. On a aussi un rôle important en termes de coordination de plans, de remise de données et de rapports.

On a un rôle de coordination de manière méta, mais sans avoir un rôle d'autorité. Je n'ai pas une autorité sur le SPW ARNE pour lui dire quoi faire. C'est davantage une question politique. Notre rôle est un peu d'insuffler la nécessité d'avoir des politiques d'adaptation au travers des différents acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Concernant le plan Air-Climat-Énergie, il se focalise beaucoup sur les mesures d'atténuation. Pour l'instant, la partie adaptation doit arriver, on parlait de l'idée de faire une stratégie d'adaptation. Ce n'est pas dans le plan Air-Climat-Énergie que l'on va retrouver spécifiquement, maintenant, les mesures d'adaptation. Elles vont arriver seulement après, dans les processus qui vont débiter après les résultats de l'étude. Le PACE a été rédigé avant les résultats de l'étude, c'était un peu difficile de se prononcer.

Les autres questions sont un peu plus techniques, je vais laisser la place à mes collègues pour y répondre. Je ne sais pas qui veut commencer.

M. le Président. – La parole est à M. Harchies.

M. Manu Harchies, Coordinateur de l'étude. – C'est la première fois que je fais un tel exercice. J'ai pris note des questions, je n'arriverai pas à répondre à toutes. Des questions étaient assez précises et plus faciles.

Monsieur Janssen, dans les coûts de l'inaction, les politiques d'adaptation étaient-elles incluses ? Non, puisque le principe c'est à société inchangée, il y a l'inaction. On ne prend pas en compte.

La sous-question, y a-t-il identification d'éléments, de coûts de transition qui auraient un bénéfice, qui seraient un peu le pendant, si l'on arrive à décortiquer ? Non, ce n'est pas fait comme cela. On aurait bien voulu arriver à lier les indicateurs de vulnérabilité avec les mesures d'adaptation et le coût de l'inaction, et avoir les trois pour se dire : ah, si j'augmente un peu là, qu'est-ce que je réduis là, et cetera ? Comme je l'ai dit, l'étude est basée sur ce qui existe. On n'a pas assez de recul sur l'adaptation que pour faire de telles évaluations sur en quoi cela réduit l'indicateur de vulnérabilité à un endroit, et combien cela coûte avec certitude. On a des éléments de coûts, mais pas plus.

Par contre, le fait que l'action coûte moins que l'adaptation se base sur une analyse plus *top-down* : on voit les coûts de l'inaction, d'une part, comme on les a vus ici, et on voit ce qu'est la mise en place des politiques d'atténuation pour éviter le changement climatique. Quand on compare les deux, en effet, cela coûte moins cher. Voilà, la mise en place d'adaptations à travers le fait de ne pas avoir de changement climatique est la première mesure. On évite les aléas.

Pour l'aspect consensuel de la feuille de route, c'est un dialogue entre les chercheurs des universités qui ont travaillé sur la vulnérabilité, l'ISSeP qui a mené la feuille de route. C'est basé sur un benchmark fait au début de l'étude, à la fois sur les indices de vulnérabilité et sur les mesures d'adaptation. Il y a une certaine consensualité. Si d'autres chercheurs l'avaient fait, auraient-ils mis l'accent sur autre chose ? Peut-être. On a essayé de ne pas donner de couleur dans les mesures d'adaptation qui seraient mises en place et de laisser assez ouvert sur ce dont on a encore besoin pour aller plus loin dans les mesures.

Pour répondre à Mme Goffinet, il n'y a pas de priorisation entre les thématiques, parce que c'est dur. Il y a une dimension qui n'est pas scientifique là-dedans : que préférer entre marcher sur un Lego ou se coincer le doigt dans la porte ? Chaque risque est en soi à traiter. Par contre, au sein des thématiques, on a essayé de mettre en avant ce qui était le plus pertinent, les mesures « sans regret » et les mesures déjà là, existantes.

S'il n'y avait même pas 49 lignes sur le climat dans la DPR, mais que le climat était un peu partout, ce serait bien. Souvent, quand on fait un plan d'adaptation, la question n'est pas de créer un nouveau plan, c'est de voir dans les différents plans comment cela se met en place. On a aussi été voir ce qui était déjà dans les différentes stratégies, ce qui était à mettre en place : forêt, agriculture.

Ceci dit, avant d'aller plus loin, on s'est un peu perdus, honnêtement, dans l'élaboration des mesures. On l'a fait, on a fourni une série de mesures avec des éléments, des détails sur comment choisir là-dedans, avec ce que l'on avait à disposition. On doit remonter un niveau au-dessus : la définition d'objectifs stratégiques. Par exemple, sur la question des vagues de chaleur, on a les cartes du risque. Quel est l'objectif ? Être pour toute la Wallonie au même confort thermique que maintenant ? Ou ne pas avoir de surmortalité ? Ou avoir un urbanisme identique à celui du sud de l'Espagne ? On n'aura pas le même confort thermique, mais on aura une société qui serait adaptée. Définir ces objectifs est nécessaire avant de décliner quel type de mesures on peut faire.

On a fourni les éléments avec ce que l'on connaît. Désormais, il y a cette exploration à faire.

Mme Goffinet demandait si l'on avait pris les données de la Commission sur les inondations. Je ne suis pas sûr de maîtriser tous les éléments. Par contre, je peux vous dire que, sur la carte des inondations, on a repris les données corrigées des inondations de 2021 qui ont été faites grâce à la Commission et non pas la carte d'aléas d'inondation en vigueur parce qu'il y avait un décalage dans les analyses.

Le niveau de détail de la méthodologie dépend fort de la thématique. On a des données au niveau de la commune et l'on sait descendre au niveau du secteur statistique quasiment pour tout. Par contre, sur la thématique agricole, on descend au niveau de la parcelle avec un petit quadrillage sur le territoire. On est toujours au niveau le plus fin où l'on dispose des données pour les cartes.

Parmi les mesures prioritaires, il n'y a pas de priorité entre les secteurs. Il y a huit piliers avec lesquels on essaie de mettre en avant ce qui est le plus pertinent à ce stade. On essaie à la fois de voir s'il y a un décalage ou bien si l'on est dans une société adaptée, ce qui dépend du secteur.

Par exemple, le secteur social, qui est l'un des secteurs qui ressort. D'habitude, on renvoie aux stratégies et aux plans de chaque thématique. Il était difficile de renvoyer à un plan, à une stratégie ou à des objectifs au niveau social, ce qui manque par ailleurs au niveau européen aussi avec zéro carbone en 2050 et zéro artificialisation nette en 2050.

Je ne sais pas quels sont les objectifs sociaux de l'Europe, de la Belgique, de la Wallonie et même des communes. Les plans de cohésion sociale sont ceux où l'accès est le plus difficile. Je sais qu'il y a des objectifs de logements sociaux, mais le type de logements, où ils seraient situés, les mesures contre la surchauffe, ce sont tous des éléments d'articulation où, pour le moment, au niveau social, il n'y a pas moyen de faire cette articulation des deux mondes, ce qui doit donc être travaillé.

Sur la question de la biodiversité, par contre, il y a déjà quelque chose d'assez bien en place qui identifie pas mal d'indicateurs. On a donc des mesures de diversification et de mise en réseau assez concrètes où l'on peut aller.

On a fait du mieux que l'on pouvait avec l'utilisation du diagnostic, mais c'est un livrable qui est vaste et qui peut toucher à la fois des scientifiques, le grand public ou une entreprise. On l'accompagne d'un narratif. Le meilleur moyen serait de voir comment il est accueilli et quelles questions il suscite. Il faut donc avoir une ligne d'assistance prête à recevoir les questions, voir comment y répondre et faire des recherches supplémentaires. Je ne sais pas si Anaïs Lecoq arrivera à mener seule une telle ligne d'assistance. Il faut voir d'abord comment réagit le terrain avant de savoir comment y répondre au mieux.

M. le Président. – La parole est à M. Fettweis.

M. Xavier Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude. – Je vais continuer avec les questions en lien avec la climatologie.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'histoire du zoom sur la Belgique, les modèles de l'IPCC et du GIEC sont des modèles globaux qui tournent à 100 ou 200 kilomètres de résolution. La Wallonie ne représente donc que quelques pixels.

À Liège, on développe un modèle régional du climat, avec les mêmes équations que le modèle global, ce qui permet de faire un zoom sur une région déterminée avec une physique développée pour la haute résolution. Dans ce cas-ci, on a fait des zooms à 5 kilomètres de résolution.

D'autres modèles régionaux sont utilisés et en cours de réalisation en Belgique via le projet CORDEX.be II. On aura bientôt d'autres projections effectuées avec d'autres modèles. Ici, il n'y a que le modèle MAR qui a été utilisé.

L'arrêt du Gulf Stream n'est pas pris en compte dans nos projections. On utilise les projections du dernier rapport du GIEC dans lequel il concluait qu'il n'y aurait pas d'arrêt du Gulf Stream avant 500 ans. Il est vrai que, depuis quelques mois, de nouvelles études suggèrent que cet arrêt pourrait survenir beaucoup plus tôt. C'est

quelque chose à prendre en compte. Pour rappel, le Gulf Stream est un courant océanique qui transporte la chaleur des Caraïbes jusque chez nous et qui permet d'avoir des hivers tempérés. Si le Gulf Stream s'arrête, on ne va pas vers une glaciation comme dans le film *Le Jour d'après* parce que c'est juste un transport de chaleur qui ne sera plus réalisé.

Il est vrai que l'on pourrait connaître des hivers un peu plus froids, mais les étés pourraient même être encore plus chauds. Si c'est vraiment le cas, il y aura donc les changements liés aux changements climatiques et ceux liés à l'arrêt du Gulf Stream. Cela va faire beaucoup de choses en même temps.

Toutefois, j'en ai parlé récemment à des responsables touristiques dans les Vosges qui comptaient là-dessus pour réouvrir leurs pistes de ski. À cela, la réponse est non. C'est une chose qu'il faudrait détailler plus tard avec le prochain rapport du GIEC.

Pour les questions de mise à jour, il y a un nouveau rapport du GIEC tous les sept ans, avec de nouvelles projections. Si l'on fait des mises à jour, il serait bien de les faire au moins tous les sept ans, en lien avec les rapports du GIEC.

Pour les chiffres, on est souvent dans la fourchette basse, c'est-à-dire que l'on se rend compte que les changements climatiques observés sont nettement en avance par rapport à ce que les modèles suggèrent.

Juillet 2021 n'était pas prévu avant 2030. Dans les modèles, on retrouvait cet événement, mais pas avant 2030. On est donc malheureusement ici dans la fourchette basse, sachant que les modèles ont tendance à sous-estimer – ou plutôt ne sont pas bons pour représenter des événements extrêmes.

En ce qui concerne la Belgique à +1 par rapport aux températures mondiales, il faudra ajouter +1 degré en Wallonie. En outre, en été et en Ardenne, il faudra ajouter même 2 degrés par rapport à la moyenne mondiale. Pourquoi ? Parce que les pôles se réchauffent quatre fois plus vite que l'Équateur et que l'Europe est à mi-chemin entre les deux. On est plus proche du pôle que de l'Équateur, donc cela se réchauffe plus vite. Les étés, eux, se réchauffent plus vite, car ils vont devenir plus ensoleillés et plus secs, ce qui emballe les températures. Précisons également que les Ardennes sont plus loin de la mer par rapport à la Flandre. Le réchauffement est plus fort à l'intérieur des terres que le long de la côte.

M. le Président. – La parole est à Mme Lecoq.

Mme Anaïs Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l'étude. – Je vais compléter quelques questions que j'avais notées et qui n'ont pas encore reçu de réponse.

Madame Tellier, concernant les besoins d'investissement en matière d'adaptation, on a un volet « Mesures » que le consortium a préparé et dans lequel, quand cela était possible, ils ont essayé d'estimer le coût pour chaque mesure. Cela n'est pas toujours faisable dans le sens où, par exemple, si l'on plante un arbre, tout dépend de l'essence de l'arbre, de sa maturité et de si l'on doit déminéraliser ou non. On ne peut pas toujours être très précis, mais on a des pistes de financement et des pistes pour évaluer le coût de certaines mesures que l'on pourrait mettre en œuvre. Cela pourrait être utilisé notamment pour un plan ou une stratégie.

Mesdames Goffinet et Tellier, concernant ce qu'il est prévu de faire avec livrables de l'étude, de notre côté, on aimerait organiser des formations pour les communes avec des associations qui seraient soutenues par la Région. Tout cela doit encore être discuté avec le cabinet de la ministre Neven. On a fait une proposition et l'on en discutera avec son cabinet pour voir la manière dont on organise tout cela pour la communication, l'accompagnement des communes et les formations.

Je pense que c'était tout. Je reviendrai si jamais je me souviens d'une autre question.

M. le Président. – Nous allons le vérifier tout de suite.

Avez-vous encore des précisions à faire ou des questions à poser aux auteurs de l'étude ?

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – D'abord, merci pour les réponses et pour la pédagogie de celle-ci.

Je souhaite faire un petit ajout sur la stratégie d'adaptation pour bien comprendre. Dans l'étude, vous terminez le rapport par une série de recommandations qui font quelques pages. Mme Lambelin était un peu sur sa faim ; j'avais moi aussi envie d'aller un peu plus loin. Le mandat prévoit-il un volet supplémentaire de recommandations de type « *Draft* de plan d'adaptation » ou non ? Attend-on encore des volets ?

Madame Lecoq, vous avez dit qu'il y aurait des éléments là-dessus. Je me trompe ? Excusez-moi.

Toutefois, vous avez parlé d'un volet de mesures préparé par le consortium. Est-ce ceci ou y aura-t-il autre chose ?

Ou le volet « Mesures » en tant que tel, « Stratégie et Adaptation », est-il tout à fait à part, et auquel cas encore dans les mains de Mme la Ministre ?

Là je rejoins les questions que j'ai posées à la ministre là-dessus.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – J’entends bien. Je le dirai en réplique : mes questions, certes, sont politiques, mais elles portent sur des faits.

Juste pour avoir une précision parce que je n’ai pas entendu parler de l’ETS 2. Or, j’ai posé des questions plus précises sur ce point.

Je voulais savoir quels étaient les impacts socioéconomiques anticipés à l’entrée en vigueur de l’ETS 2 pour les ménages wallons et surtout les ménages plus vulnérables.

Avez-vous tenu compte de cela dans votre étude ? Disposez-vous d’une estimation actualisée du chèque-climat ou des compensations envisageables pour amortir ces mesures de l’ETS 2 dès 2027 ? Je ne sais pas si vous pouvez m’apporter une précision concernant ce point, sinon je soulève simplement la préoccupation.

M. le Président. – La parole est à M. Cools.

M. Stéphane Cools, Président a.i. de l’Agence wallonne de l’air et du climat (AWAC). – L’étude ne comprend pas le volet « Stratégie et Adaptation ». C’est quelque chose qui doit encore être mis en œuvre.

Sur l’impact de l’ETS 2, je ne pense pas que l’on ait pris cela en compte dans l’étude. Je regarde mes collègues, je ne pense pas que cela ait été pris en compte dans les questions de vulnérabilité des personnes les plus faibles. Voilà ce que je peux répondre à ce stade.

M. le Président. – La parole est à Mme Lecoq.

Mme Anaïs Lecoq, Attachée à l’Agence wallonne de l’air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l’étude. – Pour compléter, il n’y aura pas de nouveau volet attendu. L’étude est clôturée.

Par contre, on compte bien utiliser les résultats, le volet « Mesures et Financements » pour rédiger le plan et la stratégie. L’idée dans la rédaction du cahier des charges à l’époque était d’avoir quelque chose presque prêt à l’emploi, même s’il faut faire tout un travail de rédaction derrière, mais d’avoir quelque chose de prémâché au maximum pour pouvoir avancer au plus vite avec la planification.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Un tout petit point encore parce que je regardais en même temps le portail que vous avez créé, qui est vraiment bien fait.

Je me mets à la place d’une commune. Le Géoportail est assez complexe à utiliser ; est-il possible pour une commune, aujourd’hui, de taper son nom et de recevoir une espèce de rapport complet pour sa

commune en termes de risques climatiques, avec des cartes adaptées ? Ce serait formidable.

(Réactions dans l’assemblée)

Oui, mais il y a 700 cartes.

C’est de l’agrégation de données, mais j’ai bien conscience que c’est complexe. Si l’on pouvait arriver à un livrable de cet ordre, avec les outils informatiques wallons ou autres, ce serait bien parce que cela permettrait aux édiles communaux, sans devoir passer cinq heures sur le site, d’avoir un rapport qui soit adapté à la situation spécifique, ou bien le faire à l’échelle d’une province.

Je voulais un peu vous entendre là-dessus, sur cette possibilité technique, peut-être pas aujourd’hui ou demain, mais peut-être dans quelques mois, parce que je trouve que ce serait intéressant comme service public pour nos responsables locaux.

M. le Président. – La parole est à Mme Lecoq.

Mme Anaïs Lecoq, Attachée à l’Agence wallonne de l’air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l’étude. – C’est prévu. On prévoit de nouvelles fonctionnalités pour le portail.

Après, il faut voir au niveau budgétaire ce que l’on peut faire, discuter aussi avec le cabinet Neven de ce que l’on propose et discuter ensemble de ce que l’on fera.

En tout cas, il est prévu de développer le portail plus loin et de permettre aux communes d’avoir un diagnostic plus ciblé et plus local sur leurs communes, parce que l’on a fait tout ce travail anticipativement de discussions avec les communes de manière anticipative pour voir quels étaient leurs besoins et ce qu’elles attendaient.

Surtout, pour les communes les plus petites qui ont moins de moyens, on voulait comprendre comment elles faisaient pour s’approprier ce genre de résultat.

Ainsi, on avait déjà fait tout ce travail, via les coordinateurs POLLEC, de discussions avec les communes afin de savoir quels étaient leurs besoins. On prépare déjà la suite du portail et on espère pouvoir offrir ce genre de service très prochainement, mais je ne sais pas quand précisément.

M. le Président. – Sans demandes de précisions ou questions complémentaires aux auteurs de l’étude, nous allons clôturer cette partie et comme je vous l’ai indiqué – je rappelle quand même le cadre – la ministre n’était pas obligée d’assister aux débats. D’ailleurs cela s’est souvent vu qu’un ou une ministre ne soit pas présent, mais elle est présente et a demandé à pouvoir intervenir, d’autant qu’elle a été interpellée à plus d’une reprise.

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs, les inondations de 2021 ont marqué les esprits. Elles ont aussi marqué un tournant, celui d'une prise de conscience plus large du besoin d'adaptation.

Cela fait des décennies que les scientifiques nous alertent. Ce n'est pas nouveau. Les faits sont indiscutables. La température moyenne de la planète a augmenté de plus de 1,2 degré depuis l'ère préindustrielle. Comme vous l'avez très bien expliqué, cela ne veut pas dire qu'il fera juste plus chaud. C'est quelque chose qui peut être difficile à comprendre pour le grand public.

Cela signifie en réalité que des phénomènes extrêmes seront beaucoup plus fréquents et beaucoup plus intenses. Je pense que vos cartes le prouvent, en matière d'inondations, de sécheresses, de tempêtes ou de feux de forêt.

Ces événements provoquent une pression croissante sur toutes nos ressources, que ce soit nos ressources en eau, nos sols, notre agriculture, nos infrastructures ou notre biodiversité, vous l'avez bien illustré.

C'est aussi très impactant pour notre économie et notre cohésion sociale qui dépendent de ces ressources.

Le Gouvernement a décidé de prendre cette question à bras-le-corps, suivant la lettre et l'esprit de la Déclaration de politique régionale. En effet, Monsieur Harchies, il y a 49 lignes – je ne les ai pas comptées, mais ce n'est pas cela qui compte. J'ai coutume de dire que ce qui est écrit dans la DPR est l'essentiel. On confirme la volonté de ce Gouvernement d'atteindre les objectifs européens et, le plus important, c'est d'arriver à faire percoler ces questions dans l'ensemble des politiques sectorielles. C'est en tout cas ce que j'ai envie de réussir, car je pense que l'essentiel est là.

Je tiens à remercier une nouvelle fois les membres du consortium d'experts qui ont travaillé de concert pour produire ce travail sur l'ensemble des vulnérabilités du territoire wallon. Vraiment, je tiens à saluer votre engagement, votre rigueur et votre persévérance. C'est un énorme travail. Je remercie également l'AWAC pour son suivi et son investissement dans cette démarche. C'est une étude qui détaille les résultats d'un travail factuel et scientifique, et c'est de cela que nous avons besoin.

Les impacts potentiels sur la biodiversité, sur l'eau, sur l'agriculture, sur les villes, sur le tissu économique et sur la population sont mesurés suivant trois scénarios climatiques possibles que vous avez bien détaillés. La liste des sujets que vous avez abordés indique à quel point ce dossier est transversal et nécessite une prise en compte par un nombre très large d'acteurs et de compétences.

J'ai suivi les travaux depuis ma prise de fonction et j'ai pu prendre connaissance du rapport, mais également de toutes les cartes qui ont été produites. Ces cartes constituent une réelle plus-value dans l'aide à la décision, ne serait-ce qu'en matière d'aménagement du territoire, pour le logement ou pour l'implantation d'infrastructures énergétiques pour ce qui concerne mes compétences.

J'ai souvent entendu opposer les deux domaines d'action que sont l'atténuation et l'adaptation, dans l'idée que si l'on travaille sur l'adaptation, c'est que l'on doit moins travailler sur l'atténuation. Je suis évidemment convaincu que c'est une erreur. Je ne partage pas du tout ce point de vue. Ce sont des démarches qui doivent être menées au minimum en parallèle. Il est évident que tout ce que l'on peut faire en matière d'atténuation doit être fait. Néanmoins, je pense qu'il faut anticiper sur l'adaptation également. Ce chemin est exigeant, mais on agit avec détermination.

En matière d'atténuation, le Gouvernement a déjà engagé plusieurs actions pour nous conduire sur le chemin des objectifs européens, que je n'ai pas besoin de rappeler. À cette fin, le Gouvernement a adopté, le 24 avril dernier, une feuille de route sur le plan Air-Climat-Énergie. La réalisation de la présente étude est une des mesures qui étaient reprises dans le PACE 2030 et financées par le Plan de relance de Wallonie à hauteur de 1,8 million d'euros. Cette mesure a trouvé son aboutissement et on en est ravi.

Néanmoins, le PACE contient environ 295 mesures, dont une quinzaine avaient été mises en œuvre. À mon arrivée, je me retrouve avec une sorte de catalogue de bonnes intentions.

Précisément, c'est bien l'objet de la décision que l'on a prise le 24 avril dernier au Gouvernement : actionner une mise en œuvre efficiente en sélectionnant un ensemble de mesures prioritaires dans ce PACE. Cela ne veut pas dire que l'on ne va pas faire les autres mesures. Cela veut dire que l'on a sélectionné une série de mesures prioritaires que nous devons absolument initier en 2025. Parmi ces actions qui contribuent à l'atténuation figurent, par exemple, dans le cadre de mes compétences, la rénovation énergétique, le développement des filières renouvelables, la décarbonation ou encore le transport de CO₂.

Je suis profondément convaincue de l'importance d'agir pour minimiser les effets sur les changements climatiques. Chaque action que je choisis d'entreprendre se fera toujours au regard des priorités locales, des moyens disponibles et des résultats attendus.

Je m'arrête deux secondes sur les moyens disponibles, parce que cela a été beaucoup abordé. Je réponds d'une manière générale à l'ensemble des interpellations qui m'ont été faites à cet égard. Croyez-

vous un instant que je ne suis pas consciente de l'ampleur des moyens nécessaires ? Pensez-vous qu'il faut vraiment chiffrer l'ensemble des coûts de l'inaction à l'euro près pour agir ? Certainement pas. Je pense que chiffrer les coûts de l'inaction, c'est intéressant, mais personnellement, je n'en ai pas besoin pour me dire qu'il faut passer à l'action. C'est une évidence.

C'est bien pour cela, précisément, que l'ensemble des mesures que je compte entreprendre – je parle de mes compétences, je reviendrai après au reste et à la coordination des travaux –, je souhaite qu'elles soient basées sur des faits, sur des chiffres et je souhaite que l'on objectivise la situation. Cela prend un peu de temps. Les mesures vont-elles aller assez vite ? Le seul engagement que je peux prendre, c'est que les mesures que je vais mettre en œuvre, je vais les calibrer en fonction de données objectivées pour nous mettre sur la trajectoire des objectifs européens.

Maintenant, comme vous le savez très bien, le changement climatique ne date pas du 14 juillet 2024. J'hérite d'une situation et je veux être claire : on ne va pas récupérer en cinq ans ce que l'on n'a pas fait en 20 ans. Il faut savoir le dire aussi. Cela n'empêche pas que, dans mes compétences, je mettrai tout en œuvre pour que nous avançons dans la bonne direction.

Forts des résultats de cette étude, on va lancer très rapidement la rédaction de la stratégie. Cela prendra en compte les spécificités du territoire wallon, mais je souhaite que, en parallèle de cette stratégie, on avance très vite également sur un plan d'action qui va intégrer toutes les propositions de mesures concrètes à renforcer ou à mettre en œuvre.

Comme mentionné dans le décret « Neutralité carbone » – je réponds en cela à une question de Mme Goffinet –, la stratégie définira a minima les politiques et les mesures en vue d'atteindre toute une série d'objectifs. Je rebondis sur ce que Manu Harchies a dit également : il faut d'abord définir des objectifs stratégiques avant de déterminer des mesures. Je partage totalement le constat et c'est bien à cela que l'on va s'atteler.

La définition d'objectifs stratégiques est politique et d'ordre politique. Ensuite, il faut voir comment on peut atteindre ces objectifs stratégiques par des mesures opérationnelles. Là, je pense que ce travail va vraiment nous y aider.

La stratégie doit au minimum permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- réduire la vulnérabilité et l'exposition au risque ;
- augmenter la capacité de prévision d'action sur les phénomènes extrêmes, dans une réflexion à long terme ;
- renforcer la gestion de crise ;
- implémenter les systèmes d'alerte précoce ;

- identifier et exploiter les effets bénéfiques du changement climatique ;
- identifier les pistes de financement et d'accompagnement de ces mesures. L'ensemble des mesures du plan d'action, qui vont accompagner la stratégie, seront budgétées.

Les mesures du plan d'action se présenteront sous forme de fiches de recommandation. Le cahier de charges pour la rédaction de la stratégie et du plan est en cours de finalisation et je souhaite qu'il soit publié au plus vite.

L'adaptation au changement climatique est une nécessité, un pilier et chaque action initiée aujourd'hui dans l'adaptation permettra d'économiser des sommes importantes en réparations futures. Cela signifie aussi qu'il faut revoir notre manière d'aménager le territoire, de rendre nos sols plus absorbants, de rendre nos bâtiments mieux isolés. Je travaille à cet égard à une réforme du soutien global à la rénovation. Il faut rendre aussi nos mobilités plus robustes.

C'est complexe, parce que cela nécessite une vision intégrée qui n'aborde pas les choses en silo, comme nous avons malheureusement l'habitude de le faire. L'étude de vulnérabilités du territoire wallon, en ce sens, est fondamentale, parce qu'elle nous permet d'émettre des projections intégrées sur base d'un choix de scénarios.

Bien sûr, il reste des inconnues, mais je pense que les résultats nous seront extrêmement utiles pour poser les balises de notre stratégie et de notre plan d'action.

Je ne compte pas attendre l'aboutissement de la rédaction de la stratégie et du plan pour agir. J'informe dès à présent l'ensemble de mes collègues de l'existence de la version finale de l'étude et de l'accès définitif au portail cartographique. Comme vous l'avez dit, ce sont des données qui doivent être connues pour faire percoler ces aspects dans l'ensemble des politiques sectorielles.

Une note d'orientation sera déposée très prochainement au Gouvernement pour confirmer et structurer la démarche commune du Gouvernement sur cette question. L'adaptation est un concept fondamentalement transversal qui nécessite une approche collégiale.

Je prends un exemple : le travail de ma collègue Anne-Catherine Dalcq sur la prévention des incendies de forêt, via un avant-projet de décret qui modifie le Code forestier en ce qui concerne la prise en compte des phénomènes sanitaires forestiers. Cet avant-projet servira à mieux répondre aux crises sanitaires touchant nos forêts, dont les incendies font partie.

Nous aurons aussi à travailler avec nos collègues du Fédéral et des autres entités. L'adaptation ne peut en effet s'entrevoir dans le seul périmètre de nos compétences ou de notre territoire. À cet égard, on a

répondu à l'appel du ministre Jean-Luc Crucke portant sur l'étude CERAC, également relative aux incendies de forêt.

On a fait part de notre disponibilité pour travailler ensemble sur le sujet. Un projet de stratégie nationale d'adaptation figure dans l'accord de gouvernement fédéral. Il va supposer un travail des quatre entités. Sur base des documents et des ressources à présent disponibles, je m'engage à mettre en place la gouvernance intrawallonne afin que l'action puisse se structurer en Wallonie avec nos partenaires, et ce, je le répète, bien avant la finalisation de la stratégie et du plan d'action. J'ai pu l'évoquer par deux exemples, mais il est évident qu'une véritable coordination de notre action est nécessaire pour accélérer la mise en œuvre.

L'action passera aussi par des mesures d'intégration, de régulation, d'investissements, d'évaluation et en matière d'assurance. De nombreux acteurs sont concernés et la Wallonie prendra part dans le concert de ces autorités appelées à agir. Le défi est de taille. Notre action est en cours. Cette étude renforce les fondements et aiguise les priorités. On misera sur l'intelligence collective, la responsabilité partagée, l'innovation et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Je vais maintenant en venir à quelques éléments plus précis ou ponctuels que je n'aurais pas déjà abordés dans cet exposé.

La DPR est-elle à hauteur de l'urgence climatique ? C'est une question politique. Je n'en sais rien, mais j'ai répondu très clairement que j'avais conscience des enjeux, et qu'il s'agissait d'une question collégiale. Je ne vais pas non plus, moi toute seule dans mon coin, résoudre en cinq ans ce que l'on n'a pas résolu en 20 ou en 40 ans. On hérite d'une situation qui est ce qu'elle est. Le seul engagement que je peux prendre honnêtement devant vous tous, c'est de faire le maximum pour nous mettre sur la trajectoire des objectifs européens. Cela, nous le ferons.

Vous avez cité la question de la biodiversité, Madame Lambelin, avec 95 % des habitats naturels en Wallonie en mauvais état. Je fais le même constat que vous et je le déplore.

Nous avons parlé des coûts.

Vous dites, Monsieur Dupont, que ce document doit éclairer les décideurs, quel que soit le ministre. Sur ce point, je vous rejoins. On n'est pas souvent d'accord, mais je vous rejoins : quel que soit le ministre.

Vous avez questionné sur les budgets. Je vous ai répondu en disant que les mesures du plan d'action seraient chacune budgétées.

La politique wallonne est-elle suffisamment drastique ou immédiate ? La politique wallonne doit être étayée et objectivée. Elle doit contenir des objectifs

stratégiques et des indicateurs de résultats et d'impacts. C'est précisément ce à quoi je m'attelle dans l'ensemble des politiques que je veux mener. Oui, cela ne se fait pas sur un coin de table, mais cela se fait.

Une question portait sur un observatoire wallon du climat. On a partiellement répondu. L'AWAC joue un très grand rôle en tant qu'observatoire wallon du climat dans une série de documents qu'elle produit, et elle suit la situation. Ce rôle est pris à bras-le-corps.

On a beaucoup parlé de l'ETS 2. La question de l'ETS 2 n'est pas une question liée à l'adaptation, mais bien à l'atténuation.

Je sais que vous êtes tous extrêmement tracassés des effets de l'ETS 2 sur les inégalités. Le principe même de l'ETS 2 est d'agir dans le domaine de l'atténuation, en essayant d'utiliser une partie des fonds de l'ETS 2, précisément pour viser les publics précarisés davantage que les autres. On l'a expliqué à de nombreuses reprises, il y a une obligation européenne qui nous impose d'utiliser les fonds du plan social Climat pour les publics précarisés et pour les microentreprises vulnérables.

Cette question est prise en compte, et l'on a déjà eu l'occasion d'en discuter à de nombreuses reprises. Cela reviendra certainement encore dans la discussion. Globalement, je vais en rester là.

M. le Président. – C'étaient les réflexions que Mme la Ministre voulait partager avec nous en réaction aux explications des auteurs de l'étude et aux questions que vous lui avez adressées.

Je rappelle que vous avez tout le loisir, de quinzaine en quinzaine, d'interroger la ministre à propos de cette compétence. Néanmoins, le dernier mot revient toujours aux parlementaires, donc je me tourne vers les collègues.

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces quelques éléments de réponse. M. le Président aime bien que l'on ait des débats, et pas uniquement que l'on reporte et que l'on encommissionne les choses. C'est important que l'on ait ici à la fois du contenu scientifique et en même temps un débat sur la stratégie politique de Mme la Ministre. Je ne pense pas avoir débordé du sujet.

Par contre, Madame la Ministre, il me semble que vous n'avez pas répondu à cette question : où en est-on dans la stratégie d'adaptation ? J'entends qu'elle n'est pas encore rédigée, que vous voulez d'abord définir des objectifs et des indicateurs. Je vous rejoins là-dessus. Quel est votre calendrier précis de travail ?

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Je pense avoir répondu, j'en ai eu l'intention. J'ai dit dans mon intervention que je souhaitais lancer le plus rapidement possible les travaux sur la stratégie et le marché public. Je réponds en cela à votre question : est-ce interne ou externe ? Il faut externaliser ces travaux. Ce sera suivi par l'AWAC.

J'ai évoqué la question des objectifs, mais elle n'est pas préalable. La stratégie consiste à définir des objectifs, ensuite un plan d'action. J'aimerais que l'on mène les deux en parallèle, et ce, dans un délai le plus rapide possible.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci. Si j'ai bien noté, vous allez également déposer une note d'orientation au Gouvernement prochainement sur une démarche commune d'adaptation. J'en conclus que vous allez coordonner le travail et mobiliser l'ensemble de vos collègues, ce que nous soutenons.

Les mesures pratiques d'adaptation vont se décliner dans les matières environnementales chez M. Coppieters, les matières nature chez Mme Dalcq, en aménagement du territoire, en urbanisme, et cetera.

C'est essentiel, sans compter la gouvernance chez le ministre-président, de travailler ainsi, tout en ayant un pilote dans l'avion, en l'occurrence une pilote, qui puisse aussi être à la culotte – si vous me permettez cette expression bien connue – de vos collègues, pour faire en sorte que les choses avancent, et que l'on puisse faire le point régulièrement au sein de cette Commission.

Je vous rejoins sur le fait que l'on ne doit pas attendre nécessairement la finalisation de l'ensemble de la stratégie pour agir.

Il me semble avoir été très respectueuse dans mon intervention, mais j'ai entendu deux fois dans votre chef : on ne va pas faire en cinq ans ce qui n'a pas été fait en 20 ans. On ne peut pas reprocher aux précédents gouvernements d'avoir été inactifs en matière d'adaptation au changement climatique. On a travaillé sur la perméabilité des sols, la préparation de nos forêts, la place de l'eau avec la création de zones d'immersion temporaires, de reméandration de cours d'eau, de réfection par bassins-versants, d'augmentation des zones humides. On a travaillé sur la préservation de l'eau potable, avec pour la première fois une stratégie Sécheresse, sur le démergement, les ressources en eau en général, l'extension de la période balnéaire et des zones de fraîcheur pour la population, la plantation d'arbres et de haies avec les résultats que l'on connaît, la végétalisation du territoire avec quatre appels à projets à destination des communes et d'autres acteurs pour végétaliser nos villes et nos villages et lutter contre les îlots de chaleur. C'est du concret qui a été mis en place, notamment grâce au Plan de relance.

C'est important de le reconnaître, pas pour dire que tout a été fait. Je l'ai dit moi-même, ce n'est pas le cas. Il faut poursuivre le travail. Cependant, nous ne partons pas non plus de rien.

Par contre, malheureusement – cela ne concerne pas directement vos compétences, mais en l'occurrence celles de Mme Dalcq –, aujourd'hui, le Gouvernement détricote certains de ces projets. Cela m'inquiète parce que l'on doit faire beaucoup, beaucoup, beaucoup plus. On doit donner une ampleur et passer à l'échelle supérieure. Aujourd'hui, ce que votre Gouvernement fait, c'est plutôt de couper tous ces différents projets pour des raisons strictement budgétaires en l'occurrence sur ces projets. Une excuse parce qu'ils ne sont pas les plus coûteux qui existent.

Cela m'inquiète. Ce n'est même pas que vous n'allez pas faire ce que l'on a déjà fait, c'est que vous allez détricoter ce qui a été fait. Il est important, il me semble, qu'en tant que pilote de l'adaptation vous soyez attentive à vos collègues et aux choix qu'ils font dans le cadre des conclaves budgétaires comme celui qui vous occupera la semaine prochaine.

Très rapidement, je voudrais aussi revenir sur la question des ressources humaines. Je suis interpellée d'entendre qu'à l'AWAC il n'y a donc qu'une seule personne en charge de la coordination de l'adaptation, même si, comme l'a dit M. Cools, il y a des personnes actives au SPW ARNE – je les identifie très bien – et dans d'autres administrations.

Là aussi, il sera important qu'il y ait une équipe qui suive, en termes de gouvernance, cette stratégie d'adaptation, l'ensemble des politiques publiques existantes au sein du Gouvernement pour avoir une équipe solide. Je ne mets pas du tout en cause les compétences de Mme Lecoq, bien au contraire, mais qu'elle ne se sente pas toute seule à faire le suivi de cette politique d'adaptation. À l'instar de nos collègues flamands, il faut une équipe plus conséquente.

Vous n'avez pas répondu sur les budgets que vous allez investir dès le budget 2026 là-dessus, mais on sera attentif à la lecture des budgets initiaux 2026 pour voir si vous orientez déjà l'action du Gouvernement en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je ne serai pas très long, mais je voulais commencer par rappeler à l'opposition, pas nécessairement à Mme Tellier, que l'étude présente le coût de l'inaction de manière générale. On ne chiffre pas ici le coût de l'inaction de ce Gouvernement, comme l'a dit Mme la Ministre, et certainement pas à partir du 14 juillet 2024.

Ce serait un peu facile de dire que le rapport met en cause le Gouvernement actuel alors que ce n'est pas du tout le cas. Il n'insinue pas que ce Gouvernement n'agit

pas. Il est important de le rappeler. Au contraire, le rapport présente l'ensemble de ces éléments sur le temps long et souvent sur plusieurs dizaines d'années. Comme on l'a déjà dit, il nous incite tous à agir de manière plus responsable. On est bien d'accord là-dessus.

Ce qui ressort aussi très clairement de l'étude, c'est la transversalité des mesures à prendre. Là aussi, l'opposition dit qu'il y a peu de lignes sur le climat dans la DPR, alors que ce que l'on voit ici, c'est que les politiques d'adaptation sont présentes dans un large panel.

Si vous voulez que l'on rentre dans ce débat – de nouveau, je ne pense pas que ce soit le but –, elles sont présentes dans un large panel de mesures et de compétences du Gouvernement, y compris la DPR. Que ce soit la formation, l'économie, le logement, l'énergie, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement ; toute une série.

Ce serait assez stérile de commencer à compter le nombre de mots ou de lignes, même si l'essentiel, une fois de plus, qu'il est important de retirer de ce rapport, est qu'il est de notre responsabilité d'accélérer le tempo, de prendre davantage de mesures et, comme l'a dit Mme la Ministre, de faire un maximum non seulement en termes d'adaptation, mais aussi d'atténuation.

M. le Président. – Monsieur Janssen, vous avez raison de rappeler que le débat aujourd'hui porte bien sur l'étude et pas sur l'action du Gouvernement. Je ne veux pas vous brider, mais en rappeler quand même une fois de plus les contours.

La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Monsieur le Président, de me rappeler les contours. Pour moi, les deux sont quand même intimement liés. Sinon, pourquoi faisons-nous ce type d'étude ? Mais bon, on peut encore avoir un débat assez long là-dessus.

Je voulais remercier à nouveau nos différents intervenants d'aujourd'hui pour l'exposé de cette étude. Une étude sérieuse, vaste surtout, qui mériterait que l'on se penche dessus de manière approfondie, longue, et même entre niveaux de pouvoir pour discuter de tout cela. Une étude vraiment très, très fournie, avec de vrais constats.

Je précise que mes questions ne sont pas seulement politiques, Monsieur le Président. Il s'agit de savoir si les mesures actuelles du programme du Gouvernement wallon permettent ou non d'atteindre les objectifs poursuivis et de répondre à ces différentes recommandations et ces différents constats.

Tout doit être fait pour mettre en œuvre ce qui est constaté ici et pour répondre à ces enjeux de manière optimale. L'urgence est suffisamment soulignée dans

cette étude et par de nombreux experts – au niveau wallon, national ou international – que pour se soucier de l'action du Gouvernement en même temps.

On a entendu énormément de choses et je vais essayer d'être la plus brève possible, mais je reviendrai particulièrement sur la volonté d'aborder ce climat de manière transversale dans la DPR. On peut compter le nombre de lignes et nous sommes tous d'accord, Madame la Ministre, pour dire que la DPR constitue la base. Cependant, l'aborder de manière transversale serait d'autant plus intéressant – c'est à noter pour l'avenir – avec une sorte de *mainstreaming* climatique – par analogie avec le *gender mainstreaming* – et une concertation essentielle entre les différents niveaux de pouvoir.

Madame la Ministre, je vous entends déterminée. On a une étude sérieuse, on ne demande qu'à passer à l'action. Je vous ai également entendue sur les moyens nécessaires, mais maintenant on attend de savoir comment répondre à ces objectifs. Vous avez listé ces objectifs : la lutte contre la vulnérabilité, la révision de la manière d'aménager le territoire, la gestion de crise, l'identification de pistes de financement, mais concrètement, cela fait plus d'un an que vous êtes en place dans ce Gouvernement, quelles actions vont répondre à ces enjeux ?

Sur la biodiversité, je vous entends faire les mêmes constats que moi, mais quand on voit les coupes de 18 millions d'euros qui ont été réalisées dans le budget pour la biodiversité et que ce qui avait été instauré par le Gouvernement précédent, à la toute fin de la législature en 2024, a directement été supprimé, cela pose question. Vous me dites déplorer la situation, mais je ne sais pas si l'on déplore ce qui a été mis en place par ce Gouvernement ou si l'on déplore ce qui a été fait, ou non, par le Gouvernement précédent, dans lequel vous étiez.

Vous aviez parlé de ces moyens financiers. Ces coupes budgétaires, au-delà de la biodiversité, je les envisage aussi au niveau de l'énergie, du logement, de la mobilité et des pouvoirs locaux. C'est mon rôle, en tant que parlementaire de l'opposition, de le dire ici, parce que je me soucie des actions qui seront mises en œuvre par ce Gouvernement, qui répondront réellement à cette étude et qui la rendront pleinement efficace et utile.

J'entends les discours, les bonnes intentions, mais aujourd'hui, il ne s'agit plus d'énoncer les grands principes ni de multiplier les promesses. On a déjà entendu de nombreux discours, on a eu des plans, des visions ; les faits sont là et ils sont têtus. Les regards s'accumulent, les crises sociales climatiques s'aggravent, les citoyens attendent des réponses tangibles de notre part : il est temps de passer de la parole aux actes. C'est ce que j'essaie de vous dire. Cela signifie d'adopter des mesures concrètes qui sont

applicables rapidement, de réaliser des investissements massifs ciblés pour répondre à l'urgence actuelle et, surtout, d'avoir une démonstration claire et cohérente de l'engagement de la part du Gouvernement.

En fin de compte, l'autorité d'un exécutif ne se construit pas sur des slogans ou sur des constats, mais dans la capacité à réellement agir, à décider, à prouver par des résultats. C'est cela que nous attendons. C'est mon rôle en tant que parlementaire de l'opposition, et vous me le laisserez bien aujourd'hui, Monsieur le Président. Les Wallons le méritent.

M. le Président. – Il me reste à remercier les intervenants pour leur présence. Madame Lecoq, Messieurs Cools, Harchies et Fettweis, mille mercis de vous être prêtés à l'exercice de la concision ; un exercice qui n'est pas évident. Les députés et moi-même – je suis parfois bavard – devrions parfois prendre un peu de leçons.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 31 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 35 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réglementation sur les panneaux photovoltaïques en ligne directe »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réglementation sur les panneaux photovoltaïques en ligne directe ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la société EnergyVision, déjà active à Bruxelles, en Flandre et à l'international, a récemment annoncé son arrivée en Wallonie. Son modèle économique repose sur l'installation gratuite de panneaux solaires chez les particuliers, financée et gérée directement par l'entreprise.

Toutefois, l'actuelle réglementation wallonne en matière de ligne directe empêche, à ce stade, le déploiement de cette formule dans notre Région. EnergyVision a d'ailleurs indiqué espérer une évolution de la législation dès le premier trimestre 2026.

Votre cabinet et le régulateur wallon travaillent-ils à une adaptation du cadre juridique afin de permettre le déploiement de ce type de solution dans notre Région ? Quels en seraient les obstacles ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la réglementation wallonne actuelle relative aux lignes directes découle du décret Électricité et de l'arrêté du 17 septembre 2015. Celle-ci s'applique lorsqu'un site de production isolé est raccordé directement à un client sans passage par le réseau public.

Elle impose au tiers qui souhaite alimenter directement un consommateur à partir d'une installation photovoltaïque en toiture d'introduire une demande d'autorisation auprès de la CWaPE.

À première vue, ce régime peut sembler présenter un caractère disproportionné lorsqu'il s'agit de petites installations en toiture.

Les acteurs concernés, dont EnergyVision, ont en effet fait remonter plusieurs éléments constituant des obstacles à leur modèle de déploiement de panneaux photovoltaïques :

- la lourdeur administrative de la procédure d'octroi d'une ligne directe, avec un formulaire par installation ;
- le délai de traitement d'environ trois mois ;
- un coût élevé de près de 670 euros par demande.

La CWaPE elle-même partage ce constat et a formulé des propositions de simplification. Elle suggère notamment d'exonérer d'autorisation les projets de très petite puissance.

Dans ce cadre, mon cabinet a entamé des échanges avec la CWaPE afin d'évaluer plus finement la faisabilité de cette réforme.

La CWaPE doit nous revenir pour la fin de ce mois avec une analyse technique et juridique approfondie du périmètre et des impacts de la réforme projetée. C'est

sur cette base que nous déciderons de la pertinence d'une modification réglementaire.

Nous inviterons alors le régulateur à formuler une proposition concrète d'adaptation de l'AGW. Si le processus suit son cours sans encombre, j'envisage que ce texte puisse être adopté en première lecture avant la fin de l'année et que cette simplification entre en vigueur dans le courant de l'année 2026.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je me réjouis de voir qu'il y a un travail sur l'adaptation du cadre juridique. Il faut en effet accompagner et inciter toute innovation qui permettrait de diminuer le coût de l'énergie pour les ménages. Je vous remercie pour votre réponse.

**Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la différence de coût du gaz entre les
Régions »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la différence de coût du gaz entre les Régions ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, selon une récente analyse tarifaire, la facture annuelle moyenne de gaz s'élève en Belgique à 1 655 euros. Cependant, cette moyenne masque de fortes disparités régionales : 1 561 euros en Flandre, 1 774 euros à Bruxelles et jusqu'à 1 865 euros en Wallonie.

Concrètement, un ménage wallon paie donc environ 200 euros de plus que la moyenne nationale et 300 euros de plus qu'un ménage flamand.

Cette différence serait due à des coûts de distribution, de taxes et d'obligations de service public plus lourdes dans notre Région ainsi qu'à une densité de population plus faible qui renchérit l'entretien du réseau.

Quelles sont les causes précises de ce différentiel de prix pour les ménages wallons ? Quelles sont les mesures mises en place pour réduire cette inégalité de prix entre les Régions ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la comparaison des prix du gaz naturel entre Régions fait en effet apparaître un différentiel au détriment de la Wallonie.

Selon les données récentes de la CREG, la facture annuelle d'un client résidentiel type – c'est-à-dire 17 000 kilowattheures – s'élève en moyenne à 1 510 euros en Wallonie contre 1 264 euros en Flandre et 1 436 euros à Bruxelles. Cet écart provient principalement des coûts de distribution et des taxes qui pèsent davantage sur les ménages wallons.

Ces différences trouvent plusieurs explications.

Tout d'abord, le marché belge de l'énergie est libéralisé et les fournisseurs fixent librement leurs tarifs, ce qui peut induire des écarts entre Régions sur l'aspect « commodité » de la facture.

En outre, les coûts de distribution dépendent de caractéristiques objectives liées au territoire. En Wallonie, la densité de population est plus faible qu'en Flandre, la topographie plus contraignante et la longueur des réseaux plus importante.

Ces paramètres structurels expliquent que les coûts unitaires soient plus élevés en Wallonie qu'en Flandre, où le réseau dessert une clientèle plus dense et mieux répartie sur le territoire.

Enfin, les obligations de service public, qui financent notamment la fourniture sociale et la gestion des compteurs à budget, sont plus importantes en Wallonie, compte tenu d'un niveau de précarité énergétique plus élevé. À cela s'ajoute la redevance de voirie, inexistante en Flandre, qui contribue également à l'écart.

Les GRD, sous le contrôle de la CWaPE, sont soumis à des méthodologies tarifaires exigeantes et à des incitants à l'efficacité.

Par ailleurs, la CWaPE continue à veiller au respect des principes de transparence, de proportionnalité et d'équité. Les coûts sont donc déjà encadrés de manière stricte et maîtrisée.

Il est vrai que ces écarts de prix soulèvent des enjeux importants pour les ménages et les entreprises.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les travaux actuellement menés autour de la mise en place d'une norme énergétique wallonne, qui vise précisément à préserver le pouvoir d'achat des ménages et à garantir la compétitivité de nos entreprises. Cette norme reposera sur l'instauration d'un mécanisme de financement intégré et unique, qui remplacera la logique actuelle de financement, éclatée entre plusieurs obligations imposées aux GRD et aux fournisseurs sur plusieurs vecteurs énergétiques tels que le gaz et l'électricité.

L'objectif est de répartir plus équitablement les coûts liés au soutien aux différentes filières énergétiques et de décarbonation, tout en tenant compte de l'évolution des prix de l'énergie en Belgique et dans les pays voisins. Ce mécanisme permettra de moduler les contributions en fonction des vecteurs énergétiques, afin d'adapter plus finement les leviers wallons.

La définition de cette norme énergétique, conjuguée à la réforme du mode de financement, constitue un chantier central pour assurer une transition énergétique soutenable, économiquement compétitive et compatible avec les impératifs budgétaires.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, il est important de travailler avec les acteurs de terrain pour trouver une solution. Si ce problème est identique pour les entreprises, il est important de le résoudre, car il impacte, de facto, la compétitivité.

Il est injuste qu'une telle disparité dans les prix se présente pour des citoyens d'un même pays. Il faut garantir aux Wallons un accès à une énergie abordable, condition essentielle de la transition énergétique et de la justice sociale.

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en œuvre incertaine de la feuille de route 2025 du plan Air-Climat-Énergie (PACE) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en œuvre incertaine de la feuille de route 2025 du plan Air-Climat-Énergie (PACE) ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, vous avez présenté, le 24 avril 2025, la feuille de route « Climat » pour 2025 dans le cadre du plan Air-Climat-Énergie 2030 et vous y annonciez la mise en œuvre immédiate de près de 100 mesures prioritaires à enclencher pour sortir des intentions. J'en ai parlé tout à l'heure lors des auditions des experts. Ce plan comporte plus de 300 mesures. Sa mise en œuvre reste très inégale selon les secteurs – je parle du bâtiment, de la mobilité, de l'énergie renouvelable, de la qualité de l'air, de l'adaptation – et selon les territoires.

Pouvez-vous dresser un état précis, à ce jour, des 100 mesures prioritaires qui sont annoncées ? Quelles mesures sont réellement engagées, lesquelles sont potentiellement en retard ? Dans quels secteurs : par exemple, la rénovation des bâtiments, la mobilité durable, l'énergie renouvelable, et cetera ? Quel pourcentage du total des mesures du PACE cela représente-t-il ?

Parmi les mesures retardées ou non mises en œuvre, quels sont les obstacles concrets que vous avez identifiés : obstacles financiers, administratifs, obstacles peut-être de personnel réglementaires ou territoriaux ? Quelles actions le Gouvernement a-t-il prises pour surmonter ces obstacles ?

Vous avez évoqué une gouvernance renforcée et une planification intégrée dans la feuille de route 2025. Pouvez-vous préciser comment fonctionne aujourd'hui cette gouvernance ? Quels services ou agences sont responsables, avec quels indicateurs de suivi ? À quelle fréquence sont publiés les rapports ? Quelle est, en outre, la transparence pour les citoyens et le Parlement ?

En matière de territoire, les communes rurales ou les communes moins bien desservies semblent souvent laisser un petit peu en arrière. Quelles mesures spécifiques avez-vous prévues pour que la transition climatique et énergétique soit équitable, non seulement concentrée sur les grandes infrastructures ou sur les zones urbaines, mais aussi dans ces territoires plus ruraux ?

Pouvez-vous confirmer la date ou l'échéance à laquelle sera présenté au Parlement un bilan officiel de mi-parcours du PACE – ou de ses mesures prioritaires –, avec des données chiffrées, pour permettre une évaluation publique de vos engagements ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, je souhaite rappeler que l'objectif de priorisation initié par mon cabinet part du constat que le PACE est constitué d'un large éventail de mesures souffrant d'un manque de hiérarchisation et d'objectifs précis, mais aussi et surtout de concrétisation. Pour rappel, seule une quinzaine de mesures avaient été finalisées sur les 295 que compte le PACE au début de cette législature. La démarche entreprise vise donc à garantir une mise en œuvre plus rapide et efficace des mesures clés.

Cet exercice rigoureux de priorisation, mené en étroite collaboration avec les administrations, ne constitue pas une révision du PACE, mais bien une mise en ordre opérationnelle des actions à entreprendre. L'objectif est clair : clarifier, hiérarchiser et engager concrètement la mise en œuvre de ces mesures. Aucune

mesure n'est abandonnée, mais leur mise en œuvre est priorisée.

À la suite de la présentation de la feuille de route, mon cabinet, de concert avec les cabinets de mes collègues du Gouvernement, a poursuivi ce travail d'objectivation de ces mesures avec l'administration durant l'été. La feuille de route comporte actuellement 97 actions prioritaires, réparties entre les administrations du SPW. Je tiens à rappeler que chaque ministre demeure responsable de la mise en œuvre des actions qui lui sont attribuées.

Un processus visant à établir l'état des lieux de la mise en œuvre des actions du PACE est en cours auprès des administrations concernées. Une réunion du comité de pilotage est d'ailleurs prévue très prochainement. Le Gouvernement s'est fixé pour objectif de présenter un état des lieux complet sur la mise en œuvre des actions du PACE en novembre, lors d'un point climat au Gouvernement wallon. Par la suite, un état des lieux de la mise en œuvre des actions et des principaux indicateurs sera réalisé sur une base annuelle et à la même période. Je vous invite donc à me solliciter une fois que l'état d'avancement aura été présenté au Gouvernement wallon.

En ce qui concerne la structure de gouvernance du PACE, celle-ci est constituée de deux groupes distincts. D'une part, le comité de pilotage du PACE, qui regroupe des représentants de chaque ministre du Gouvernement wallon, est l'instance décisionnelle du plan. Un groupe de travail interadministration, regroupant des représentants des administrations concernées, assure quant à lui la circulation des informations nécessaires au suivi du plan, ainsi qu'une communication adéquate et transparente entre les administrations concernées et le comité de pilotage. Le suivi de la mise en œuvre des actions du PACE est assuré par un secrétariat constitué de l'Agence wallonne de l'air et du climat – l'AWAC – et du SPW TLPE.

Concernant la répartition en termes de territoire, le plan Air-Climat-Énergie poursuit un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire. Il donne les grandes orientations et principales mesures les plus impactantes pour les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat, mais il n'a pas pour vocation non plus d'être un catalogue de mesures exhaustif. Les actions reprises dans le plan visent à participer à l'atteinte de cet objectif et, en ce sens, bénéficient à l'ensemble de la population wallonne.

Par ailleurs, la concrétisation de certaines mesures sera concertée avec les communes qui sont au cœur de leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les mesures en matière de mobilité.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces détails. On a appris certaines choses.

Il est donc question d'une hiérarchisation, d'un exercice de priorisation qui a été effectué et que vous avez mis en œuvre.

Je retiens les 97 actions qui sont réparties entre toutes les administrations et chaque ministre responsable. Je suppose et j'entends que vous supervisez cela.

Concernant le calendrier, j'entends la réunion du comité de pilotage qui est prévue et, en novembre, il y aura une présentation au Gouvernement. J'en déduis que nous pourrions vous demander une présentation du plan avant la fin de l'année. Je n'ai pas envie de reposer une question, Monsieur le Président, mais sait-on jamais. Peut-être que Mme la Ministre aurait envie de me répondre.

J'entends également la volonté de concertation qui est absolument indispensable. On en a largement parlé lors de nos débats, aujourd'hui : il convient d'être en concertation avec tous les niveaux de pouvoir, d'organiser des réunions de CIM ad hoc, et surtout avec le niveau communal qui est concerné.

On reviendra vers vous, Madame la Ministre, avec cette demande spécifique et vous pouvez compter sur moi pour revenir sur le PACE prochainement.

**Question orale
de Mme Anne Laffut
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les besoins en électricité de la commune de
Libin »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les besoins en électricité de la commune de Libin ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Ministre, il semble bien que toute la commune de Libin soit impactée par l'impossibilité pour Elia ou ORES de répondre favorablement à de nouvelles demandes de raccordement électrique.

Ceci apparemment en raison de la saturation du poste Elia de Recogne qui dessert notamment Libin.

Or, la commune de Libin accueille un des sept centres opérationnels de l'ESA, l'Agence spatiale européenne, où un écosystème de niveau européen se met en place sur le site Transinne, à Redu, et à Galaxia,

écosystème lié aux technologies et au domaine de la cybersécurité. Il est évidemment capital de disposer d'énergie électrique.

Pouvez-vous m'indiquer ce qui est prévu dans un avenir proche afin d'apporter des solutions immédiates permettant de ne pas compromettre ces projets et des projets futurs, comme l'arrivée d'un groupe hôtelier ayant le permis d'urbanisme, mais n'ayant pas l'électricité et donc, ne pouvant pas commencer les travaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la Wallonie est aujourd'hui confrontée, comme l'ensemble des pays européens, à une forte croissance de la demande en électricité.

L'électrification rapide de la société – mobilité électrique, développement de batteries, *data centers* – génère une pression très importante sur nos réseaux.

Cela a pour conséquences que, dans certaines zones, la capacité résiduelle des postes haute tension est désormais insuffisante pour répondre à l'ensemble des demandes de raccordement.

Force est de constater que la planification des investissements dans les réseaux a été lacunaire ces dernières années et que la Wallonie pâtit aujourd'hui d'un manque d'anticipation de mes prédécesseurs.

Concernant plus particulièrement le Luxembourg, depuis 2024, la demande en puissance électrique a doublé dans la province, avec une répartition marquée : 43 % liés aux bornes de recharge rapide, 28 % aux projets de batteries et 29 % aux industries et développements locaux.

Elia estime que 60 % des demandes peuvent être acceptées immédiatement, mais que pour 40 % il faudra trouver des solutions spécifiques. Chaque dossier fait l'objet d'un suivi individuel par Elia, visant à dégager des solutions transitoires spécifiques.

Au niveau de la distribution, ORES a déjà investi dans son réseau entre Recogne et Transinne pour soutenir la zone d'activités économiques, mais la saturation du poste Elia de Recogne empêche aujourd'hui d'honorer toutes les nouvelles demandes, y compris celles liées à l'écosystème spatial de Redu et à Galaxia.

Mon cabinet est en interaction régulière avec les GRD et avec Elia pour apporter des réponses structurelles, et notamment, trois solutions complémentaires.

Premièrement, des investissements massifs dans le réseau. Elia investit actuellement 2,2 milliards d'euros sur cinq ans dans le réseau haute tension en Wallonie, soit cinq fois plus que par le passé. Des projets de renforcement, dont celui du poste de Recogne, sont à l'étude afin de libérer durablement de la capacité. Par ailleurs, dans le cadre des travaux du Gouvernement en vue d'opérer un redéploiement industriel au niveau de la Wallonie, mon cabinet a mis en place un groupe de travail qui devra donner des orientations à Elia concernant le développement du réseau pour la période 2028-2038.

Ensuite, la mise en place d'un cadre de flexibilité. Nous avons introduit au sein du décret-programme des dispositions permettant de la flexibilité en prélèvement. Cela permettra d'offrir aux utilisateurs qui sont modulables des contrats flexibles, libérant ainsi de la capacité sur les réseaux, et permettant plus de raccordement. Ce qui est l'objectif.

Enfin, une réflexion plus globale sur la réglementation en matière de raccordement va être menée dans les mois qui viennent, en vue de revoir certains concepts. Je pense notamment au système actuel du « premier arrivé, premier servi » qui ne permet plus d'assurer une allocation optimale des capacités.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Ministre, merci pour cette réponse complète.

Je sais que je ne dois pas vous sensibiliser à la menace que pose ce problème pour l'ensemble des projets majeurs présents à Libin, en province de Luxembourg et en Wallonie de manière générale.

Je prends bonne note des efforts qui sont consentis, des investissements massifs, du groupe de travail qui va être mis en œuvre, des nouvelles dispositions dans le cadre du décret-programme et des capacités qui pourront être libérées sur le réseau.

Vous l'avez rappelé, vous héritez d'une situation extrêmement complexe due, il faut le dire, à un manque d'anticipation certain ou cruel de la part de votre prédécesseur.

La sécurité d'approvisionnement est essentielle pour assurer le développement industriel de notre Région et pour éviter que des projets d'investissement ne cherchent à se concrétiser hors de notre territoire. On attend beaucoup des discussions à venir. Il est clair que le principe du premier arrivé, premier servi ne peut pas perdurer parce que l'ampleur de certains projets les rend nettement plus importants que d'autres. On attend impatiemment que ces situations trouvent une solution dans les mois à venir.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la nécessité de mettre en place une
stratégie en vue de limiter l'impact de l'ETS 2
sur les habitants des zones rurales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la nécessité de mettre en place une stratégie en vue de limiter l'impact de l'ETS 2 sur les habitants des zones rurales ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je souhaitais vous interroger sur la nécessité de mettre en place une stratégie en vue de limiter l'impact de l'ETS 2 sur les habitants des zones rurales.

Selon une analyse récente du Bureau fédéral du Plan, les ménages à faibles revenus, ceux chauffés au mazout, les personnes isolées et les familles monoparentales, seraient parmi les plus exposés à l'impact de l'extension du Système européen d'échange de quotas d'émission, le fameux ETS 2.

En Wallonie, cette mesure pourrait entraîner une hausse significative du nombre de ménages en situation de précarité énergétique, passant de 17,6 % à 23,1 %, selon l'étude.

Le rapport souligne que les zones rurales seraient particulièrement touchées, en raison notamment d'une dépendance plus forte aux combustibles fossiles, d'un habitat moins performant sur le plan énergétique et d'un accès plus limité aux transports publics.

Avez-vous sollicité une estimation précise de l'impact de l'ETS 2 sur les habitants des zones rurales ? Le cas échéant, le Gouvernement vous a-t-il chargée de définir une stratégie visant à en atténuer l'impact ?

Quelles collaborations avec vos collègues allez-vous mettre en place afin de limiter l'impact de l'ETS 2 sur les zones rurales ?

Envisagez-vous un dispositif de soutien spécifique pour les zones rurales, où la dépendance aux combustibles fossiles est plus forte et les alternatives plus limitées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, l'impact du nouveau Système européen d'échange de quotas d'émission, l'ETS 2, est une

préoccupation pour le Gouvernement, comme j'ai pu le rappeler à diverses reprises au sein de ce Parlement.

Le dispositif impactera tous les ménages et toutes les entreprises, mais proportionnellement davantage les plus vulnérables d'entre eux.

La Wallonie est concernée et donc, comme vous le soulevez, les ménages vivant en zones rurales également.

Ce sujet a été étudié dans le cadre de l'élaboration en cours du plan social Climat. Ce plan est destiné à atténuer les impacts de l'ETS 2 sur les ménages et les microentreprises les plus vulnérables.

L'analyse du Bureau fédéral du Plan, que vous mentionnez, a bien été intégrée aux travaux menés avec le soutien d'un prestataire mandaté par la Commission européenne.

Le rapport met en évidence plusieurs points :

- une forte dépendance aux combustibles fossiles rend de nombreux ménages vulnérables à l'ETS 2 ;
- les ménages à faibles revenus, les personnes seules et les familles monoparentales sont particulièrement exposés ;
- les utilisateurs de mazout pour le chauffage sont plus touchés, notamment en raison de leur localisation en zones peu peuplées, de l'absence de tarifs sociaux pour le mazout et de la faible performance énergétique de leurs logements.

Les habitants de Wallonie et de ses zones rurales seront aussi plus affectés par les coûts liés aux transports.

Pour limiter les effets de l'ETS 2, le Gouvernement agit en deux étapes.

Tout d'abord, via le plan social Climat qui est en cours de finalisation et les moyens du fonds qui lui seront associés. Cinq mesures ont été validées le 19 juin pour atténuer les effets de l'ETS 2 sur les ménages et les microentreprises :

- développement du transport social à la demande ;
- mise en place d'un budget mobilité favorisant les modes de transport alternatifs ;
- soutien aux microentreprises pour améliorer leur efficacité énergétique ;
- accélération de la rénovation énergétique dans le logement public ;
- amélioration des logements sociaux en Communauté germanophone.

La Wallonie a choisi de se concentrer sur ces cinq actions ciblées, répondant aux besoins des publics les plus vulnérables, tout en respectant les critères stricts du règlement européen.

Dans un deuxième temps, la Wallonie devrait disposer des recettes directes de l'ETS 2. En effet, à partir de 2027, les recettes générées par l'ETS 2 seront reversées aux États membres.

Dans le respect de la directive ETS, elles serviront à financer, prioritairement cette fois, mais pas exclusivement, des politiques sociales liées à la transition climatique, avec une attention particulière aux populations fragilisées. Les mesures précitées pourront, à cette échéance, être complétées par des mesures additionnelles dont les ménages des zones rurales pourront être les bénéficiaires dès lors qu'ils satisferont aux conditions de celles-ci.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, en introduction de votre réponse, vous confirmez les constats du Bureau fédéral du Plan, à savoir que l'ETS 2 va plus impacter les ménages les plus précarisés ainsi que les ménages en ruralité, donc en Wallonie. Les premières victimes de l'ETS 2 vont donc être les Wallons et les Wallonnes.

Vous parlez du plan social Climat. C'est une piste que nous pouvons soutenir. Cependant, votre réponse ne me rassure pas complètement, parce que les constats aujourd'hui sont là et les réponses à donner ne sont pas encore mises en œuvre. L'impact de l'ETS 2 sera violent, singulièrement pour les ménages précités.

Pourtant, les habitants des campagnes n'ont pas les mêmes alternatives que ceux des centres urbains. Ils n'ont pas accès à des transports publics réguliers, beaucoup dépendent du mazout pour se chauffer, de la voiture pour aller travailler, pour aller faire des courses, pour emmener les enfants, pour étudier aussi. Ils vivent souvent dans des maisons plus anciennes, mal isolées, impossibles à rénover rapidement.

Je ne vais pas mettre en perspective vos choix décisionnels sur les primes à la rénovation, mais ici, aujourd'hui, les constats pour les habitants des zones rurales sont alarmants et vos réponses esquissées sur l'avenir ne permettent pas de donner un signal clair pour tous ces habitants qui vivent de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique et l'impossibilité d'avoir des solutions pérennes pour la transition énergétique.

Question orale
de Mme Isabella Greco
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la lutte contre les agressions envers le personnel à l'aéroport de Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre les agressions envers le personnel à l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, le personnel de BSCA, ainsi que celui de ses partenaires, assure chaque jour l'accueil, la sécurité et l'information des voyageurs et des voyageuses. Ces équipes sont malheureusement confrontées à des insultes, des menaces et parfois même à des violences physiques. En 2024, 77 faits de ce type ont été recensés, dont 11 faits de violences physiques. Sur les sept premiers mois de 2025, 38 incidents ont déjà été signalés, dont 19 faits de violences physiques. Ces agressions ont des conséquences directes sur la santé mentale et sur la qualité de travail du personnel, allant même jusqu'à des incapacités de travail.

Ces situations arrivent autour de la colère, de l'urgence quand on arrive à l'embarquement ou à l'enregistrement, parce qu'il y a des files d'attente, des retards de vol, des documents incomplets, des suppléments de bagages, par exemple. Ce sont autant de situations que chacun et chacune d'entre nous connaît.

Madame la Ministre, existe-t-il des initiatives réduire ces violences que subissent le personnel de l'aéroport ? Existe-t-il des initiatives pour sensibiliser les passagers et les passagères, et promouvoir le respect et la bienveillance afin de diminuer les tensions et les comportements excessifs ?

J'en appelle à l'engagement du Gouvernement pour protéger et reconnaître le personnel de l'aéroport.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, les chiffres que vous citez confirment une réalité absolument préoccupante. En 2024, 77 agressions verbales ou physiques ont été recensées à l'aéroport de Charleroi, dont 11 violences physiques. La tendance se poursuit par ailleurs en 2025.

Ces comportements sont totalement inacceptables à l'égard de femmes et d'hommes qui assurent chaque jour l'accueil, la sécurité et l'accompagnement des voyageurs.

Cette situation paraît malheureusement également observée au sein d'autres acteurs du transport, tels que le TEC, la STIB ou la SNCB.

Pour répondre à ce constat, l'aéroport a mis en place plusieurs actions concrètes :

- le personnel bénéficie de formations spécifiques en matière de gestion de l'agressivité et des conflits ;
- chaque incident fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la police, avec un suivi de l'Office du procureur du Roi ;
- un registre des faits commis par des tiers est tenu et analysé afin d'adapter en permanence les mesures.
- BSCA a également décidé de lancer une campagne de sensibilisation aux agressions envers le personnel de l'aéroport, avec notamment des affiches dans le terminal mettant en scène des situations conflictuelles qui peuvent mener à des agressions.

Des *goodies* aux couleurs de la campagne sont également distribués aux passagers et au personnel. Cette campagne a également été relayée par la presse, notamment RTL-TVI et la RTBF. Elle a un double objectif : prévenir les comportements agressifs en amont, en expliquant clairement les règles relatives aux bagages, aux documents de voyage ou aux files d'attente ; et valoriser le travail des équipes de terrain, essentielles au bon fonctionnement de l'aéroport et à son rôle économique en Wallonie.

Par ailleurs, l'aéroport et les compagnies aériennes ont décidé conjointement de ne plus conclure de contrat de transport avec les clients ayant commis des actes de violence.

En cas de cas de violences manifestes, le refus immédiat du vol peut être décidé en accord avec la compagnie aérienne concernée. L'aéroport m'indique enfin qu'il conviendrait de renforcer les patrouilles et les effectifs de police.

J'ai à ce titre relayé cette demande auprès de mon collègue, le ministre fédéral de l'Intérieur. BSCA prend ainsi cette problématique avec le plus grand sérieux.

Je soutiens toutes les démarches initiées en vue d'assurer la sécurité et la reconnaissance du personnel de l'aéroport.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments pertinents et rassurants portant sur cette situation préoccupante. Personne n'a à subir des comportements inacceptables sur son lieu de travail. J'entends que de nombreux dispositifs ont été mis en place, tant sur le volet de la prévention que sur celui de la répression. C'est parfait.

Malheureusement, le renfort de patrouille de police est demandé à tous les niveaux, et non uniquement sur Charleroi. Il est heureux que ce lien ait été effectué avec le Fédéral. De mon côté, je continuerai à vérifier les chiffres, en espérant que ces campagnes de *goodies*, de prévention et de sensibilisation puissent produire leurs effets.

**Question orale
de Mme Isabella Greco
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi de la fausse alerte à la bombe à
l'aéroport de Charleroi du 13 mai 2025 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la fausse alerte à la bombe à l'aéroport de Charleroi du 13 mai 2025 ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, le 27 mai dernier, je vous interrogeais sur les conséquences de la fausse alerte à la bombe survenue à l'aéroport de Charleroi. Vous aviez indiqué qu'un plan d'urgence avait été sollicité de suite et s'était montré efficace. Un centre de crise avait également été mis en place, en coordination entre les différents acteurs.

Je tiens à nouveau à saluer le travail des équipes de terrain – la police, les secours, le personnel aéroportuaire et les autorités locales. Ce sont l'amalgame et l'équilibre entre ces différents services qui rendent la situation un peu moins délicate.

Vous m'aviez indiqué qu'un plan d'évaluation serait utile. Un tel plan a-t-il été réalisé ? Des points d'amélioration ont-ils été identifiés ? Des mesures concrètes de renforcement de ce plan d'urgence ont-elles pu être mises en place ?

Nous avons également évoqué les problèmes de communication avec les usagers de l'avion qui était censé poser problème.

Nous avons ciblé ces différents points. Un rapport officiel a-t-il été produit ? Comment a-t-on avancé par rapport à cette alerte à la bombe ? Cette dernière était heureusement une fausse alerte à la bombe, mais il nous faut la considérer comme s'il s'agissait d'une situation impliquant une vraie bombe, de façon à ce que, si la situation d'une vraie bombe venait à se présenter – chose qui, je l'espère, ne se produira jamais –, nous soyons prêts.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, en réponse à votre question orale lors de la Commission du 27 mai dernier, il m'est revenu que la gestion de l'alerte à la bombe du 13 mai 2025 sur l'aéroport de Charleroi s'est déroulée en bonne collaboration avec l'ensemble des partenaires sur le terrain et que la mise en œuvre du plan d'urgence s'est faite conformément aux exigences qui y sont reprises.

Des débriefings dans les instants qui ont suivi l'incident, de même qu'à une période plus éloignée, ont été organisés conformément aux protocoles en vigueur. Une séance de débriefing de cet incident, réunissant tous les services concernés, s'est tenue le 11 juin 2025.

Le SPW me confirme que le plan d'urgence a été mis en œuvre rapidement et que, dans l'ensemble, la gestion de la crise s'est bien déroulée.

Quelques éléments pourraient être améliorés et font l'objet d'une analyse par les services de l'aéroport, en vue de la mise en place d'un plan d'actions correctives en fonction des retours d'expérience. Ces éléments sont suivis par le SPW et les acteurs concernés. Je m'en suis assurée.

Le plan d'actions correctives pourra notamment être testé à l'occasion d'un prochain exercice de déclenchement du plan d'urgence.

La priorité de tous les intervenants sur les aéroports reste de garantir la sécurité de tous, en réagissant rapidement et efficacement aux incidents, tout en renforçant la prévention face aux risques émergents. Je les en remercie à nouveau.

En ce qui concerne votre dernière question, vous conviendrez qu'il pourrait être préjudiciable pour le fonctionnement futur de l'aéroport de rendre publiques des données potentiellement sensibles et liées à la sûreté. Il convient donc d'en garantir la confidentialité.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Loin de moi l'idée d'avoir des infos confidentielles. L'objectif était de tirer l'alerte. Étant carolo, j'ai eu des contacts avec des gens qui étaient directement dans l'avion.

Je voulais surtout éclairer auprès de vous le fait qu'il y a eu un plan d'urgence qui a été mis en place tout de suite concrètement dans les faits et heureusement. Cependant, quant aux sensibilités, à la communication, à la prise en charge de manière plus humaine, on a manqué de vigilance. L'urgence a pris le dessus.

Comme on a le temps, je voudrais que l'on travaille à cette communication et à cet encadrement plus humain, parce que cela suscite de fameux traumatismes dans l'esprit de celles et ceux qui étaient présents.

J'entends qu'un rapport a été pris en charge et que des coordinations efficaces ont été mises en place. Je reste attentive, vous aussi. Merci pour votre vigilance. Je reste convaincue que quand les services font des rapports au ministre, ils redorent un petit peu le blason, parce que sur les faits, tout n'a pas été si rose.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Maroy, sur « le nombre de ménages en attente d'un logement public » ;
- Mme Desalle, sur « le nombre important de ménages en attente d'un logement social et la situation du parc locatif de Charleroi » ;
- M. Dupont, sur « la marche pour le climat du 5 octobre 2025 » ;
- M. Dupont, sur « le financement du réseau électrique basse tension » ;
- Mme Mael, sur « sur les installations solaires *plug and play* » ;
- M. Collignon, sur « les blocages, les incohérences et l'urgence d'une gouvernance claire en matière de politique énergétique » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Hazée, sur « les freins à l'installation de pompes à chaleur dans les logements publics » ;
- Mme Morreale, sur « le droit au contrat fixe pour les consommateurs d'énergie en Wallonie et la nécessité de mener une campagne d'information » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 18 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Grégory Chintinne, MR
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Stéphane Cools, Président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC)
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, PTB
M. Xavier Fettweis, Professeur à l'Université de Liège et Membre du consortium de l'étude
M. Hervé Fiévet, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Manu Harchies, Coordinateur de l'étude
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Laffut, MR
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Anaïs Lecoq, Attachée à l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et Fonctionnaire dirigeante de l'étude
M. Olivier Maroy, Président
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Céline Tellier, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACNAW	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
AMOC	Atlantic Meridional Overturning Circulation (circulation méridienne de retournement atlantique)
APL	association de promotion du logement
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BEI	Banque européenne d'investissement
BIMBY	build in my backyard (construire dans mon jardin)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CERAC	Climate and Environment Risk Assessment Center (Centre d'évaluation des risques climatiques et environnementaux)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
ChatGPT	Chat generative pre-trained transformer (chat transformateur préformé génératif)
CIM	conférence interministérielle
CO ₂	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
COP	Conference of the parties (Conférence des parties)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ESA	European Space Agency (Agence spatiale européenne)
ETP	équivalent temps plein
ETS	Emission Trading Scheme (Système d'échange de quotas d'émission)
Federia	Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique
FLW	Fonds du logement de Wallonie / Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRD	gestionnaire(s) de réseau(x) de distribution
GT	groupe de travail
ICEDD	Institut de conseil et d'études en développement durable
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
MAR	Modèle atmosphérique régional
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
OFS	organisme à finalité sociale
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PDLT	plan(s) de développement à long terme
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
POLLEC	politique locale Énergie-Climat
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PV	procès-verbal
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTL-TVI	Radio Télévision Luxembourg - Télévision indépendante
SILC	Statistics on Income and Living Conditions (statistiques sur le revenu et les conditions de vie)
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne

SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPW	Service public de Wallonie
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TEC	Société de transport en commun
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)